

enssib

école nationale supérieure
des sciences de l'information
et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Rapport d'étape de DEA

**Processus identitaires
dans le monde ouvrier
et intervention de l'Etat**

Le cas du Bâtiment de Lyon (1850-1940)

Jean-Luc de Ochandiano

sous la direction de Daniel Colson
professeur de sociologie
Université Jean Monnet (Saint-Etienne)

2001

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8142693

M 2000 DCB 11

enssib

école nationale supérieure
des sciences de l'information
et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Rapport d'étape de DEA

**Processus identitaires
dans le monde ouvrier
et intervention de l'Etat**

Le cas du Bâtiment de Lyon (1850-1940)

Jean-Luc de Ochandiano

sous la direction de Daniel Colson
professeur de sociologie
Université Jean Monnet (Saint-Etienne)

2001



Je tiens à exprimer à Daniel Colson, directeur de ce mémoire, ma plus profonde gratitude. Son enthousiasme, ses conseils éclairés, ses suggestions de lecture toujours judicieuses ont été essentiels au développement de cette recherche.

Je voudrais aussi remercier chaleureusement l'ensemble des membres du syndicat C.G.T. de la construction de Lyon pour m'avoir donné toute liberté dans la consultation de leurs archives. Leur disponibilité, la chaleur de leur accueil m'ont été précieuses. Ma gratitude va tout particulièrement à Albert Fau et à Antoine Charbonnier qui ont toujours su être disponibles et attentifs à mes sollicitations.

Merci à Nuria pour sa patience et son aide.

Processus identitaires dans le monde ouvrier et intervention de l'Etat : le cas du Bâtiment de Lyon (1850-1940)

Résumé :

La seconde industrialisation et le développement de l'État-providence ont représenté des enjeux identitaires importants pour le monde ouvrier. Il s'agit de comprendre, à travers le cas de l'industrie lyonnaise du Bâtiment, comment les ouvriers ont fait face à une transformation du type de contrôle social imposé par l'Etat au tournant du siècle en prenant appui sur un nouveau type d'organisation : le syndicat.

Descripteurs français :

Construction ** Industrie ** France ** Lyon (Rhône) ** 19^e siècle

Construction ** Industrie ** France ** Lyon (Rhône) ** 20^e siècle

Classe ouvrière ** France ** Lyon (Rhône) ** 19^e siècle

Classe ouvrière ** France ** Lyon (Rhône) ** 19^e siècle

Etat providence ** France

Syndicalisme ** France

Identité collective

Identity process among workers and the intervention of the state : the example of the building industry in Lyon (1850-1940)

Abstract :

The second industrialization and the development of the Welfare State been the source of significant identity issues among the working class. The purpose of this research is to understand, with the case of building industry of Lyon, how workers dealt with a social control transformation laid down by the State at the end of the century, with a new kind of organization : the trade union.

English keywords :

Construction industrie ** France ** Lyon (Rhône) ** History ** 19th century

Construction industrie ** France ** Lyon (Rhône) ** History ** 20th century

Working class ** France ** Lyon (Rhône) ** History ** 19th century

Working class ** France ** Lyon (Rhône) ** History ** 20th century

Welfare state ** France

Syndicalism ** France

Groupe identity

TABLE DES MATIERES

TABLE DES SIGLES UTILISÉS	6
Introduction	7
Première partie : Naissance de l'État-providence et question ouvrière en France	11
1. NOUVEL ORDRE INDUSTRIEL, NOUVELLE VISION DU SOCIAL	14
1.1. Gestion du social 1850-1890	14
1.1.1 Le schéma libéral de l'assistance	14
1.1.2 L'État réduit à un rôle répressif dans le domaine social	15
1.2. Une classe ouvrière inadaptée aux exigences de la seconde industrialisation	16
1.2.1 Précarité du lien salarial et autonomie ouvrière	16
1.2.2 Faible mobilité dans l'espace	19
1.3. Réformer les mœurs ouvrières : la thèse de Foucault reprise mais réévaluée.	19
1.3.1 La thèse de Michel Foucault	20
1.3.2 Réévaluation de la thèse de Foucault	21
2. NOUVELLES FONCTIONS DE L'ÉTAT À PARTIR DE 1890	23
2.1. Du devoir moral à la norme juridique	23
2.2. Un intense travail de catégorisation	24
2.2.1 La loi sur les Retraites Ouvrières et Paysannes	25
2.2.2 Transformation de la statistique professionnelle	26
2.2.3 Naissance de la catégorie "chômeur"	27
2.3. L'institution du social	30
2.3.1 Une multiplication des lois	30
2.3.2 Un développement des institutions	31
2.3.3 Les professions du social	31
2.4. L'intervention de l'État dépasse le seul cadre industriel : le cas de l'hygiène.	32
3. LES ARCHIVES, REFLET D'UN CHANGEMENT D'ATTITUDE DES POUVOIRS PUBLICS	33
3.1. Essai de typologie des deux formes de contrôle qui se succèdent	33
3.2. Ce que disent les archives avant 1890	35
3.2.1 Surveillance des corporations	35
3.2.2 Surveillance des ouvriers migrants	36
3.3. Ce que disent les archives après 1890	36
3.3.1 Une surveillance des corporations qui s'affaiblit	36
3.3.2 Les grèves : entre surveillance policière et connaissance statistique	37
3.3.3 Le développement sans fin de la statistique	38
Deuxième partie : les ouvriers de l'industrie du bâtiment à Lyon	39
1. AVANT 1900. LE TEMPS DES DIVISIONS ET DES INCERTITUDES	39
1.1. Le Bâtiment, une réalité éclatée	39
1.1.1 La prégnance du métier	39
1.1.2 La réalité du chantier	40
1.1.3 Des origines géographiques diversifiées	41
1.2. Des évolutions et des difficultés rencontrées du fait des transformations industrielles	43
1.2.1 Nouveaux matériaux et mécanisation chez les charpentiers	43

1.2.2	Mécanisation chez les menuisiers	44
1.2.3	Un effacement des tailleurs de pierres	45
1.2.4	Des divisions chez les plâtriers-peintres	45
1.2.5	Division de la corporation des maçons	46
1.2.6	Évolution de la corporation des terrassiers	46
1.3.	Dynamiques urbaines et concentration géographique de la main d'œuvre du Bâtiment	47
1.4.	Première naissance des syndicats du Bâtiment	48
1.4.1	La corporation ou le syndicat ?	48
1.4.2	Difficulté pour faire face à la crise des années 1880	50
2.	1900-1914 : UNE BRUSQUE MODIFICATION DU BÂTIMENT LYONNAIS	51
2.1.	Les prémisses : maçons et terrassiers passent au premier plan des luttes	51
2.1.1	Les maçons et la grève de 1897	52
2.1.2	Émergence de la corporation des terrassiers	55
2.2.	Brusque émergence du syndicalisme	57
2.2.1	Naissance d'une structure industrielle, croissance des syndicats et des luttes	57
2.2.2	Les méthodes de lutte se transforment	59
2.2.3	Le syndicat recouvre la corporation.	64
	Troisième partie : Interrogations sur les transformations du monde ouvrier du Bâtiment	65
1.	PROCESSUS DE CONSTITUTION DES IDENTITÉS COLLECTIVES DANS LE BÂTIMENT	65
1.1.	Définition de la notion de processus identitaire	65
1.2.	Comment s'individue un groupe : la cristallisation	67
1.3.	L'inscription publique	70
2.	RÔLE DU SYNDICALISME : GARANTIR L'EXISTENCE D'UNE CONTRE-SOCIÉTÉ	72
2.1.	Ambiguïté du syndicalisme	73
2.2.	Le syndicalisme révolutionnaire	74
2.2.1	Le séparatisme ouvrier	75
2.2.2	L'action directe et le refus de la médiation	77
2.2.3	Refus de la représentation	78
2.2.4	Fédéralisme	79
2.3.	La carte fédérale obligatoire : une technologie de pouvoir au service du syndicalisme révolutionnaire	81
3.	LA JUSTICE DANS LE BÂTIMENT : UN CONTRE-DROIT?	83
3.1.	Le droit et la force	83
3.2.	Amendes et excommunication	84
3.2.1	Les amendes	84
3.2.2	Excommunications et amnisties	85
3.3.	Un droit sans règles	87
3.4.	Rôle de la violence	88
4.	L'AUTONOMIE COLLECTIVE ET SA REMISE EN CAUSE	90
4.1.	Autonomie ouvrière	90
4.1.1	Diversité des sources de l'autonomie	90
4.1.2	Évolution de la revendication d'autonomie après guerre	91
4.2.	Remise en cause de l'autonomie et du syndicalisme révolutionnaire	92
4.2.1	Le communisme à la tête des syndicats	93
4.2.2	Le Front populaire et la remise en cause des méthodes d'action du Bâtiment	95
	CONCLUSION	98

TABLE DES SIGLES UTILISÉS

Des organisations et structures citées :

- C.G.T. Confédération Générale du Travail.
P.C.F. Parti Communiste Français.
L.A.B. Ligue d'Action du Bâtiment de Lyon

Des sources utilisées

- A.D.R. Archives Départementales du Rhône.
A.M.L. Archives Municipales de Lyon.
A.S.M.T.I.L. Archives du Syndicat des Monteurs en Thermique Industrielle de Lyon.
A.S.C.L. Archives du Syndicat de la Construction de Lyon.
A.N. Archives Nationales.

Introduction

L'émergence de l'Etat comme acteur dans le jeu des régulations sociales sous une forme autre que répressive est une des caractéristiques majeures du 20^e siècle. Le développement d'une législation sociale, l'émergence de ce qui est devenu l'Etat-providence constituent une rupture fondamentale avec les conceptions libérales du 19^e siècle. Même si aujourd'hui, cette place de l'Etat au sein de la société semble être remise en cause, en particulier du fait de la mondialisation économique, elle a marqué profondément l'organisation et les représentations collectives des pays occidentaux.

Il existe, pourtant, peu de tentatives pour comprendre l'impact de l'action de l'État dans la manière dont les individus interprètent leur existence et celle des collectifs dans lesquels ils sont insérés, dans la façon dont ils s'organisent et dont ils agissent. On sait donc peu de choses sur les processus identitaires qu'ont pu contribuer à produire cette nouvelle forme d'intervention étatique, d'autant plus qu'on n'a pas seulement assisté, à partir de 1890, à un accroissement du champ d'action de l'État dans de nombreux domaines de la vie quotidienne dans et hors le travail. L'intervention de l'État est indissociable d'une réinterprétation en profondeur du social à partir d'un nouveau type de classifications, de catégorisations et de normes.

On dispose, par contre, de quelques analyses sur les types de savoir et de pouvoir qui se sont mis en place à partir de la fin du 19^e siècle avec l'émergence de l'État-providence. Mais, à quelques rares exceptions près, elles se limitent à l'étude des différents courants qui se

sont affrontés au sein et autour de l'appareil d'État et à la présentation des débats qui ont eu lieu à cette époque autour de la "question sociale" et qui aboutissent finalement, dans les années 1890, à une transformation radicale de l'attitude de l'État dans ce domaine.

L'État se met donc à intervenir massivement dans l'existence de tout un chacun, et particulièrement auprès des populations fragilisées par leurs conditions d'existence, le but de cette intervention n'étant pas seulement de résoudre les problèmes sociaux mais aussi de permettre la formation d'une main d'œuvre adaptée aux nouvelles exigences productives nées, à partir de 1890, du développement de la seconde industrialisation.

Le monde ouvrier est donc au centre des préoccupations des réformateurs, non pas seulement du fait du problème lancinant de la pauvreté mais comme réservoir de main d'œuvre à discipliner pour la rendre productive. Comment les nouvelles formes de contrôle mises en place par l'État se sont-elles diffusées au sein de la classe ouvrière ? Quels ont été leurs relais ? Comment les ouvriers ont-ils fait face à ces nouveaux modes d'intervention ? Quels types de représentations et d'organisations collectives sont liés, dans les classes populaires, à cette brusque évolution de l'attitude de l'État et des classes dominantes ? Nous n'avons actuellement que des bribes de réponses, d'autant plus que les études ayant abordé, jusqu'à présent, cette question l'ont fait dans un cadre national, avec un regard trop éloigné pour saisir un vécu ouvrier qui ne laisse bien souvent, dans les archives et dans les témoignages de l'époque, que des traces ténues et fragmentaires.

Cette étude vise donc, au travers d'un groupe social précis, les ouvriers du Bâtiment de Lyon, à étudier les enjeux identitaires (qui sont aussi des enjeux économiques, politiques et sociaux) liés, pour les ouvriers, à la seconde industrialisation. Face aux nouveaux modes d'intervention de l'État, les corporations lyonnaises du Bâtiment ont mis en place, à partir du début du 20^e siècle, des modes d'organisation inédits et placé en leur centre une réalité nouvelle, le syndicat. Leur

volonté est d'affirmer leur autonomie de pensée et d'action par la constitution d'une contre-société ouvrière développant des valeurs et des modes d'être en opposition complète avec ceux que cherche alors à promouvoir l'État. A quelles transformations au sein des groupes ouvriers constitués autour des différents métiers du Bâtiment correspondent ces nouvelles formes d'organisation ? Comment les corporations du 19^e siècle en sont-elles arrivées à ces transformations ? Ce sont autant de questions qui posent le problème de la manière dont un collectif advient, comment il s'individue, comment il prend forme à la fois en tant que système de représentations et moteur d'action.

Ce nouveau collectif basé sur le syndicalisme révolutionnaire, qui prend forme, dans le Bâtiment lyonnais autour de 1908-1910, a réussi à se maintenir jusqu'au milieu des années 1930. Malgré le traumatisme de la première guerre mondiale, les scissions d'ordre politique qui ont fait éclater nationalement l'unité syndicale dans les années 1920, l'effondrement du mouvement revendicatif ouvrier après 1920 à l'échelle de la France, les corporations lyonnaises du Bâtiment ont su conserver leur cohésion, leurs capacités d'action et leur autonomie d'organisation. Il s'agit là encore de comprendre quel processus est en jeu dans un collectif ouvrier qui lui permet de maintenir sa cohésion, en ayant toujours à l'esprit qu'un collectif est toujours un agencement instable, résultat de la réunion de forces multiples, souvent divergentes, mais qui s'associent dans un équilibre dynamique parce que conflictuel.

Ce mémoire cherche donc à donner un premier éclairage à l'ensemble de ces questions. Il s'agit pour l'instant d'apporter des premiers éléments d'analyse, de présenter les fondements théoriques de ce travail, de donner à voir des ensembles qui sont peut-être encore peu intégrés mais qui doivent peu à peu prendre place dans un tout plus cohérent.

Dans un premier temps, j'étudierai les enjeux que représente l'émergence de l'État-providence, la rupture qu'il a constitué par rapport

au modèle libéral et son lien avec le développement de la seconde industrialisation.

Dans les deux parties suivantes, je centrerai mon analyse sur les ouvriers du Bâtiment de Lyon. J'étudierai d'abord la physionomie des corporations dans la deuxième moitié du 19^e siècle, la brusque émergence d'une nouvelle configuration organisationnelle en 1908-1910 et la manière dont elle se déploie pendant l'entre-deux-guerres. Je m'interrogerai enfin sur la logique interne qui est en jeu dans l'individuation de ce nouveau collectif, en lien avec la question de l'intervention de l'État dans le monde ouvrier.

Première partie : Naissance de l'État-providence et question ouvrière en France

L'État-providence s'est développé comme une forme particulière de réponse à la "question sociale" apparue dans la première moitié du 19^e siècle. Le débat sur cette question, qui est venu sur le devant de la scène nationale à plusieurs reprises, notamment au moment de la révolution de 1848, a été fortement relancé par la grande crise économique des années 1880 et la reprise des années 1890 qui marque le début de la seconde industrialisation et la généralisation de la grande industrie mécanisée. Jusqu'à cette date, la seule réponse apportée au problème de la pauvreté et de la "désaffiliation" a pris les formes de l'assistance (bienfaisance, paternalisme...) conformément au schéma de pensée libérale. Mais à la fin du 19^e siècle, ce type de solution montre de plus en plus ses limites.

Il apparaît en effet rapidement que la transformation du capitalisme et la multiplication des grandes usines produisent des transformations dans les types de relations entre les individus. En particulier, elles remettent en cause les sociabilités primaires qui constituaient jusqu'alors le cadre au sein duquel les individus pouvaient trouver un système de protection, même si celui-ci était limité. La sociologie

naissante, en particulier Émile Durkheim¹, a analysé à cette époque l'effacement de ce type de solidarité qu'il appelle "mécanique" et tenté de repenser le lien social à partir du constat de cet effacement. Pour Durkheim, la division du travail de plus en plus forte implique une activité de chacun de plus en plus spécialisée mais renforce la complémentarité entre les individus. C'est par contre une complémentarité d'un type nouveau qui ne repose plus sur la ressemblance entre les individus mais sur les différences, et qu'il appelle solidarité "organique". Cet équilibre entre différence et interdépendance constitue un nouveau type de lien social, fragile parce que toujours menacé par l'accroissement de la division du travail et qu'il s'agit donc de préserver, en particulier par une action de l'État à qui il assigne une fonction régulatrice.

Durkheim n'est pas le seul, à la fin du 19^e siècle, à penser que l'État doit rompre avec le modèle libéral. Un fort courant réformateur, dont Léon Bourgeois² est le représentant le plus illustre, se développe et impose finalement, avec une nouvelle vision des rapports sociaux, une intervention de l'État dans les affaires sociales. C'est le début d'une transformation radicale de l'action et du rôle de l'État qui préfigure la naissance de l'État-providence. Le modèle d'intervention libéral basé sur l'assistance est remplacé petit à petit par le modèle assurantiel. "L'assurance est une technologie universaliste. [...] C'est aussi une technologie démocratique en ce sens que tous les assurés occupent une position homologue et interchangeable dans un collectif."³ Ce lien entre État-providence et démocratisation de la société a été bien mis en évidence par de nombreux historiens et sociologues.

D'autres historiens ont analysé la naissance et le développement de la législation sociale comme une conquête menée par la classe ouvrière. Cette analyse a été particulièrement mise en avant à la Libération, après que la sécurité sociale ait été mise en place sous la pression des

¹ Émile Durkheim. *De la division du travail social*. Paris : Alcan, 1895. 471 p.

² Léon Bourgeois. *Solidarité*. Paris, 1896.

³ Robert Castel. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris : Fayard, 1995. 488 p.

communistes, dans une ambiance de réconciliation nationale et dans un climat de foi dans le progrès.

Pourtant, dès 1971, Henri Hatzfeld, le pionnier en France de la réflexion sur la sécurité sociale, remettait en cause cette conception en terme de conquête sociale⁴. La mise en place de la législation sociale a rencontré, pratiquement jusqu'au Front Populaire, une opposition, ou à tout le moins, une extrême réticence des organisations ouvrières. Plutôt qu'un "cheval de Troie du socialisme dans le camp du capitalisme", Hatzfeld voit dans la sécurité sociale, "un des rouages qui assure le fonctionnement d'ensemble de l'économie capitaliste telle qu'elle est aujourd'hui ; dans cette perspective elle manifesterait les possibilités d'adaptation du capitalisme, créateur de formes nouvelles différentes de celles qu'il a connues au XIX^e siècle. [...]. Nous verrons [...] qu'il est malaisé d'expliquer le progrès de notre législation comme un effet de la lutte des classes, et qu'il faut bien envisager une explication plus complexe."⁵

La législation sociale serait donc un effet induit par l'évolution du capitalisme ? C'est aussi l'analyse qui a été proposée par d'autres chercheurs qui ont travaillé sur la constitution de l'État-providence et qui se sont plus particulièrement intéressés à la transformation du couple savoir/pouvoir qui sous-tend la naissance de la législation sociale et au projet qui lui est indissociable : transformer les modes de vie populaires pour les adapter aux transformations économiques en cours.

⁴ Henri Hatzfeld. *Du paupérisme à la Sécurité sociale : essai sur les origines de la sécurité sociale en France, 1850-1940*. Paris : Armand Colin, 1971. 344 p.

⁵ *Ibid.*, p. 31.

1. NOUVEL ORDRE INDUSTRIEL, NOUVELLE VISION DU SOCIAL

1.1. Gestion du social 1850-1890

Avant d'évoquer cette question, revenons sur le modèle libéral tel qu'il s'est mis en place au 19^e siècle.

1.1.1 Le schéma libéral de l'assistance⁶

La pensée libérale telle qu'elle s'est mise en place à partir de la Révolution française reconnaît qu'il y a un devoir d'assister les pauvres mais ne peut concevoir une loi qui imposerait ce devoir de solidarité parce que celui-ci doit rester de l'ordre du choix moral donc individuel. L'entraide est, en effet, pour les penseurs libéraux, une action de bienfaisance, de dévouement d'un riche envers un pauvre (sous la forme de l'assistance et de la charité). Elle ne peut donc être sanctionnée par une loi sous peine de réduire à néant le contenu moral de l'action individuelle puisque celle-ci n'est plus spontanée mais imposée par la contrainte. "La vision libérale du monde est une vision morale."⁷ Elle impose une ligne de démarcation très stricte entre la norme morale qui doit fonder les rapports sociaux et le droit qui n'intervient que dans les échanges contractuels. La charité et l'assistance que défendent les libéraux a, de plus, selon eux une valeur sociale puisqu'elle est censée unir les pauvres et les riches par le jeu des protections qu'elle met en place entre ces deux classes de population. Elle est, en cela, un vecteur de paix et de cohésion sociale.

Le problème de la pauvreté est moral non seulement dans son traitement mais aussi dans son origine. L'indigent est, en effet, pour la

⁶ Sur la conception libérale du social, voir Robert Castel, *op. cit.*, chapitre V, "Une politique sans État", p. 217-267 et François Ewald, *Histoire de l'État providence*, Paris : Grasset, 1996. chapitre I, "Droit civil", p. 19-50.

⁷ François Ewald, *op. cit.*, p. 33.

pensée libérale, le seul responsable de son état. C'est son immoralisme, son manque de prévoyance qui l'ont conduit dans la situation où il se trouve. Ce qui a pour conséquence qu'en aucun cas l'organisation sociale ou industrielle ne peut être mise en cause. L'indigent ne peut donc revendiquer un *droit* à une aide de la part de la collectivité.

La pensée libérale propose une vision radicalement individualiste et morale du social qui interdit, par là même, tout traitement collectif du problème de la pauvreté. C'est en effet au cas par cas, à partir d'une évaluation précise de la situation de la personne et de sa volonté de sortir de son état de dépendance, que sera déterminé si l'aide est nécessaire et de quelle manière elle doit être apportée. Par là même, c'est au sein du groupe local que l'assistance trouve son cadre naturel d'application.

1.1.2 L'État réduit à un rôle répressif dans le domaine social

Pour les libéraux, l'État n'a pas sa place dans le domaine du social. Il en sera ainsi pendant la plus grande partie du 19^e siècle. Dans ce cadre, "l'État intervient peu dans les affaires du peuple si ce n'est pour maintenir l'ordre."⁸ Les classes laborieuses, assimilées à des "classes dangereuses"⁹, promptes de plus à la révolution, doivent en effet être soumises à une surveillance policière constante. L'action de l'État sur la classe ouvrière reste tout de même très extérieure et les techniques de contrôle et de régulation sociale tout à fait rudimentaires, ce qui permet aux pratiques populaires de garder une certaine autonomie, les pouvoirs publics n'intervenant que pour marquer les limites entre le permis et le défendu. C'est alors "dans l'exercice de la terreur, destiné à frapper les imaginations et à dissuader le peuple de se mesurer à lui, que le pouvoir se manifeste."¹⁰

⁸ Gérard Noiriel. *Les ouvriers dans la société française, XIXe-XXe siècle*. Paris : Le Seuil, 1986. p. 67.

⁹ Voir à ce sujet l'ouvrage classique de Louis Chevalier : *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIXe siècle*. Paris : Hachette, 1978. 729 p.

¹⁰ *Ibid.*, p. 67.

Ce type d'intervention de l'État dans le domaine social est pourtant appelé à évoluer radicalement à la fin du 19^e siècle, du fait des transformations économiques qui touchent le pays à partir des années 1880.

1.2. Une classe ouvrière inadaptée aux exigences de la seconde industrialisation

Les années 1880, marquées par une crise économique sans précédent, constituent un moment d'évolution très forte pour le capitalisme français. Le modèle proto-industriel, très représenté en France, et qui avait disséminé l'activité de production au plus profond des campagnes françaises, est déstabilisé par la crise, par les traités de libre échange signés entre la France et l'Angleterre en 1860 et par l'augmentation de l'importation de produits manufacturés consécutive à ces traités et au développement des moyens de transport. A cela s'ajoute une série de maladies qui apparaissent à la même période et mettent en péril certaines productions agricoles (phylloxéra, maladie de la châtaigne et du mûrier, etc.). L'économie rurale, qui reposait sur la polyvalence, est déstabilisée. L'exode rural prend des proportions sans précédent.

De même, les métiers urbains, qui représentaient un deuxième type d'organisation industrielle majeur de la première industrialisation, sont touchés par la crise et l'évolution des techniques.

Cette déstabilisation de l'artisanat des villes, la remise en cause du modèle proto-industriel et l'apport d'une nouvelle main d'œuvre rurale dans l'espace urbain font partie des éléments qui permettent à la grande industrie mécanisée de prendre de l'ampleur en France. Les années 1890 marquent le début de la seconde industrialisation mais presque immédiatement des freins apparaissent à son développement.

1.2.1 Précarité du lien salarial et autonomie ouvrière

Le premier frein est constitué par les formes d'emploi extrêmement flexibles que la première industrialisation avait développées : les

entreprises étant dans leur très grande majorité de petite taille, la division du travail est très faible. Pour augmenter la productivité du travail l'employeur joue principalement sur la flexibilité de l'emploi : travail à la tâche, limitation des ouvriers attachés à l'entreprise (les autres sont embauchés pour la durée de la tâche ou à la journée), procédés de sous-entreprise (tâcheronnage, marchandage). Le lien salarial est donc extrêmement précaire pour une grande partie de la population ouvrière du fait même de l'organisation du travail et des formes d'embauche qui lui sont attachées. Cette structuration de l'emploi correspond, en même temps, aux pratiques ouvrières et leur permettent, en particulier, de préserver cette autonomie qui constitue une revendication ouvrière centrale :

- Autonomie dans la maîtrise de l'usage du temps

Pratique de l'absentéisme (le Saint Lundi, par exemple), abandon du travail lorsque l'ouvrier estime avoir terminé sa journée, travail à la tâche qui permet d'organiser assez librement son temps de travail, alternance de périodes travaillées et de périodes chômées (qui sont d'ailleurs souvent plutôt des périodes de travail informel), etc., la relation au temps n'est pas encadrée strictement comme elle le sera dans le salariat stabilisé que cherche à imposer la nouvelle usine. Une grande porosité existe entre le temps de travail et hors travail. D'ailleurs, "les mêmes ouvriers qui s'insurgent contre le manque d'ouvrage ne semblent pas, pour autant, demander l'emploi permanent et le travail continu que produira pour beaucoup la rationalisation industrielle à venir."¹¹

- Autonomie dans la maîtrise de l'usage de l'espace

De la même manière, au sein de la petite entreprise, la circulation est relativement libre et il n'y a pas de coupure stricte entre l'espace du travail et l'extérieur. Au contraire, les deux s'interpénètrent et le passage de l'un à l'autre y est facile aussi bien pour les ouvriers que pour les personnes étrangères à l'entreprise. Depuis longtemps, les historiens ont remarqué qu'une des ruptures majeures qu'opère la grande usine

¹¹ Christian Topalov. *Naissance du chômeur*. Paris : Albin Michel, 1994. p. 47.

consiste justement dans la clôture de l'espace de travail qui devient hermétique au monde extérieur et s'organise selon des lois qui lui sont propres.

- Autonomie dans l'organisation du travail

La petite entreprise née de la première industrialisation repose le plus souvent sur une main-d'œuvre qualifiée : l'ouvrier de métier. Maître bien souvent de ses outils, "signe du savoir technique et gage d'une liberté"¹², il bénéficie d'une grande autonomie dans l'organisation de son travail par le simple fait que, bien souvent, il est le seul à maîtriser l'ensemble du processus de production. Il est donc "maître de l'exécution, et, dans une large mesure, du rythme de son travail, alternant flânerie et précipitation, quittant l'usine s'il estime avoir gagné aux pièces un revenu suffisant."¹³ Fiers de leur autonomie, les ouvriers de métier pratiquent bien souvent un turn over très important dès que la conjoncture économique le permet. Les "sublimes", décrits par Denis Poulot¹⁴, en sont la figure extrême : très bons ouvriers, ils se savent indispensables dans l'entreprise et tirent de cet avantage une indépendance très grande par rapport aux contraintes que tente d'imposer l'employeur.

¹² Yves Lequin. Le métier. *Les lieux de mémoire : Les France*. Paris : Gallimard, 1992. Vol. 2 : *Traditions*, p. 390.

¹³ Alain Dewerpe. *Le monde du travail en France 1800-1950*. Paris : Armand Colin, 1989. p. 107.

¹⁴ Denis Poulot. *Le sublime ou le travailleur comme il est en 1870 et ce qu'il peut être*. Paris : Maspéro, 1980.

1.2.2 Faible mobilité dans l'espace

Deuxième frein au développement industriel, complémentaire de cette faiblesse du lien salarial et de cette force de l'autonomie ouvrière : la faible mobilité ouvrière dans l'espace urbain. Les quartiers populaires où se concentre la population ouvrière sont le centre d'un réseau social extrêmement serré essentiel à l'existence des familles ouvrières. C'est en leur sein que l'ouvrier trouve son emploi, la grande ville de la fin du 19^e siècle étant constituée d'une "série de marchés du travail encore nettement segmentés dans l'espace."¹⁵ C'est en leur sein que les femmes pratiquent, bien souvent en marge du salariat, les multiples travaux qui apportent un complément indispensable aux revenus irréguliers des hommes. Le quartier populaire est, en fait, constitué de multiples réseaux de solidarité et d'échanges mutuels (au sein de la famille, du métier, du voisinage, avec les commerçants, etc.) qui permettent de faire face à la précarité du lien salarial et qui sont la base sur laquelle se développent les pratiques d'autonomie et les sociabilités ouvrières. De véritables communautés ouvrières se constituent bien souvent au sein du quartier populaire, qui expliquent la réticence très grande des ouvriers à le quitter.

1.3. Réformer les mœurs ouvrières : la thèse de Foucault reprise mais réévaluée.

Le développement de la grande industrie mécanisée et des modes de gestion rationnelle de la main d'œuvre qui lui sont attachés rendent nécessaire une main d'œuvre stabilisée dans le salariat, mobile dans l'espace urbain et implique la remise en cause de la prééminence de l'ouvrier de métier dans le processus de production. Pour cela, la division du travail et les règlements d'atelier se développent mais ne sont pas suffisants : il faut réformer les mœurs populaires plus profondément pour les adapter aux nécessités de l'augmentation de la

¹⁵ Christian Topalov, *op. cit.*, p. 50.

productivité. Il faut discipliner la main d'œuvre ouvrière pour qu'elle se plie aux nouveaux modes d'organisation et aux nouveaux rythmes de travail.

1.3.1 La thèse de Michel Foucault

Pour comprendre le type de gestion de la classe ouvrière qui se met en place à partir de la fin du 19^e siècle, l'analyse que développe Michel Foucault dans *Surveiller et punir*¹⁶ peut être d'une grande aide. Pour Michel Foucault on assiste, à partir de la Révolution française, à une réorganisation du couple savoir-pouvoir et donc à une redéfinition des pratiques coercitives qui vont se diffuser dans l'ensemble du corps social et aboutir à une disciplinarisation générale de la société.

A partir de la fin de l'âge classique, le type de pouvoir qui s'impose aux individus ne passe plus par la violence sur les corps (dont le supplice était, pour Foucault, le modèle), elle prend une toute autre forme, beaucoup plus subtile, beaucoup plus douce en apparence. Elle passe par un contrôle sur les esprits et, pour cela, va mobiliser tout un ensemble de savoirs nouveaux sur les individus. En effet, pour Foucault, " [...] pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un l'autre ; [...] il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir."¹⁷

Le nouveau type de savoir qui se constitue parallèlement à la mise en place de ce nouveau type de pouvoir vise à faire "entrer l'individu dans un champ documentaire. Il laisse derrière lui toute une archive ténue et minutieuse qui se constitue au ras des corps et des jours."¹⁸ L'individu devient l'objet d'une surveillance et d'une évaluation constantes. Cette surveillance donne lieu à tout un système d'écriture qui prend pour modèle la documentation administrative tout en la modifiant profondément. En effet, il ne s'agit plus seulement d'enregistrer l'information recueillie, il faut la cumuler pour la mettre en série et

¹⁶ Michel Foucault. *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris : Gallimard, 1975. 315 p.

¹⁷ *Ibid.*, p. 34.

¹⁸ *Ibid.*, p. 191.

permettre d'établir des corrélations. On assiste à "l'organisation de champs comparatifs permettant de classer, de former des catégories, d'établir des moyennes, de fixer des normes."¹⁹ De même des innovations voient le jour dans les méthodes d'identification, de signalement et de description (codes physiques de signalement, par exemple).

Cet "appareil d'écriture" permet donc d'une part "la constitution de l'individu comme objet descriptible, analysable [...] sous le regard d'un savoir permanent ; et d'autre part la constitution d'un système comparatif qui permet la mesure de phénomènes globaux, la description de groupes, la caractérisation de faits collectifs, l'estimation des écarts des individus les uns par rapport aux autres, leur répartition dans une «population»."²⁰ Ce nouveau type de savoir permet la mise en place d'un pouvoir qui s'incarne dans des institutions, des dispositifs spatiaux, des règlements au travers desquels s'objectivent des normes de comportement et de pensée. Ce pouvoir disciplinaire, la surveillance incessante mais discrète qu'il exerce sur les individus, permettent d'imposer un assujettissement beaucoup plus subtil que celui qui reposait sur la contrainte physique puisqu'il se dissimule derrière la norme et s'insinue ainsi au plus profond des consciences individuelles. C'est en cela que Foucault peut dire que le pouvoir "produit du réel" et que l'individu est "une réalité fabriquée par cette technologie spécifique de pouvoir qu'on appelle la «discipline»."²¹

1.3.2 Réévaluation de la thèse de Foucault

L'analyse que Michel Foucault développe dans *Surveiller et punir* a été énormément analysée, débattue, contestée. On lui a reproché son aspect mécanique et son machiavélisme. Le courant de l'histoire social a, plus que la thèse elle-même, remis en cause la périodisation qu'il proposait. Le nouveau type de pouvoir, dont Foucault décrit la

¹⁹ *Ibid.*, p. 192.

²⁰ *Ibid.*, p. 192.

²¹ *Ibid.*, p. 195-196.

naissance et le développement, reste très marginal pendant une grande partie du 19^e siècle. Ce n'est vraiment qu'à partir de la seconde moitié du 19^e siècle que l'on assiste, par exemple, à une modification en profondeur du système répressif dans le sens de celui décrit par Foucault.²²

Cette analyse inspire, en tout cas, de manière explicite ou non, certains travaux de recherche essentiels sur les transformations qui ont touché l'État et transformé profondément ses fonctions à l'intérieur de la société autour des années 1880-1910. C'est le cas de l'approche philosophique de François Ewald qui, dans son ouvrage sur la naissance de l'État-providence, exprime explicitement sa filiation à Michel Foucault²³. C'est aussi le cas pour un historien comme Gérard Noiriel²⁴, et de manière moins explicite mais tout aussi claire pour un sociologue comme Christian Topalov.

Ainsi, une série de travaux de recherche ont tenté de cerner, en utilisant, entre autres, les outils d'analyse apportés par Foucault, le mode de constitution de l'État-providence en France et à l'étranger. Ces travaux ont, par ce biais, abordé les conséquences de cette transformation des modalités d'intervention de l'État dans la société sur les populations les plus particulièrement visées par cette intervention, les classes populaires et surtout le monde ouvrier.

²² Voir à ce sujet l'ouvrage publié sous la direction de Michelle Perrot et qui pose très explicitement ce problème de périodisation : *L'impossible prison : Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle. Débat avec Michel Foucault*. Paris : Le Seuil, 1980.

²³ François Ewald. *L'État providence*. Paris : Grasset, 1986. 608 p. (La première partie de cet ouvrage a été publiée indépendamment sous le titre *Histoire de l'État providence*. Paris : Grasset, 1996. 317 p. Collection Livre de Poche biblio). Cet ouvrage est dédié à Michel Foucault.

²⁴ Gérard Noiriel. État providence et colonisation du vécu : l'exemple de la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes. *Prévenir*, 1989, n°19, p. 99-112. Dans cet article, Gérard Noiriel fait explicitement référence à *Surveiller et punir* pour développer son analyse sur la "colonisation du vécu".

2. NOUVELLES FONCTIONS DE L'ÉTAT À PARTIR DE 1890

2.1. Du devoir moral à la norme juridique

Comme on l'a déjà vu, la pensée libérale ne peut penser un droit des pauvres. Elle fonde, en effet, les modes de régulation sociale sur une conception radicale de la responsabilité individuelle, et refuse donc toute loi qui proposerait un traitement collectif de la question sociale. Seule une approche morale et au cas par cas peut être mise en œuvre dans ce cadre très contraignant. Cette conception libérale du droit s'est imposée en France jusqu'à la fin du 19^e siècle. A partir de cette époque, une partie des classes dominantes révisé sa position à l'égard des droits qui peuvent être concédés aux pauvres et de l'intervention de l'État dans le domaine du social. Une porte est alors entrouverte par laquelle peuvent se glisser les premières lois sociales.

Au-delà de cette conversion, c'est toute la vision morale héritée du libéralisme - qui a produit les formes de l'assistance et de la bienfaisance - qu'il a fallu remettre en question pour pouvoir penser un nouveau mode d'intervention dans le domaine social. Cette remise en cause a d'ailleurs été très lente tant les catégories de pensée et les formes de l'action étaient marquées par les conceptions héritées du schéma libéral. C'est pourquoi un travail intellectuel intense de redéfinition des catégories liées au travail marque le tournant du siècle.

La pensée libérale, en même temps qu'elle refusait la loi, rejetait tout critère abstrait et général pour définir les publics ayant droit à une aide. C'était au cas par cas, après avoir étudié la moralité de l'individu et évalué sa volonté de sortir de sa situation de dépendance que la bienfaisance pouvait être délivrée. Cette attitude correspondait aussi à un type de société où le rôle du groupe local et des sociabilités primaires était essentiel pour assurer l'aide aux pauvres ou aux invalides. Les nouvelles catégorisations mises en place à partir de la fin du 19^e siècle rompent avec cette règle et tentent d'établir, au contraire, des principes universels sur lesquels reposer les normes juridiques qui doivent résoudre les problèmes posés par la "question sociale" pour

l'ensemble du territoire national. "Du fait même qu'elle s'adresse à des millions d'individus abstraits, anonymes, la loi ne peut définir les ayants droit à partir des données empiriques, contingentes, et en partie arbitraires traditionnelles sur les «indigents» et les «invalides»."²⁵

C'est donc un retournement complet de point de vue qui apparaît à partir des années 1890. A la place d'un système basé sur l'attribution d'une aide faite au cas par cas, au sein du groupe local, à partir d'une perception immédiate de type morale, se met en place un système mis en place par l'État et qui repose sur la norme juridique. Or, "la norme est démocratique. Elle agit à distance ou par la médiation de bureaucraties rationnelles qui fonctionnent sans considération de personnes mais prennent seulement en compte des droits et des devoirs codifiés."²⁶

Cette nouvelle approche va induire un type de catégorisation tout à fait nouveau, qui repose sur une objectivation de la réalité sociale et surtout de la condition ouvrière au travers de la définition de catégories universelles qui permettent d'opérer des découpages inédits au sein des groupes sociaux.

2.2. Un intense travail de catégorisation

Ce travail de catégorisation est lié, bien sûr, aux problèmes sociaux qui doivent être résolus. Mais au delà des préoccupations philanthropiques, les discussions ont comme enjeu la définition du travail et plus particulièrement celle du salariat qui est en train de s'imposer comme norme de la condition ouvrière et que les catégorisations issues du travail intellectuel du tournant du siècle conduisent à légitimer et à renforcer. Que ce soit le problème des "sans-travail" ou le problème des retraites, la question du salariat est centrale comme nous allons le voir à partir de quelques exemples.

²⁵ Gérard Noiriel, *Etat-providence et colonisation du vécu*, *op cit.*, p. 106.

²⁶ Christian Topalov, *op. cit.*, p. 408.

2.2.1 La loi sur les Retraites Ouvrières et Paysannes

Un des points de départ de l'État-providence est constitué par la loi du 5 avril 1910 sur les Retraites Ouvrières et Paysannes (R.O.P.)²⁷. Cette loi a longtemps achoppé sur la définition des ayants droit. L'ancienne conception libérale et assistancielle ne pouvait être d'aucune aide pour régler ce problème. De même l'expérience empirique ne permettait pas d'apporter une solution à cette question car "dans le cadre des communautés traditionnelles, il n'y avait pas de définition générale de la «vieillesse». L'individu était censé travailler jusqu'à épuisement de ses forces, mais il pouvait trouver dans son environnement une très grande diversité de tâches à accomplir adaptées à tous les âges de la vie."²⁸ Les distinctions opérées par la loi de 1910 ont donc introduit une distinction radicalement nouvelle en instituant un âge uniforme de 65 ans pour définir l'âge de la retraite. En cela, elle faisait un premier travail de découpage dans une réalité jusque là très indéfinie. Cette loi va aller plus loin : elle prévoit une cotisation tripartite - État, ouvriers, patrons - pour financer ces retraites. Là encore, un travail de redéfinition des catégories se produit : il faut en effet opérer une distinction entre les non-salariés (chômeurs, invalides, par exemple), les salariés, les patrons et les indépendants. Or la réalité n'est pas si simple : dans le monde des métiers, la distance entre le patron, l'artisan indépendant et le compagnon est très faible. Le passage de l'un à l'autre se fait relativement facilement au gré de la conjoncture. De même, je l'ai déjà évoqué, la relation au salariat est loin d'être stable au sein de la classe ouvrière : l'activité saisonnière de nombre de professions, les types de contrats, la résistance ouvrière font que les périodes chômées sont relativement nombreuses et récurrentes.

En instituant des frontières qui étaient loin d'être évidentes dans l'expérience de tous les jours, en instaurant une "carte d'identité" pour

²⁷ Sur cette loi, cf. Bruno Dumons, Gilles Pollet. *L'État et les retraites : genèse d'une politique*. Paris : Belin, 1994. 477 p. ; Gérard Noiriel, *État-providence et colonisation du vécu op. cit.*

²⁸ Gérard Noiriel. *op. cit.*, p. 105

les ayants droit et des timbres de cotisations différentes pour chacune des catégories identifiées, la loi sur les R.O.P. contribue à la construction de groupes sociaux rigidifiés ayant des intérêts divergents officialisés par la norme juridique. Il place, d'autre part, le salaire versé au centre de la définition entre actifs et non-actifs et renforce donc la logique salariale.

2.2.2 Transformation de la statistique professionnelle

Cette distinction entre population active et non-active est renforcée par la transformation des recensements au cours du 19^e siècle.²⁹ Jusque dans les années 1890, deux conceptions s'opposent dans la définition de l'unité de base de la statistique professionnelle, l'une "familiariste" et la seconde "individualiste". La première "se donne pour objet les classes sociales et pour unité la famille."³⁰ Elle cherche à connaître la répartition des habitants en grandes catégories homogènes. Dans cette perspective, c'est l'identité sociale qui intéresse le statisticien. Celle-ci étant définie par l'activité du chef de famille, il n'est pas nécessaire de distinguer celle de chaque individu constituant cette unité de base. L'autre perspective "a pour objet la production des richesses et pour unité l'individu. L'objectif est cette fois de déterminer la répartition de la population utile ou productive par catégorie d'activités finement décrites et, ainsi, connaître la division du travail."³¹ La première conception qui s'est imposée jusqu'en 1896 a l'avantage de correspondre aux représentations communes, puisque bien souvent toute la famille participe à l'activité du chef de famille. C'est le cas de l'agriculture et de l'artisanat qui occupent la majorité de la population française pendant tout le 19^e siècle. Par contre, la vision individualiste correspond parfaitement à une réalité qui s'impose de plus en plus à partir de la seconde révolution industrielle, l'usine mécanisée. Le développement industriel nécessite de plus en plus de connaître l'état du marché du

²⁹ Christian Topalov. L'individu comme convention : le cas des statistiques professionnelles du XIX^e siècle en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. *Genèses*, 1998, n°31, p. 48-75.

³⁰ *Ibid.*, p. 65.

³¹ *Ibid.*, p. 66.

travail, la distribution des individus selon leur activité, la répartition entre population active et non-active pour agir conformément aux impératifs de production.

Là encore, ces représentations savantes du professionnel ont eu du mal à s'imposer parce qu'elles s'opposaient à l'expérience immédiate des populations, "dans une société où de nombreuses activités économiques sont largement exercées dans le cadre domestique, où les frontières du salariat et du travail indépendant sont souvent très indécises, et où ni le temps ni l'espace du travail ne sont nettement délimités."³² Pourtant les nouvelles catégorisations mises en place, les questionnaires distribués à la population et qui présentent ces catégorisations dans un langage intelligible par tous, jouent un rôle acculturant et participent à la lente transformation des représentations du monde du travail dans la société et donc à l'acceptation du nouvel ordre industriel.

2.2.3 Naissance de la catégorie "chômeur"

Dernier exemple de la transformation des catégories d'analyse du social à la fin du 19^e siècle, l'apparition des notions de "chômeur" et de "chômage" qui révèle une modification des représentations de la pauvreté dans les années 1890-1910³³.

Selon le principe libéral de responsabilité qui veut que "je suis l'unique et définitif point d'imputation de ce qui m'arrive"³⁴, la pauvreté révélait les tares morales de l'individu qui était touché par cette situation et lui était donc complètement imputable. A l'inverse de cette image du pauvre, les philanthropes du 19^e siècle avaient construit une image du vrai ouvrier qu'ils cherchaient à promouvoir au sein des classes populaires et qui s'opposait trait pour trait à celui du pauvre :

³² *Ibid.*, p. 65.

³³ Christian Topalov. *La naissance du chômeur, op. cit.* ; Malcom Mansfield, Robert Salais, Noël Whiteside. (Dir). *Aux sources du chômage : 1880-1914*. Paris : Belin, 1994. 479 p.

³⁴ François Ewald. *Histoire de l'État providence, op cit.*, p. 33.

l'ouvrier était prévoyant, avait un travail régulier et une vie centrée sur sa famille. Cette représentation du pauvre et de son contraire rendait impossible l'émergence de la catégorie de chômeur telle qu'elle se construit au tournant du siècle, ceci d'autant plus qu'au 19^e siècle, le terme "chômer" a un sens polysémique révélateur d'une indifférenciation de l'expérience ouvrière dans ce domaine³⁵. En effet, au 19^e siècle on "chôme" quand on n'a pas de travail de manière involontaire mais aussi quand on est invalide ou trop vieux pour travailler, quand on est en grève, quand on est malade, etc. Le terme "chômer" recouvre indistinctement toutes ces formes d'absence d'emploi, signe que la frontière qui les sépare n'est pas nette dans les représentations ouvrières.

Les catégorisations libérales de la pauvreté, qui ne proposent de solutions à ce problème social qu'en terme d'assistance et de répression, ont montré leur limites au 19^e siècle, en particulier pendant la grave crise économique des années 1880. Aussi à partir de cette date, les propositions de classification se multiplient dans les milieux de la philanthropie qui visent à redéfinir la pauvreté, en particulier en distinguant les causes de l'absence d'emploi. Au début du 20^e siècle, va émerger la figure du "chômeur", c'est-à-dire du salarié stable privé involontairement d'emploi de manière momentanée. Cette catégorie permet de remettre en cause la vision libérale des origines morales de la pauvreté. La pauvreté n'est plus pensée comme le résultat de la déchéance morale de l'ouvrier mais devient une conséquence de l'organisation même de l'industrie, organisation qu'il faut rationaliser pour faire disparaître cette situation. Les catégories de chômeur et de chômage, qui prennent donc un sens très précis dans le langage des spécialistes de la question, "brouillent [...] la frontière fondamentale entre «les pauvres» et «les vraies classes laborieuses», puisque le chômeur est une figure de l'ouvrier en même temps que du pauvre. Du même coup, c'est toute la théorie de la pauvreté qui est ébranlée. Si les chômeurs sont des victimes des circonstances, ils cessent d'être définis par des traits moraux et un principe radicalement nouveau s'insinue

³⁵ Christian Topalov. *La naissance du chômeur*, op. cit., p. 119-126.

dans l'explication de la pauvreté."³⁶ La encore, le remède au problème ne va plus passer par un jugement personnel porté au coup par coup sur l'individu mais par un traitement collectif de la question reposant sur les nouvelles classifications.

Encore une fois le problème se pose que les catégories postulées par cette construction intellectuelle ne sont pas si clairement séparées dans la réalité sociale. Les frontières sont floues pour ne pas dire inexistantes dans la conscience ouvrière. Les années qui précèdent la première guerre mondiale voient la lente vulgarisation des classifications savantes dans l'ensemble du corps social. La diffusion d'enquêtes sur le chômage auprès des syndicats utilisant les nouvelles représentations, la mise en place d'institutions chargées du traitement du chômage permettent de mettre en place "des dispositifs [qui] inscrivent dans la réalité les différences postulées" et transforment la classification statistique en frontière sociale. "Classer n'est donc pas seulement observer des différences, mais les instaurer."³⁷

Ces différents systèmes de classification qui se développent entre les années 1880 et 1910 sont le reflet d'une rationalité à l'œuvre qui est indissociablement juridique, politique, productive et sociale, et qui agit profondément sur les représentations en œuvre dans la société. Cette action n'est, par contre, possible que parce qu'elle s'appuie sur des normes, des institutions, des groupes sociaux qui permettent de diffuser les nouvelles classifications savantes au sein du corps social au travers d'une institution du social.

³⁶ *Ibid.*, p. 242.

³⁷ *Ibid.*, p. 215.

2.3. L'institution du social

2.3.1 Une multiplication des lois

A partir des années 1880, se multiplient les lois intervenant dans le domaine du travail : loi autorisant les syndicats en 1884, loi sur le travail des femmes et des enfants en 1892, loi concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs en 1893, etc. Mais c'est surtout avec la loi sur la responsabilité des accidents du travail que des normes juridiques d'un type nouveau, et qui préfigurent l'apparition de l'État-providence, apparaissent dans le paysage national.

La loi de 1898 sur la responsabilité des accidents du travail repose, en effet, sur un principe assurantiel et non plus assistanciel comme c'était la règle jusque là. L'assurance "découle de l'application [...] de la théorie mathématique des chances [c'est-à-dire la probabilité] à l'étude des phénomènes sociaux". Elle repose sur une "objectivation statistico-probabilitaire" du social³⁸. C'est pourquoi la mise en place de lois reposant sur le principe de l'assurance nécessite une catégorisation pointue du social afin de lui appliquer des calculs de probabilité. La loi de 1898 s'appuie donc sur un fondement tout à fait nouveau qu'il a été difficile d'imposer³⁹ et qui propose une conception renouvelée des rapports entre la société et l'individu. La loi de 1910 sur les Retraites Ouvrières et Paysannes va encore plus loin dans le principe de l'assurance puisqu'elle implique la contribution des assujettis et qu'elle est obligatoire pour tous les salariés. La loi de 1910 signifie donc une intrusion de l'État dans la vie des individus à une échelle jamais vue jusque là. Le développement de la législation sociale est, d'autre part, le signe de la place de plus en plus importante que prend le juridique dans les processus de régulation sociale au détriment des sociabilités primaires qui se développaient au sein des groupes sociaux. Le juriste devient une figure de plus en plus importante dans le domaine du social.

³⁸ François Ewald. *Histoire de l'État providence*, op. cit., p. 108.

³⁹ La première proposition de loi sur les accidents du travail a été déposée en 1880 par Martin Nadaud, ancien ouvrier maçon devenu député.

2.3.2 Un développement des institutions

Parallèlement au vote de nouvelles normes juridiques, et quelquefois pour appliquer la nouvelle législation, se mettent en place des institutions chargées d'intervenir dans le traitement des différentes catégories de populations établies par les classifications savantes. "Si les catégorisations produites par les milieux réformateurs et administratifs finirent par s'imposer au reste de la société, c'est parce qu'ils prirent la forme concrète de dispositifs de gestion des travailleurs [...] qui faisaient partie de l'environnement quotidien des couches populaires et contribuèrent à réorganiser leurs représentations [...]."⁴⁰ Le développement de ces institutions agissant au niveau local s'accompagne de la création de services centraux de l'État qui sont chargés de favoriser le travail de classification et de coordonner l'action de ces institutions : l'Office du Travail⁴¹ est créé en 1890 ; le Ministère du Travail en 1906⁴².

2.3.3 Les professions du social

L'intense travail de catégorisation, le développement d'organismes chargés d'intervenir dans le domaine du social contribuent à l'apparition de spécialistes, d'experts des questions sociales qui se regroupent au sein d'organisations qui ont quelques fois un champ d'action international. Au début du 20^e siècle, cette spécialisation débouche sur l'apparition de nouvelles professions dont l'existence est intimement liée aux financements de l'État. L'administration accueille une partie de ces experts. L'université aussi puisque le développement de cette spécialisation coïncide avec la naissance de nouveaux champs du savoir qui vont constituer les "disciplines" des sciences sociales (sociologie, psychologie, etc.).

⁴⁰ Christian Topalov. *La naissance du chômeur*, op. cit., p. 25.

⁴¹ Jean Luciani. (Dir). *Histoire de l'Office du Travail (1890-1914)*. Paris : Syros, 1992. 430 p.

⁴² Jean-André Tournier. *Le Ministère du Travail : origines et premiers développements*. Paris : Cujas, 1971. 448 p.

Ces professions, qui se sont rapidement s'homogénéisées, constituent logiquement des groupes de pression qui cherchent à favoriser le développement de la législation sociale et du travail de classification.

2.4. L'intervention de l'État dépasse le seul cadre industriel : le cas de l'hygiène.

Le développement et la transformation de l'intervention de l'État dans le but de discipliner les classes populaires dépasse le cadre strictement productif. Les modes d'action de l'État dans le domaine de l'hygiène se modifient eux aussi à la fin du 19^e siècle. Avec le passage de la théorie infectionniste à la médecine bactériologique, l'État développe son intervention par le biais d'institutions et rompt avec l'action limitée et essentiellement d'ordre public de l'époque précédente : "le programme pastorien [...] fait sa matière de toute la vie de l'individu, d'avant sa naissance jusqu'à la tombe, et propose d'intervenir dans tous les domaines."⁴³ Cela aboutit à la loi du 15 mai 1902 relative à la protection de la santé publique et plus tard, à la création du Ministère de la Santé en 1920. Les dispensaires se développent et se mettent à quadriller le territoire urbain. Là encore, le type de contrôle se médiatise mais s'insinue au sein de pratiques les plus intimes puisqu'elles touchent au rapport de chacun à son propre corps.

Pourtant pour Pierre Rosanvallon, l'État hygiéniste n'a "presque aucun point commun avec l'État-providence. [...] L'État-providence est fondé sur la détermination de règles de justice et de normes de redistribution qui fixent les devoirs de la société envers chaque individu et les formes de la solidarité. [...] L'État hygiéniste a, au contraire, pour objet la société prise comme un tout : il se donne comme finalité de produire le social et non de protéger l'individu. Contrairement à l'État

⁴³ Pierre Rosanvallon. *L'État en France : de 1789 à nos jours*. Paris : Seuil, 1990. p. 130-131.

providence, son histoire n'est pas liée au progrès du droit et de l'idée démocratique dans le monde moderne, elle ne renvoie qu'à la formalité et à la fonctionnalité de l'État dans sa tâche d'institution du social."⁴⁴ Il oublie justement un aspect essentiel du développement de l'État-providence qui est justement son rôle dans l'objectivation et l'institution du social à des fins productives.

3. LES ARCHIVES, REFLET D'UN CHANGEMENT D'ATTITUDE DES POUVOIRS PUBLICS

3.1. Essai de typologie des deux formes de contrôle qui se succèdent

Essayons de faire une typologie des deux modes de contrôle qui se succèdent au tournant du siècle :

Jusque dans les années 1890, le type de contrôle imposé par l'État sur les classes populaires avait les caractéristiques suivantes :

- Il s'imposait de l'extérieur sur les corps.
- Il s'exprimait directement, sans médiation, par la violence, la prise de pouvoir sur les corps.
- Il utilisait un langage et des représentations (essentiellement morales) qui étaient partagés par ceux-là même qui le subissaient.
- Il s'intéressait aux personnes qui déviaient de la norme.
- Il s'exprimait ponctuellement, sauf dans des cas très rares (surveillance politique, par exemple).
- Il ne cherchait pas à se dissimuler.

A partir de la fin du 19^e siècle, le type de contrôle a les caractéristiques suivantes :

- Il est interne puisqu'il cherche à s'insinuer dans les esprits (contrôle sur les attitudes, production et diffusion de représentations).

⁴⁴ *Ibid.*, p. 133-134.

- Il est médiatisé. Il s'exprime essentiellement au travers de règlements, d'institutions, etc.
- Il passe par une représentation objectivée de la réalité produite par des spécialistes et s'exprime dans un langage savant.
- Il s'intéresse à tous les individus en tant qu'ils sont quantifiables et classables.
- Il est permanent par une production documentaire essentiellement statistique.
- Il est discret : on ne le perçoit pas immédiatement comme contrôle.

Le premier mode de contrôle, relativement sommaire dans ses moyens d'action, respectait relativement les pratiques populaires puisqu'il intervenait essentiellement pour marquer la limite du permis et de l'interdit. Il ne disparaît pas complètement à partir de la fin du 19^e siècle mais il est largement recouvert par le second, qui vise à réformer profondément les mœurs populaires. Pour cela, il s'insinue dans les moindres attitudes des individus pour imposer des comportements et des représentations.

On retrouve donc bien, au travers de cette typologie, les caractères définis par Foucault pour exprimer le nouveau type de pouvoir qui apparaît au 19^e siècle et qu'il qualifie de "disciplinaire".

Les archives que j'ai dépouillées jusqu'à présent confirment totalement cette transformation du regard porté sur les ouvriers au tournant du siècle. On passe, en effet, d'un intérêt d'ordre policier pour le danger potentiel que peuvent représenter pour l'ordre public les organisations ouvrières et leurs "meneurs", à un intérêt statistique pour les groupes et les individus. Étudions quelques exemples d'archives révélateurs de ce changement de perspective.

3.2. Ce que disent les archives avant 1890

3.2.1 Surveillance des corporations

Jusque dans les années 1880-1890, les corporations ouvrières sont étroitement surveillées par la police qui donne des comptes-rendus détaillés de leurs réunions. Dans ce cadre, les seuls individus qui intéressent les pouvoirs publics sont les dirigeants des organisations sur lesquels la préfecture porte un oeil soupçonneux. Elle demande ponctuellement aux commissaires de quartier des informations sur ces meneurs. La police mène alors des enquêtes auprès du voisinage. La perception de l'ouvrier est basée presque exclusivement sur la réputation de l'individu auprès du groupe local et l'attention est portée essentiellement sur ses idées politiques et ses qualités morales (travailleur ou non, bon ou mauvais père de famille, alcoolique ou non, etc.)⁴⁵. Le regard que portent les pouvoirs publics sur les individus est donc relativement ponctuel, il ne s'intéresse qu'à certains aspects qualitatifs de leur personnalité et s'exprime au travers de catégories et d'un vocabulaire identiques à celui de la population.

Pendant cette période, les archives de surveillance des corporations et des syndicats⁴⁶ sont donc riches en informations très détaillées et constituent les principales sources d'information sur les ouvriers du bâtiment de Lyon.

⁴⁵ A.D.R., 10MPF 8. Voir, par exemple, les renseignements donnés par le Commissaire spécial au Secrétaire général pour la police du Rhône le 26/06/1872 sur les responsables de la Société de prévoyance et de renseignements des ouvriers maçons en vue d'autoriser cette société : "Quanty François : 34 ans, ouvrier maçon, né à Rempnat (Haute-Vienne), marié et père d'un enfant. Il demeure rue Thomassin, 37 chez Ribière, logeur. Son logeur donne de bons renseignements sur son compte. On ne lui connaît aucun sentiment politique. Étienne : son vrai nom doit être Detienne. Environ 40 ans, maçon, marié, il est à Lyon depuis plusieurs années mais ne demeure plus rue Servient, 18 depuis un an et son domicile est inconnu. Ivrogne de la pire espèce. Sa femme l'a quitté il y a environ un an par suite des coups qu'il lui donnait étant ivre. N'a pas de sentiment politique connu.[...]".

⁴⁶ A.D.R., 10 MPF 1 à 91.

3.2.2 Surveillance des ouvriers migrants

En dehors des ouvriers ayant une activité corporative, les pouvoirs publics apportent une grande attention aux ouvriers migrants ou à ceux pratiquant une mobilité dépassant le cadre de la ville. Ces ouvriers qui rompent avec le cadre local et les sociabilités primaires (le plus souvent de manière temporaire pour apporter un complément de revenu) provoquent une méfiance très grande de la part des pouvoirs publics. Soupçonnés de vagabondage ou de menées subversives, on tente de les surveiller de près. Les hôtels et garnis sont particulièrement surveillés dans ce cadre : ils doivent tenir un registre où sont notés les noms, métier, lieu d'origine et durée du séjour de toutes les personnes qu'ils logent⁴⁷.

De même, à partir de 1854, les ouvriers mobiles doivent avoir en permanence un livret, particulièrement ceux qui voyagent puisqu'ils sont déclarés vagabonds et arrêtés s'ils n'ont pas leur livret sur eux. A chaque changement de résidence, ils doivent faire viser leur livret par la police⁴⁸.

3.3. Ce que disent les archives après 1890

Aux alentours de 1890, les archives prennent assez rapidement une forme très différente.

3.3.1 Une surveillance des corporations qui s'affaiblit

Les archives de surveillance des corporations et des syndicats du Rhône se vident brusquement à partir des années 1890. Les dossiers constitués sur les syndicats ne comportent plus aucun compte-rendu de

⁴⁷ A.M.L., I¹ 172 à 238 : registre de déclarations des logeurs de Lyon, 1831-1859.

⁴⁸ A.D.R., 10 MPC 147-214 : livrets ouvriers, 1873-1881.

réunions, plus aucune information qualitative sur les corporations. Ces dossiers se contentent désormais d'enregistrer, pour tous les syndicats existants, la composition de leur conseil d'administration, le nombre de leurs adhérents et les services qu'ils proposent (bureau de placement, bibliothèque, etc.). Ces informations sont renouvelées chaque année à l'identique : un formulaire type permet d'ailleurs rapidement de standardiser ces informations pour l'ensemble des syndicats. Ce formulaire est une des bases sur laquelle va s'appuyer la statistique syndicale qui se développe à partir de cette époque.

3.3.2 Les grèves : entre surveillance policière et connaissance statistique

Si les corporations ne font plus l'objet d'une surveillance policière systématique, les grèves attirent, par contre, de plus en plus l'attention des pouvoirs publics à partir des années 1880⁴⁹. Cet intérêt est provoqué par le développement du mouvement gréviste dès les années 1870 et sa montée en flèche à partir de la fin des années 1880⁵⁰. L'inquiétude suscitée par ces mouvements et les agglomérations ouvrières qu'ils provoquent ont conduit l'État à prendre des mesures pour les contrôler le plus étroitement possible. Les préfets entretiennent une correspondance fournie avec le Ministère de l'Intérieur au moment des grèves, mais, signe du changement d'attitude vis-à-vis des ouvriers, une circulaire du 3 juillet 1885 fait aussi obligation aux préfets d'adresser au Ministère du Commerce un rapport sur les grèves survenues au sein de leur circonscription administrative.

Là encore, à partir du début des années 1890, un formulaire permet de normaliser les informations données sur les causes de la grève, son déroulement et ses résultats, sur le nombre d'entreprises et les effectifs ouvriers concernés, sur les salaires versés avant et après la grève, etc. Ces formulaires extrêmement exhaustifs permettent la publication d'informations normalisées sur l'agitation ouvrière : se succèdent le

⁴⁹ A.D.R., 10 MPC 1 à 111. Le carton 10 MPC 1 couvre la période 1862-1877, les 4 suivants la période 1878-1889. A partir du 10 MPC 6, on trouve au moins 1 carton par an.

⁵⁰ Sur la naissance du mouvement gréviste et son développement jusqu'aux années 1890, cf. Michèle Perrot. *Les ouvriers en grève : France 1871-1890*. Paris-La Haye : Mouton, 1974. 2 vol., 900 p.

Bulletin mensuel puis, à partir de 1892, la revue annuelle *Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage* qui devient, à partir de 1914, la *Statistique des grèves* qui sera publiée jusqu'en 1935. Le mouvement de juin 1936 et l'explosion de grèves qu'il provoque aura finalement raison de cette publication.

3.3.3 Le développement sans fin de la statistique

Statistique des grèves, du chômage, des accidents du travail, etc., enquêtes et études sur les corporations ouvrières, sur les salaires et la durée du travail dans l'industrie, sur le travail à domicile, les publications institutionnelles des pouvoirs publics sur les questions ouvrières ou sociales se développent extraordinairement à partir des années 1890 : elles sont prises en charge par des organismes spécialisés qui se développent à la même époque : l'Office du Travail, le Ministère du Travail déjà cités, mais aussi localement l'Office municipal du travail de Lyon qui est créé en 1905 et qui mène lui aussi un travail de publications statistiques et d'étude.⁵¹

Le problème des ouvriers n'est donc plus traité de la même manière à partir du tournant du siècle. Le contrôle policier et la répression n'ont pas disparu. Ils vont même réapparaître ponctuellement mais violemment sous le gouvernement Clémenceau, au début du 20^e siècle. Mais c'est surtout dans une perspective sociale et productive que les pouvoirs publics s'intéressent aux classes populaires à partir des années 1890. D'ailleurs il est significatif que les "questions ouvrières" passent du Ministère de l'Intérieur au Ministère du Commerce puis au Ministère du Travail.

⁵¹ Citons pour exemple, Ville de Lyon, Mairie de Lyon, 9^e bureau, Office municipal du Travail. *Statistiques et renseignements : sur diverses questions ouvrières et sociales, année 1913-1914*. Lyon : Imprimeries réunies, 1914. 368 p.

Deuxième partie : les ouvriers de l'industrie du bâtiment à Lyon

1. AVANT 1900. LE TEMPS DES DIVISIONS ET DES INCERTITUDES

Ce ne sont pas seulement les catégories savantes qui ont évolué du fait des nouvelles nécessités imposées par les transformations industrielles. Les métiers du Bâtiment ont eux aussi été touchés par l'évolution de cette branche au cours de la deuxième moitié du 19^e siècle.

Mais avant de décrire cette évolution et ses conséquences, il est important de définir à grands traits ce secteur d'activité entre les années 1850 et 1900.

1.1. Le Bâtiment, une réalité éclatée

1.1.1 La prégnance du métier

L'industrie du Bâtiment est divisée en un certain nombre de "métiers" qui se succèdent sur les chantiers au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Le métier, c'est d'abord une maîtrise de savoir-faire particuliers qui s'acquièrent par le corps à corps répété de l'ouvrier avec la matière à modeler. Les "gens de métier" sont donc des ouvriers qualifiés et non des "gens de bras". Ce partage de savoir-faire particuliers a permis l'émergence de communautés de métier très structurées sous l'Ancien Régime (les Corps d'État) et qui ont su perdurer malgré la suppression des corporations au moment de la Révolution française. Ces communautés, jalouses de leurs spécificités,

ont des pratiques et des signes de reconnaissance qui leurs sont propres, elles sont porteuses de valeurs et de normes qui leurs sont particulières. Le métier est donc, dans la seconde moitié du 19^e siècle, une réalité très prégnante, un cadre de sociabilité et un cadre mental.

Cette importance des identités de métier a pour conséquence de faire du Bâtiment une réalité très divisée et très hiérarchisée. D'une part, ce secteur d'activité se divise en deux grands ensembles de métiers, le gros œuvre (la construction de l'édifice en lui-même) et le second œuvre (métiers qui interviennent après la mise "hors d'eau" de l'édifice pour le rendre habitable). La première de ces deux catégories est la plus dévalorisée : elle est plus physique, elle est exposée aux intempéries. Elle est considérée par les métiers du second œuvre comme plus fruste. D'autre part, le compagnonnage impose une seconde ligne de fracture entre les métiers du Bâtiment. Les corporations compagnonniques (charpentiers, menuisiers, tailleurs de pierre, serruriers, principalement), organisées autour de rituels jalousement gardés, se placent en haut de la hiérarchie des métiers du Bâtiment et bataillent entre elles pour savoir laquelle est au sommet de l'ordre compagnonnique.

Cette fragmentation et cette hiérarchisation du Bâtiment a pour conséquence que peu de solidarité existe entre les corporations de cette industrie. Le cadre du métier empêche les ouvriers de percevoir l'unité d'intérêt de ce secteur¹, les grèves intercorporatives sont donc à peu près inexistantes. Dans la conscience ouvrière, le Bâtiment n'a pas vraiment d'existence. Ce n'est en tout cas pas un cadre pertinent de pensée et d'action.

1.1.2 La réalité du chantier

L'éparpillement du Bâtiment en une multitude de chantiers se déplaçant dans l'espace urbain au grès des constructions ou des rénovations est une donnée fondamentale de ce secteur. Contrairement à

¹ A l'inverse, les patrons du Bâtiment de Lyon s'organisent dès les années 1860 en Chambre syndicale d'industrie.

l'usine, enclose entre ses hauts murs, immobile et pérenne, le chantier est mouvant et ouvert aux quatre vents. Du fait de cette instabilité chronique, les équipes de travail qui se constituent sont très précaires puisque lors du chantier suivant les effectifs nécessaires seront peut-être très différents, les compétences requises aussi. Le lien de l'ouvrier à l'entreprise est, par là même, très lâche. A part quelques ouvriers très qualifiés, les entreprises de Bâtiment n'ont pas de main d'œuvre fixe. Elles embauchent le temps d'un chantier. L'ouvrier passe donc d'une "maison" à une autre, au gré des chantiers et de la conjoncture de travail. Le lien salarial est donc particulièrement instable d'autant plus que l'activité de ce secteur est encore très saisonnière dans les années 1850-1900. Le travail s'arrête en effet pendant les mois d'hiver pour ne reprendre qu'au printemps.

Cette instabilité des chantiers, mais aussi le fait que les entreprises du Bâtiment sont souvent de très petite taille, ont pour conséquence une très faible rationalisation des méthodes de travail et une très faible mécanisation. C'est donc l'ouvrier de métier qui a la maîtrise de l'organisation de son activité. Cela favorise des pratiques d'autonomie très fortes, d'autant plus fortes que la surveillance suivie des chantiers par l'entrepreneur est rendue presque impossible par leur éparpillement dans l'espace de la ville. Une certaine liberté dans la gestion du temps et dans les méthodes de travail caractérise donc les métiers du Bâtiment.

1.1.3 Des origines géographiques diversifiées

A la division professionnelle, à l'éparpillement des chantiers dans l'espace urbain, s'ajoute une diversité de l'origine géographique des ouvriers. En effet, certains métiers du Bâtiment sont fortement alimentés par une main d'œuvre d'origine rurale qui pratique encore bien souvent des migrations temporaires. Il viennent à Lyon au printemps et retournent au pays au début de l'hiver au moment de la morte saison.

De nombreux départements alimentent le Bâtiment lyonnais en main d'œuvre, en particulier les départements limousins, et en premier

lieu la Creuse, qui donnent la majorité des maçons de Lyon². Les migrations limousines ont des caractéristiques bien marquées qu'il est important de noter : contrairement aux autres populations rurales dont l'arrivée s'étale pendant le printemps, les limousins arrivent sur une très courte période en groupes compacts. Ils se concentrent ensuite dans un espace assez restreint de Lyon, "aux deux extrémités du pont de la Guillotière : près de l'Hôtel-Dieu et à la place du pont"³, où ils vivent dans des garnis tenus par des "pays" qui se sont fixés à Lyon : les limousins constituent donc une population très homogène mais refermée sur la communauté des migrants et peu intégrée dans la ville⁴. Cette homogénéité est due au fait qu'un seul foyer de départ, correspondant au plateau de Vassivière (Communes de Gentioux, Royère, Eymoutiers, etc.), fournit l'essentiel de cette migration.

Ces migrations temporaires, qu'elles soient limousines, de la Haute-Loire ou de la campagne des environs de Lyon, obéissent à des logiques paysannes. Le travail dans le Bâtiment n'intervient, en effet, que comme complément au revenu agricole, pour assurer l'équilibre financier du foyer ou pour acheter une terre, par exemple. Les migrants maçons, tout comme les terrassiers, ne se perçoivent donc pas d'abord comme ouvriers mais comme paysans, contrairement à certaines corporations plus proprement urbaines (les menuisiers, les serruriers, etc.) constituées d'une main d'œuvre qui se perçoit comme ouvrière, et qui développe des stratégies liées à cette représentation de soi.

Dernière remarque concernant l'origine géographique de la main d'œuvre du Bâtiment : des immigrés commencent à arriver, principalement chez les plâtriers-peintres, dans les années 1870-1880. Venus d'Italie, et plus particulièrement de certaines zones rurales du

² En 1891, on dénombre 7326 creusois, 1622 corréziens et 1642 habitants de la Haute-Vienne dans le Rhône. Ce département est le second à accueillir des creusois après la Seine où ils sont 28125. Ministère du commerce et de l'industrie, Office du travail, statistique générale de la France. *Dénombrement général : résultat statistique du dénombrement de 1891*. Paris : Imprimerie Nationale, 1894. Tome 1, p. 485. Avant le chemin de fer, les destinations des limousins du Bâtiment étaient plus diversifiées. Ce moyen de transport a provoqué un phénomène de concentration des migrations sur Paris et Lyon.

³ Abel Chatelain. *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires de Lille, 1976. p. 831.

⁴ Cette difficile intégration des limousins dans l'espace urbain peut paraître paradoxale quand on sait que ces migrations remontent au moins au 18^e siècle. Cf. Marie-

Piémont, ils viennent, eux aussi, travailler le temps de la saison pour revenir ensuite dans leurs familles.

Le monde du Bâtiment lyonnais est donc extrêmement complexe. Sa main d'œuvre est traversée par de multiples lignes de division et peu consciente d'appartenir à un univers professionnel commun. Le cadre du métier a, par contre, permis de développer de fortes identités ouvrières et de maintenir une forte autonomie de ces communautés.

1.2. Des évolutions et des difficultés rencontrées du fait des transformations industrielles

La deuxième moitié du 19^e siècle est marquée par un certain nombre d'évolutions industrielles qui touchent les corporations du Bâtiment et provoquent des transformations quelque fois importantes en leur sein.

1.2.1 Nouveaux matériaux et mécanisation chez les charpentiers

En 1891, P. du Maroussem, disciple de Le Play, faisait le constat de la disparition des charpentiers de Paris. Selon lui, les raisons en étaient les suivantes : "La première cause reconnue indiscutable de l'aveu de tous est l'avènement de la charpente en fer. [...] Depuis la célèbre grève de 1845, il est certain, pour peu que l'on suive la construction des monuments publics et des maisons de rapport, qu'un fait frappe très nettement les regards : c'est la marche de la charpente en fer [...]. Il ne reste plus guère aux charpentiers proprement dits que les échafaudages, ainsi que les combles et les escaliers quand l'architecte n'a pas jugé à propos d'y introduire le fer. [...] La seconde cause de décadence de la charpente, ou plutôt de la diminution du nombre des charpentiers est la concurrence faite par les machines au travail de l'homme [...]. Là où 5 à 6 hommes étaient nécessaires pour faire des marches d'escaliers, il n'en faut plus maintenant que 2 ou 3."⁵

Antoinette Carron. *Les migrations anciennes des travailleurs creusois. Revue d'histoire économique et sociale*, 1965, n°3.

⁵ P. du Maroussem. *La question ouvrière*. Paris: A. Rousseau, 1891. Vol. 1, *Charpentiers de Paris*. p. 55-60.

A Lyon, la situation est parfaitement identique : la corporation des charpentiers, qui était jusqu'alors située au sommet de la hiérarchie des métiers du Bâtiment, est en pleine régression à la fin du siècle.

1.2.2 Mécanisation chez les menuisiers

Chez les menuisiers, la situation est moins grave, mais l'apparition des scies mécaniques au cours de la seconde moitié du 19^e siècle conduit à des transformations de la corporation, surtout sensibles dans les années 1880. La mécanisation a non seulement conduit à une baisse des effectifs de la menuiserie, elle a aussi conduit à une déqualification d'une partie de la main d'œuvre réduite à conduire des machines et que les patrons paient aux pièces contrairement aux autres ouvriers payés à l'heure.

Le syndicat des menuisiers mène de multiples luttes, dans les années 1890, pour obtenir le paiement à l'heure de ces ouvriers. Finalement, en 1897, un syndicat des machinistes sur bois se détache de celui des menuisiers. En effet, le sciage mécanique, effectué petit à petit dans des usines devenues autonomes des entreprises de menuiserie, ne concerne plus vraiment cette corporation. La division du travail a opéré une coupure au sein de la corporation des menuisiers, réduisant ses effectifs et sa place au sein du Bâtiment⁶.

⁶ Sur ce problème : A.D.R., 10 MPC 14 et 15.

1.2.3 Un effacement des tailleurs de pierres

Comme pour les charpentiers, l'utilisation de la pierre est concurrencée, au 19^e siècle, par de nouveaux matériaux moins onéreux comme le ciment ou le mâchefer. Petit à petit, la pierre n'est plus utilisée que dans les constructions de luxe ou certaines constructions publiques. La corporation des tailleurs de pierre tend donc à disparaître des chantiers du Bâtiment. Là encore, c'est une des corporations considérées comme les plus nobles qui tend à s'effacer.

1.2.4 Des divisions chez les plâtriers-peintres

A partir des années 1870, une immigration piémontaise apparaît chez les plâtriers-peintres et devient rapidement importante, au moment même où la crise touche de plein fouet la construction⁷. Le développement du chômage dans les années 1880 focalise complètement l'attention d'une grande partie des plâtriers-peintres sur la présence des Italiens dans leur corporation. De nombreux appels sont faits aux pouvoirs publics pour intervenir contre cette présence. Dans la seconde moitié des années 1890, une courte reprise de la crise, et l'assassinat, à Lyon en 1894, du président de la République Sadi-Carnot par l'anarchiste italien Caserio, font réapparaître les réactions

⁷ Les plâtriers surtout représentent une grande partie de l'immigration italienne de Lyon à cette époque. En témoignent deux sources extérieures au Bâtiment : en 1874, la "Società italiana di mutuo soccorso e di beneficenza" de Lyon regroupait 190 membres dont 44 plâtriers (23,2%) et 7 peintres (3,7%) ; A.D.R., 4 XP 47. En 1883, l'Union musicale instrumentale italienne comptait 66 membres dont 34 plâtriers (51,5%). Presque tous les membres de cette Union venaient de la province de Novare dans le Piémont et vivaient dans le quartier de la Guillotière, autour de la rue Moncey ; A.D.R., 4 M 597.

Je n'ai, par contre, pas de chiffres précis sur le nombre d'Italiens appartenant à la corporation des plâtriers-peintres dans les années 1880-1900. Dans le Rhône, les Italiens de sexe masculin étaient 6068 en 1886 et 5569 en 1891 (baisse très certainement consécutive à la crise économique). Les Italiens représentent alors environ 60% des étrangers du Rhône. Ministère du commerce de l'intérieur, Division de la comptabilité et de la statistique. *Statistique générale de la France : résultats statistiques du dénombrement de 1886*. Paris, Nancy : Berger-Levrault, 1888. Vol. 1, p. 98-10 ; Ministère du commerce et de l'industrie, Office du travail, statistique générale de la France. *Dénombrement général : résultat statistique du dénombrement de 1891*. op. cit., p. 74.

xénophobes qui s'étaient estompées du fait de la reprise économique du début de cette décennie.

1.2.5 Division de la corporation des maçons

La corporation des maçons se fragmente elle aussi du fait de l'utilisation de nouveaux matériaux (le métier de cimentier apparaît) et du développement industriel (les briqueteurs-fumistes deviennent une branche autonome qui intervient dans la construction de fours et cheminées industriels). Ces deux nouvelles corporations, de taille modeste, deviennent les fiefs des migrants limousins à l'inverse de celle des maçons dont la composition tend à se diversifier à la fin du 19^e siècle, même si les limousins sont largement majoritaires⁸.

A l'inverse du cas des menuisiers, l'apparition de ces métiers, qui restent au sein du Bâtiment, constitue plutôt une augmentation de la qualification d'une partie de la main d'œuvre. D'autre part, les effectifs des maçons n'en sont que très peu affectés et ont même plutôt tendance à croître sur l'ensemble de la période.

1.2.6 Évolution de la corporation des terrassiers

Cette corporation occupe des effectifs de plus en plus importants dans la deuxième moitié du 19^e siècle du fait des remodelages urbains et de la construction de lignes de chemin de fer, à l'occasion en particulier du plan Freycinet.

Au 19^e siècle, ce métier a la particularité d'être souvent pratiqué par des chômeurs auxquels les municipalités offrent ce type de travaux, en particulier au moment des crises économiques, ou par des paysans du fait du peu de qualification que nécessite ce métier et de sa ressemblance avec les métiers ruraux. C'est ce qui explique, par exemple, que la physionomie des grèves des terrassiers ressemble à celle des industries peu qualifiées⁹.

⁸ En 1911, Yves Lequin estime qu'à Lyon, 2 maçons sur 3 sont encore originaires de cette région. *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1977. Vol. 1, p. 265.

⁹ C'est ce que remarque Michelle Perrot. *Les ouvriers en grève : France 1871-1890*. Paris-La Haye : Mouton, 1974. Vol. 1, p. 383-384.

1.3. Dynamiques urbaines et concentration géographique de la main d'œuvre du Bâtiment

La seconde moitié du 19^e siècle représente pour Lyon une période de forte modification du visage urbain avec, entre autres, l'haussmannisation du centre ville, qui commence dès les années 1850, et le développement très rapide de la rive gauche du Rhône et en particulier de la Guillotière qui s'affirme alors comme un des premiers quartiers ouvriers de Lyon.

Déjà en 1866, ce quartier représente le lieu où la concentration de la main d'œuvre du Bâtiment est la plus forte. Ils sont 5904 ouvriers de ce secteur à habiter ce quartier soit 56,6% des 10423 ouvriers du Bâtiment. Un ouvrier de la Guillotière sur quatre appartient au Bâtiment à cette date. Les deux autres zones de concentration de la main d'œuvre de cette industrie sont la Presqu'île (2043 ouvriers soit 19,6%) et Vaise (1144 soit 10,9%)¹⁰. Un fort noyau de maçons habite en particulier les garnis situés autour de l'Hôtel-Dieu (rue Bellecordière, rue Grolée, etc.). Dans les années qui suivent, la poursuite de la rénovation du centre-ville chasse ces dernières poches ouvrières de la Presqu'île. Cette main d'œuvre vient grossir celle déjà installée de l'autre côté du Rhône. La population de la Guillotière a augmenté entre temps. Les ouvriers du Bâtiment ne sont plus aussi nombreux en pourcentage mais la part de la main d'œuvre de ce secteur habitant ce quartier a augmenté.

Cette évolution de la répartition de la main d'œuvre du Bâtiment est représentative de la ségrégation géographique qui s'affirme pendant toute la seconde moitié du 19^e siècle. "La rive gauche du Rhône a progressivement concentré ceux que la ville rejetait et que ses usines accueillait."¹¹ Le quartier de la Guillotière devient, en tout cas, à cette époque, le centre de gravitation du Bâtiment : c'est là que sont regroupés la plupart des entreprises de cette industrie, les locaux des organisations ouvrières, les nombreux bars qu'ils fréquentent et qui sont

¹⁰ Yves Lequin. *Les ouvriers de la région lyonnaise, op. cit.*, p. 172.

¹¹ *Idem.*, p. 202.

souvent tenus par des épouses d'ouvriers de cette branche. Ce très fort enchevêtrement permet la préservation de solidarités et de sociabilités qui ont favorisé, à terme, l'affirmation d'une identité du Bâtiment.

1.4. Première naissance des syndicats du Bâtiment

L'interdiction des organisations ouvrières depuis la Révolution française n'a pas favorisé l'existence de groupes formalisés jusqu'au milieu des années 1870, époque à laquelle apparaissent les premiers syndicats, avant même la loi de 1884 qui autorise leur création. Avant cela, des tentatives de groupement chez les charpentiers et les menuisiers avaient eu lieu dans le cadre de l'Association Internationale des Travailleurs (A.I.T.), tentatives vites réprimées par les pouvoirs publics et qui n'ont pratiquement laissé aucune trace dans les archives¹².

Les sociétés de secours mutuel se sont, par contre, développées pendant le Second Empire¹³, mais, là encore, il est difficile de dire à ce stade des mes recherches quelle a été leur importance et si elles ont servi à dissimuler des activités de défense des corporations.

1.4.1 La corporation ou le syndicat ?

Avec le retour de la République, les premiers syndicats naissent mais ils restent embryonnaires jusqu'au tournant du siècle. Ils semblent incapables de réunir des effectifs un tant soit peu conséquents, mais surtout ils se heurtent à l'incompréhension des ouvriers qui semblent avoir du mal à percevoir leur rôle exact. En fait, il semble que le syndicat a du mal à trouver sa place parce qu'il entre en concurrence avec la "corporation" qui est, à cette époque, beaucoup plus que la simple collectivité d'ouvriers exerçant un métier. La corporation est, au 19^e siècle, "un corps constitué agissant unanimement en vue d'une fin commune."¹⁴ La corporation ne renvoie donc pas seulement à la

¹² A.D.R., 10 MPF 11. Rapport du commissaire spécial sur la corporation des menuisiers, 24/12/1874 ; A.D.R., 10 MPF 2. Situation de la Chambre syndicale des charpentiers, 1/6/1877.

¹³ Voir A.D.R., série 4 XP, sociétés de secours mutuelles.

¹⁴ William H. Sewell *Gens de métiers et révolution. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*. Paris : Aubier, 1983. p. 264. Sewell fait une typologie tout à fait

collectivité passive. Elle renferme une dimension active et organisée même si aucune organisation formalisée n'est là pour l'encadrer.

Malgré la suppression des communautés de métier sous la Révolution française, le groupe constitué autour de cette réalité reste un cadre d'action et de solidarité toujours présent dans les esprits. Les ouvriers des corporations du Bâtiment ne ressentent donc pas nécessairement le besoin d'une organisation spécifique et permanente qui ferait double emploi par rapport à la corporation. Au moment des grèves, ils constituent un comité chargé de la conduite du mouvement, mais en dehors de ces moments, ils n'ont pas besoin d'un cadre d'action puisqu'il est déjà incarné, d'une certaine manière, par la corporation.

Dans ce cadre, les syndicats ont du mal à trouver leur place et les ouvriers à comprendre leur rôle. Dans les formulations qu'utilisent les ouvriers on perçoit très bien cette concurrence entre corporation et syndicat. Ainsi, en 1885, un communiqué est ainsi formulé : "la Chambre syndicale des plâtriers-peintres de la ville de Lyon, dans sa réunion du 21 novembre, assistée de la corporation, a décidé d'inviter les ouvriers..."¹⁵ On retrouve ici les deux principes actifs qui se sont alliés, ce qui n'est pas le cas en 1889 quand le syndicat de cette même corporation élit des délégués à l'Exposition de Paris sans en référer à la corporation. Dans une réunion suivante, une violente discussion s'ensuit au cours de laquelle un ouvrier affirme que "puisque'il en est ainsi nous n'avons rien à discuter ; le syndicat est passé par dessus la corporation, en conséquence nous n'avons qu'une chose à faire c'est de nous retirer."¹⁶

De nombreux exemples pourraient être cités de ces glissements de sens. Bien souvent, ils posent la question de l'autonomie du syndicat qui semble plutôt perçu par les ouvriers comme une sorte d'exécutif sous le contrôle de la corporation, même si celle-ci n'est pas syndiquée. Cela rejoindrait l'analyse de Sewell qui remarque que "syndic" signifiait, sous l'Ancien Régime, "officier établi pour prendre soin des affaires

intéressante du vocabulaire désignant les organisations ouvrières depuis la Révolution française jusqu'au milieu du 19^e siècle.

¹⁵ A.D.R., 10 MPF 21. Rapport du commissaire spécial, 26/11/1885.

¹⁶ A.D.R., 10 MPF 21. Rapport du commissaire spécial, 15/6/1889.

d'une communauté, d'un corps dont il est membre". Un syndicat signifie donc un "corps composé de tels officiers", c'est-à-dire agissant au nom des ouvriers et non comme "des corps qui regroup[eraient] en leur sein l'ensemble des membres du métier."¹⁷

La concurrence entre syndicat et corporation nous permet de voir en creux quel sens les ouvriers du Bâtiment donnaient à leurs groupes professionnels. On peut y percevoir un lien au métier beaucoup moins objectivé et moins distancié qu'il ne l'est aujourd'hui. Le métier demeure alors un cadre immédiat de sociabilité et d'action.

1.4.2 Difficulté pour faire face à la crise des années 1880

Cette difficulté à mordre sur les corporations est accentuée à partir des années 1880 du fait de la dépression extrêmement grave qui touche alors l'ensemble de l'industrie. Le Bâtiment, de plus en plus sensible aux cycles de la conjoncture, voit son activité se réduire et les corporations se montrent incapables de répondre à cette situation.

Cette paralysie des métiers du Bâtiment face au chômage des années 1880 est à l'origine d'une grande instabilité idéologique dans les corporations : chez les plâtriers-peintres, sous l'impulsion des anarchistes, un courant internationaliste se constitue et crée un syndicat afin de tenter d'organiser les Italiens. Jusqu'au début du 20^e siècle, il rencontre l'opposition d'un deuxième syndicat qui refuse les Italiens et développe une thématique xénophobe. De même, les charpentiers connaissent une grave crise identitaire. Cette corporation, installée jusqu'à présent en haut de la hiérarchie des métiers du Bâtiment, est confrontée à la chute brutale de ses effectifs. Paralysée par sa situation, menacée de marginalisation, elle se replie sur l'identité compagnonnique la plus fermée dans les années 1880-90 et s'affronte aux syndicats quand ceux-ci prennent de l'ampleur au début des années 1900.

¹⁷ Sewell, *op. cit.*, p. 399.

2. 1900-1914 : UNE BRUSQUE MODIFICATION DU BÂTIMENT LYONNAIS

2.1. Les prémisses : maçons et terrassiers passent au premier plan des luttes

Au tournant du siècle, deux corporations passent assez brusquement au premier plan dans le domaine revendicatif, les maçons et les terrassiers jusqu'alors peu présents dans les luttes. Ce changement d'attitude est, pour partie, la conséquence de la fixation à Lyon, à partir de la crise des années 1880, d'une partie de plus en plus importante de cette population jusque là principalement rurale. La conséquence de cette fixation est que les logiques paysannes ne sont plus au centre des préoccupations de ces ouvriers. Le salaire, qui n'est plus un complément au revenu tiré de la terre, devient un enjeu central et conduit à une mobilisation plus grande des ouvriers de ces corporations.

Un phénomène de concentration industrielle plus important que dans les métiers du second œuvre, qui sont essentiellement constitués d'une poussière de petites entreprises, conduit aussi très certainement à une exacerbation des sentiments de classe dans ces deux corporations¹⁸.

Ainsi, au moment où des corporations qui étaient au sommet de la hiérarchie des métiers du Bâtiment tendent à disparaître de la scène revendicative (charpentiers, tailleurs de pierres), ce sont les corporations considérées comme les moins nobles, les plus stigmatisées qui prennent la tête des luttes dans ce secteur.

¹⁸ En 1866, il y a, à la Guillotière, un patron pour 4 à 5 ouvriers maçons. En 1911, sur la place de Lyon, on trouve 1 patron pour 11 ouvriers maçons. La concentration, déjà supérieure, en 1966, à la plupart des corporations du Bâtiment (il y a presque autant de patrons que d'ouvriers chez les plâtriers-peintres à cette date), s'est accrue au cours du siècle. Cf. Yves Lequin . *Les ouvriers de la région lyonnais, op. cit.*, p. 180 et 197.

2.1.1 Les maçons et la grève de 1897

C'est en 1897 que les maçons montrent pour la première fois leur capacité de mobilisation, lors d'une grève qui paralyse la totalité de la corporation pendant pratiquement 3 mois¹⁹. Ce mouvement rompt avec les grèves du Bâtiment des décennies antérieures par sa durée, son caractère massif (elle mobilise 8200 ouvriers selon la Préfecture, chiffre certainement exagéré mais qui donne une idée de l'importance du nombre d'ouvriers grévistes), par l'unanimité des ouvriers dans la lutte, par certaines méthodes utilisées, et parce qu'elle est à l'origine d'une des premières grèves intercorporatives du Bâtiment lyonnais.

Cette grève met, pour la première fois, en lumière la cohésion de la corporation des maçons qui apparaît comme une véritable communauté structurée autour des limousins. Pendant 3 mois, la presque totalité de la corporation est en grève puisque seuls quelques centaines de non grévistes (appelés aussi "renards") travaillent dans "des chantiers peu importants appartenant à de petits entrepreneurs ou directement pour des propriétaires à des réparations."²⁰ Malgré l'émiettement des chantiers, qui rend leur surveillance difficile, la commission de grève des maçons parvient à garder la haute main sur le mouvement.

Cela est d'abord facilité par un "exode" massif des maçons. Dès le début de la grève, 1500 grévistes ont quitté Lyon pour trouver du travail à la campagne, bien souvent dans leur "pays" d'origine. Au mois de juillet, ils ne sont plus qu'un millier sur Lyon à assurer le contrôle de la grève²¹. Le lien avec la campagne d'origine est encore très fort (tous les maçons ne sont pas fixés à Lyon et, pour ceux qui le sont, l'installation en ville est souvent extrêmement récente) surtout chez les limousins. Ce lien permet de trouver des moyens de subsistance pendant les crises, et pendant les grèves de ne pas épuiser la caisse de grève.

¹⁹ La grève, déclarée le 5 mai 1897, ne prend fin que le 28 juillet. A.D.R., 10 MPC 12 et 13 (ces deux cartons sont entièrement consacrés à cette grève, signe de l'importance qu'on lui a accordée à l'époque). Voir aussi le compte-rendu de la grève dans la *Statistique des grèves*, 1897. Paris : Imprimerie Nationale, 1898. p. 301-308.

²⁰ A.D.R., 10 MPC 12. Rapport du commissaire spécial, 13/7/1897.

²¹ *Ibid.*, 17/5 et 8/7/1897.

Le contrôle de la grève est aussi rendu possible par les modes de vie des maçons au sein de la Guillotière et par le type d'organisation des relations sociales qui en est la conséquence. La concentration des ouvriers de cette profession dans certaines zones du quartier (autour de la rue Moncey particulièrement), le fait que nombre de ces ouvriers vivent à plusieurs dans des garnis tenus eux-mêmes par des maçons, le fait que les limousins viennent d'un nombre limité de villages situés à quelques kilomètres les uns des autres et qu'ils se connaissent souvent avant même l'arrivée à Lyon, tous ces facteurs facilitent un contrôle interindividuel et une action immédiate envers les "renards".

Ainsi, un contremaître propriétaire d'un garni et qui refusait de suivre le mouvement de grève est prévenu que "s'il continue à travailler tous ses locataires le quitteront."²² De même, des ouvriers ayant repris le travail sont agressés en juillet par une vingtaine de grévistes. Les agresseurs vivaient dans un garni situé 7 rue du Bas Port, un étage au-dessus du garni ou vivaient leurs victimes²³. De multiples exemples montrent que le contrôle interne au groupe est extrêmement fort. Il est d'ailleurs renforcé par le réseau très serré de commerces et de bars tenus pour la plupart par des ouvriers du Bâtiment ou par leur épouse. Ils jouent un rôle essentiel dans la capacité de résistance des grévistes par les crédits qu'ils acceptent de faire. En 1897, ils se réunissent même en une "commission des petits commerçants du 3^e arrondissement" et, à l'initiative des grévistes, lancent une pétition demandant aux pouvoirs publics d'intervenir pour résoudre le conflit²⁴.

C'est aussi pendant cette grève qu'apparaît pour la première fois une tentative un peu cohérente de contrôle des chantiers par la création de groupes de grévistes qui se répartissent les différents quartiers de Lyon qu'ils parcourent ensuite à pied pour faire débrayer les ouvriers encore au travail. Cette présence des grévistes dans l'espace de la ville est une particularité du Bâtiment. La porosité entre l'espace du chantier

²² *Ibid.*, 14/7/1897.

²³ A.D.R., 10 MPC 12. Rapport des gardiens de la paix, poste de la Préfecture, 20/7/1897. L'utilisation ici de la violence physique s'explique peut-être aussi par le fait que les "renards" étaient des auvergnats et les grévistes des limousins.

²⁴ A.D.R., 10 MPC 12. Rapports du commissaire spécial, 23/06, 24/06, 30/06, 18/07/1897. Plusieurs petits commerçants du 3^e arrondissement "se sont même offerts de prendre à leur charge deux et même trois grévistes tout le temps que la grève durera".

et l'espace urbain a pour conséquence que les grèves du Bâtiment débordent très souvent du lieu de travail. En 1897, cela prend une allure un peu plus systématisée par un contrôle quotidien des chantiers mais aussi par l'utilisation des funérailles ouvrières afin de montrer la force et la cohérence du groupe. Au moins une douzaine de fois, au cours de la grève, des enterrements de maçons (certains morts des suites d'un accident, d'autres à l'hospice) sont l'occasion d'organiser un cortège silencieux réunissant plusieurs centaines de grévistes²⁵. La manifestation n'est pas encore au cœur de la pratique gréviste à cette époque, mais ce type de pratique en est la préfiguration.

Dernière particularité de cette grève : elle est à l'origine de la première grève intercorporative du Bâtiment lyonnais. Le 27 juin, les plâtriers-peintres, les menuisiers, les serruriers et les parqueteurs votent le principe de la grève générale en solidarité avec les maçons et pour demander la journée de 8 heures. Paradoxe de ce mouvement : les maçons refusent farouchement de s'y associer. Ils refusent de nommer des délégués au comité de la grève générale, ils refusent de participer aux assemblées générales et affirment que les maçons "étant en grève depuis 5 semaines ont bien assez à faire chez eux, sans se préoccuper de ce qui se passe dans les autres corporations du Bâtiment."²⁶ Ce refus des maçons de se mêler avec les autres corporations confirme le sentiment des contemporains que cette population forme une sorte d'univers à part et autosuffisant dans l'espace de la ville. Cette attitude conduit à un échec de la grève générale. Celle des maçons se termine, par contre, finalement par un compromis qui est une victoire pour le syndicat qui prend pour la première fois de l'ampleur.

²⁵ *Ibid.*, rapports du 10/5, 25/5, 27/5, 28/5, 31/5, 3/6, 5/6/1897, etc.

²⁶ A.D.R., 10 MPC 12, rapport du commissaire spécial, 11/06/1897. Les rapports traitant de la grève intercorporative se trouvent surtout dans le carton 10 MPC 13. Il semble tout de même que le groupe de maçons ne soit pas complètement unanimes à refuser la grève générale du Bâtiment. Lors de la réunion des grévistes maçons du 29/06, Andrieux, un des membres de la commission de grève, se plaint qu'un "certain nombre de jeunes camarades maçons ont voté la grève générale malgré les recommandations qui leur avaient été faites de s'abstenir". Une nouvelle génération semble donc plus sensible à une unité syndicale dans le Bâtiment.

2.1.2 Émergence de la corporation des terrassiers

Jusqu'au tournant du siècle, la corporation des terrassiers rassemble plutôt des manœuvres spécialisés qui ne sont souvent pas attachés à cette corporation mais la traversent à l'occasion de chantiers. Il en résulte un groupe sans cohérence et sans véritable identité dont les pratiques grévistes sont aux antipodes de celles des ouvriers de métier. Au début du 20^e siècle, par contre, elle émerge assez brusquement comme corporation ayant ses propres valeurs, ses pratiques, ses représentations. L'identité du terrassier se précise et devient d'ailleurs rapidement, dans les représentations militantes, l'archétype de l'ouvrier du Bâtiment vanté aussi bien par des textes militants²⁷ que par des œuvres littéraires²⁸.

Dans cette brusque cristallisation de l'identité des terrassiers, le rôle de la construction du métro parisien est indéniable. Cette construction a réuni pendant des années un grand nombre de terrassiers qui, au cours des nombreuses luttes qui ont marqué ce chantier, ont constitué petit à petit un groupe plus homogène. D'autre part, les journaux ont largement relaté ces luttes dans leurs colonnes et ont permis ainsi de diffuser, dans l'opinion publique, une image du terrassier qui a, par contrecoup, agit sur leur manière de se percevoir et de se représenter dans l'espace public²⁹.

A Lyon, cette corporation commence à prendre de l'importance lors de la grève de 1905. Commencée le 1^{er} août, elle dure 47 jours³⁰. Au cours de ce mouvement, le principe des équipes de grévistes parcourant la ville pour débaucher les non-grévistes a été repris. Ces groupes sont

²⁷ Voir à ce sujet les écrits des frères Bonneff : Léon et Maurice Bonneff. *La classe ouvrière : les compagnons du bâtiment*. Paris : La Guerre Sociale, 1911. 32 p. ; Maurice Bonneff. *Didier, homme du peuple*. Paris : Payot, 1914 (portrait de Pérault, secrétaire du syndicat des terrassiers de Paris avant guerre).

²⁸ Cf. Georges Navel parlant des terrassiers parisiens : Georges Navel. *Travaux*. Paris : Stock, 1945. p. 186 de l'édition Folio.

²⁹ Sur le rôle du métro parisien, cf. Friedhelm Boll, Stéphane Sirot. Du «tarif» à la convention collective : grèves et syndicats des ouvriers à Londres, Paris et Hambourg à la fin du XIX^e siècle. *L'invention des syndicalismes : le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX^e siècle*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1997. p. 141-143.

³⁰ A.D.R., 10 MPC 37. La longueur des grèves des maçons et des terrassiers est le signe d'une exacerbation des oppositions entre ouvriers et patrons.

plus structurés, ils ont à leur tête un "chef de groupe"³¹. Surtout, ils pratiquent un recours à la violence beaucoup plus systématique envers les "renards". Cette violence, l'appel qui est fait au cours des réunions de grévistes de l'utiliser systématiquement contre les non-grévistes, est un des traits marquants qui distingue la grève des terrassiers des grèves précédentes³².

Le ton des terrassiers est, d'autre part, plus "politisé". En 1897, les maçons refusaient toute discussion ne touchant pas directement aux questions corporatives et concentraient essentiellement leur attention sur le problème des non-grévistes. Les terrassiers, par contre, tiennent, en 1905, un discours très violent qui est dirigé surtout contre l'État et la police. Ils refusent toute intervention d'hommes politiques dans leurs affaires et, à l'inverse, un représentant parisien de la C.G.T. intervient lors d'une de leurs réunions³³. Une nouvelle conception du syndicalisme apparaît avec les terrassiers.

L'émergence des corporations des maçons et des terrassiers sur le terrain des luttes constitue donc une prémisse à une transformation plus fondamentale du syndicalisme du Bâtiment lyonnais qui ne s'opère vraiment qu'à partir de 1908.

³¹ A.D.R., 10 MPC 37. Rapport du commissaire spécial, 11/08/1905.

³² Ibid., 7/8, 11/8, 12/8/1905, etc. ; rapport du commissaire de police de Charpenne, 7/8/1905.

³³ A.D.R., 10 MPC 37. Rapport du commissaire de police du quartier de St Pothin, 13/8/1905 ; rapports du commissaire spécial, 15/8 et 16/8/1905. En 1897, plusieurs députés limousins et un député de la Loire étaient venus soutenir les ouvriers maçons en grève.

2.2. Brusque émergence du syndicalisme

A partir de 1907-1908, au moment où certaines des catégories développées par les réformateurs sociaux se fixent et commencent à diffuser largement dans le corps social, les syndicats du Bâtiment lyonnais connaissent un développement sans précédent, se réunissent au sein d'une structure commune et adoptent des formes d'organisation inédites. Ces formes syndicales se maintiennent ensuite pendant la plus grande partie de l'entre-deux-guerres. Il faut, en effet, attendre le Front Populaire pour voir apparaître une remise en cause de l'identité ouvrière du Bâtiment lyonnais.

2.2.1 Naissance d'une structure industrielle, croissance des syndicats et des luttes

Dans les premières années du 20^e siècle, la conscience d'appartenir à la même "famille" du Bâtiment a fait son chemin à Lyon. La solidarité entre corporations pendant les grèves s'est accrue, les contacts sont plus nombreux mais cela ne conduit pas à la formation de liens plus formalisés entre les différents syndicats. Cela est très certainement dû au fait que nationalement, la Fédération nationale des syndicats du Bâtiment, qui existait au sein de la C.G.T. depuis 1892, a éclaté en 1900 à la suite de l'échec de la grève générale du Bâtiment parisien en 1898. Plusieurs Fédérations de métiers se reconstituent entre 1900 et 1901. Cette situation se maintient jusqu'en 1907. Sous la pression de la C.G.T., un congrès fédéral permet la reconstitution de la Fédération du Bâtiment. Le Bâtiment est, significativement, la dernière industrie à connaître une unité syndicale au niveau national.³⁴

Cette Fédération adopte une ligne clairement syndicaliste révolutionnaire puisque, selon l'article 3 de ses statuts, "le but de la Fédération est d'arriver à constituer le travail libre, affranchi de toute

³⁴ Pierre Mazé. *Les bâtisseurs*. Paris : FNTP-CGT, Scandéditions, 1993. p. 49.

exploitation collectiviste, par la socialisation des moyens de production, au bénéfice exclusif des producteurs et collaborateurs des richesses naturelles [...]"³⁵

La Ligue d'Action du Bâtiment de Lyon (L.A.B.) se constitue en 1908 sous l'impulsion de la nouvelle Fédération du Bâtiment. Il faut, par contre, attendre 1910 pour qu'elle réunisse tous les syndicats. En effet, les maçons, cimentiers, briqueteurs-fumistes, mouleurs-ornemanistes sont d'abord réticents à entrer dans cette structure intercorporative³⁶. La création de la L.A.B. ne signifie pas, par contre, la disparition des syndicats de métier puisqu'elle ne constitue qu'une structure de coordination et d'appui. Les syndicats sont absolument rétifs à toute fusion au sein d'une structure d'industrie. Après la seconde guerre mondiale, des tentatives de constitution de syndicats uniques du Bâtiment seront des échecs. Les ouvriers du Bâtiment de Lyon ont montré, jusque tard dans le 20^e siècle, un attachement à l'autonomie corporative.

Parallèlement à la structuration du mouvement syndical, le mouvement des grèves s'accélère de manière significative. Le Bâtiment lyonnais avait connu en moyenne 4 grèves par an entre 1893 et 1909 (68 grèves) ; il connaît 15,2 grèves en moyenne entre 1910 et 1914 (76 grèves). Il faut remarquer, là encore, la place centrale que tiennent les terrassiers et les maçons dans le mouvement revendicatif de 1910-1914 : la première corporation est à l'origine de 23 grèves, la seconde de 17³⁷. Mais, même si on ne prend pas en compte les grèves de ces deux corporations, la moyenne annuelle des grèves a largement augmenté pendant la période 1910-1914.

³⁵ Jacques Julliard. *Clémenceau briseur de grèves : l'affaire Draveil-Villeneuve-Saint-Georges (1908)*. Paris : Julliard, 1965. p.34.

³⁶ *Le Semeur*, bulletin officiel de la Bourse du Travail de Lyon, avril 1908, n°131. J. Guerry, Article "Dans le Bâtiment". Maçons, cimentiers et briqueteurs-fumistes sont les trois corporations qui regroupent les limousins. On retrouve donc, jusqu'en 1910, une volonté d'isolement de cette population.

³⁷ Ministère du Commerce, de l'Industrie, Office du Travail. *Statistique des grèves et des recours à la conciliation*. Paris : Imprimerie Nationale, 1893-1914, 1 vol. annuel. Entre 1848 et 1887, la moyenne annuelle des grèves du Bâtiment lyonnais est de 3,8 et est donc à peu près au même niveau qu'au cours de la période 1893-1909. Cela confirme l'idée qu'à partir de 1910, on assiste réellement à une rupture par rapport au demi-siècle précédent. Cf. Yves Lequin. *Les ouvriers de la région lyonnaise, op. cit.*, vol. 2, p. 124.

Influence de la L.A.B., exacerbation des relations avec les patrons, attitudes d'esprits nouvelles au sein des corporations, conjoncture économique plus favorable aussi, de nombreux facteurs peuvent être mis en avant pour expliquer les changements remarquables à partir de 1910. On ne peut, en tout cas, considérer cette transformation de l'attitude des corporations du Bâtiment de Lyon comme un fait conjoncturel, et ceci pour deux raisons. D'une part, cette attitude extrêmement offensive a perduré pendant toute l'entre-deux-guerres, même après 1920 qui voit nationalement un effacement du mouvement revendicatif ouvrier³⁸. A Lyon, entre 1919 et 1936, le Bâtiment apparaît comme le seul secteur industriel actif dans le domaine syndical³⁹. D'autre part, cette augmentation des luttes correspondent à une modification en profondeur, à partir de 1910, des méthodes de lutte et du rôle du syndicalisme au sein des corporations.

2.2.2 Les méthodes de lutte se transforment

Depuis la fin du 19^e siècle, une des revendications de certains syndicats du Bâtiment, en particulier celui des maçons, était la mise en place de délégués ouvriers à l'inspection du travail dans l'industrie du Bâtiment, sur le modèle de ceux qui existaient déjà dans les mines. Ces délégués, qui seraient élus par la corporation, auraient pour rôle de relever sur les chantiers les contraventions commises, de surveiller l'état du matériel employé, en particulier dans la confection des échafaudages, et de signaler aux Inspecteurs de Travail les irrégularités relevées. Le député Marietton, par ailleurs avocat du syndicat des maçons, rédige d'ailleurs une proposition de loi dans ce sens en 1909. La proposition reste lettre morte⁴⁰.

Pourtant, on peut lire, en mai 1913, dans *L'Ouvrier maçon*, mensuel du syndicat des maçons de Lyon, le communiqué suivant : "Le conseil rappelle aux délégués de chantiers que leur rôle est ainsi défini : les

³⁸ Jean-Luc de Ochandiano. *Formes syndicales et luttes sociales dans l'industrie du Bâtiment, Lyon, 1926-1939 : Une identité ouvrière assiégée ?* Mémoire de maîtrise d'Histoire : Univ. Lyon II, 1996. 271 p.

³⁹ Entre 1919 et 1935, le Bâtiment lyonnais représente à lui seul 25,6% des grèves, 33 % des grévistes et 42,5% des journées chômées du département du Rhône. *Ibid.*, p. 226.

délégués sont chargés de la vérification des cartes confédérales ; ils doivent, en outre, renseigner le bureau sur tout ce qui a trait à la besogne syndicale et le tenir constamment au courant des réclamations formulées par leurs camarades."⁴¹

Les syndicats du Bâtiment de Lyon ont adopté, à partir des années 1910, une autre stratégie que la voie parlementaire. Les délégués dont parle *L'ouvrier maçon* n'ont en effet aucune existence légale. C'est par le rapport de forces sur le terrain que les syndicats commencent à les imposer, de fait, peu avant la première guerre mondiale. Ce changement est révélateur d'une attitude nouvelle des ouvriers du Bâtiment de Lyon. Désormais, c'est en effet par l'action autonome sur les chantiers qu'ils cherchent à obtenir les droits qu'ils réclament et à les défendre. Les délégués de chantiers sont donc les produits de la pratique de l'action directe par les corporations du Bâtiment. Ils sont en même temps les garants que cette pratique n'est pas entravée par les patrons ou par des ouvriers.

Avec le changement de stratégie pour imposer les délégués, c'est en effet aussi leur rôle qui change. Dans les revendications ouvrières du début du siècle et dans la proposition de loi de Marietton, il ne s'agissait que de relever les infractions à la législation sous le contrôle des Inspecteurs du Travail. Après 1910, leur rôle s'est considérablement étendu. Il garde d'ailleurs les mêmes caractéristiques après 1918, quand la pratique des délégués se développe dans tous les chantiers du Bâtiment un tant soit peu importants. Le délégué garde bien sûr pour attribution de surveiller le respect des droits ouvriers par le patron : respect des "tarifs", autrement dit des salaires fixés par les conventions collectives, respect de la durée du travail, respect des normes de sécurité, etc. Le délégué est donc l'expression de la présence quotidienne du syndicat sur le chantier, face à l'employeur.

A côté de ce premier objectif, il en est un autre, peut-être encore plus important : le délégué a, en effet, comme autre attribution d'assurer le respect de la discipline syndicale par les ouvriers du chantier. Cette nouvelle fonction correspond à une des transformations fondamentales

⁴⁰ *Le Semeur*, août 1909, n°147. Proposition de loi de J. Marietton.

du syndicalisme du Bâtiment lyonnais à partir des années 1910. Les syndicats tentent alors de rendre la syndicalisation obligatoire pour tous les ouvriers et ceci dans toutes les corporations⁴². Pour cela il faut mettre en place des moyens de contrôle permettant de vérifier régulièrement que les ouvriers qui travaillent sur le chantier sont bien syndiqués. Le délégué de chantier est, dans ce cadre, un des rouages dans cette pratique de contrôle : son attribution première, dans cette perspective, est de vérifier que les ouvriers ont leur carte de la C.G.T. et sont bien à jour de leur cotisation et ceci particulièrement quand de nouveaux ouvriers arrivent sur le chantier. Les ouvriers des différentes corporations le savent, ils doivent toujours avoir leur carte avec eux. D'ailleurs, s'ils l'oublient, les journaux syndicaux se chargent de leur rappeler : "La carte syndicale doit être dans votre poche et non pas reléguée au fond du tiroir du buffet ou au fond de la malle ; elle doit être présentée chaque fois que le délégué de chantier ou la propagande l'exige. Nous ne sommes plus au temps où nos vieux camarades étaient obligés de cacher qu'ils avaient en leur possession une carte syndicale, de crainte d'être surpris par le patron ou ses gardes-chiourmes." ⁴³ Comme le montre cette citation datant de 1933, le principe de la syndicalisation obligatoire s'est implanté fortement après guerre. C'est d'ailleurs un des éléments qui a permis aux corporations du Bâtiment lyonnais de garder un dynamisme très grand entre 1920 et 1936, contrairement aux autres industries. Le délégué est donc, en étroite liaison avec le syndicat, le garant du respect des acquis de la communauté de métier par les entrepreneurs mais aussi par les individus qui constituent cette communauté. En effet, il contrôle que les cartes sont à jour mais aussi que les ouvriers du chantier respectent eux aussi les contrats collectifs. Il est épaulé, dans cette action, non

⁴¹ "Aux délégués de chantiers". *L'ouvrier maçon*, organe du syndicat des maçons de Lyon, mai 1913, p²²³.

La première référence à l'idée d'obligation syndicale que j'ai pu trouver apparaît, en avril 1908, dans un article de J. Guerry, alors secrétaire de la L.A.B. Dans cet article, il rend compte de l'action du syndicat des maçons parisiens qui comptent alors 1200 adhérents. "Devant une force pareille - force qui va augmentant tous les jours, puisqu'ils imposent la carte fédérale sur les chantiers et font une chasse impitoyable aux non-syndiqués - les entrepreneurs comprirent qu'il valait mieux discuter". Un an plus tard, le second point de l'ordre du jour du premier congrès de la L.A.B. était "De la carte fédérale obligatoire". *Le Semeur*, avril 1908, n°131 et mars 1909, n°142.

⁴³ *L'Effort*, organe du Cartel autonome du Bâtiment (structure intercorporative qui a pris le relais de la L.A.B. après guerre), 21/01/1933.

seulement par le groupe qui se constitue sur le chantier pour un temps déterminé mais aussi par cet autre élément fondamental qui se met petit à petit en place à partir de 1910, la "roulante".

Les "roulantes", appelées aussi "équipes de propagandistes" ou "la propagande", se sont mises en place petit à petit et n'ont réellement pris toute leur ampleur qu'après la première guerre mondiale. Mais déjà avant 1914, on trouve plusieurs traces de leur existence⁴⁴. Ces "roulantes" sont constituées de groupes de militants chargés de vérifier régulièrement les cartes confédérales et rémunérés pour effectuer cette tâche. Pour cela ils se déplacent de chantiers en chantiers en vélo (d'où leur nom). Ces équipes à vélo marquent l'adaptation des méthodes d'action à une réalité propre au Bâtiment : sa dispersion en une multitude de chantiers éparpillés sur tout le territoire de l'agglomération. La mobilité rendue plus grande du fait de l'utilisation du vélo permet le contrôle d'un nombre important de chantiers en un temps relativement court, chose qui n'était pas le cas au 19^e siècle.

Voyons comment se déroule l'action quotidienne de ces "roulantes". Dans un entretien effectué, en 1975, par l'historien Maurice Moissonnier, Raymond Ducourthial explique, à travers l'exemple de la "roulante" du syndicat des maçons dont il faisait partie dans les années 1920-1930, et qui était la plus importante de tout le Bâtiment lyonnais, quel était le rôle, au jour le jour, de ces équipes : "Y avait pas un gars qui pouvait travailler sans sa carte syndicale. C'était défendu. Parce qu'il allait passer à travers un mois mais pas bien plus longtemps. Sans arrêt sur les chantiers, le travail consistait à ça, c'était le matin, on s'amusait pas, le matin, avant 7 heures, on avait rendez-vous, on bloquait un chantier, un des gros chantiers, on bloquait toutes les issues et on demandait les cartes syndicales à tous les gars. Après c'était... jusqu'au casse-croûte, à 8 heures, c'était les bricoles, les chantiers de trois, quatre bonhommes dans le quartier, quartier par quartier, même la banlieue et puis on faisait un chantier plus important au casse-croûte à 8 heures. Les gars s'arrêtaient pour casser la croûte, on demandait les

⁴⁴ Ainsi, ce rapport de 1910 qui rend compte du déroulement d'une grève menée par les maçons, fait référence à des équipes de cyclistes chargées de visiter les chantiers pour découvrir les renégats. A.D.R., 10 MPC 45. Rapport du commissaire spécial, 25/3/1910.

cartes syndicales aux gars, les fiches de paie, enfin tout. Et puis c'était toutes les bricoles jusqu'à la sortie de 11 heures et demie et on recommençait... on recommençait l'après-midi et le soir on faisait une grande sortie de chantier, les grands chantiers mais tous les... toute la place de Lyon était visitée en principe... tous les quinze jours les gars nous voyaient, et la banlieue aussi."⁴⁵

On retrouve, à nouveau, cette mise en pratique de l'action directe de la part des syndicats du Bâtiment. L'existence des syndicats se défend, en effet, sur le terrain concret et non pas par une série de lois. D'ailleurs, les objectifs poursuivis rendent, quelques fois, nécessaires des pratiques illégales et souvent violentes.

J'avais déjà remarqué qu'une des particularités de la grève des terrassiers de 1905, par rapport à celles qui l'avaient précédée, consistait en une utilisation beaucoup plus grande de la violence et sa justification dans les réunions de grévistes⁴⁶. Dans les années qui suivent et ensuite pendant toute l'entre-deux-guerres, cette violence physique est une des caractéristiques du Bâtiment lyonnais. Utilisée principalement contre les ouvriers de la corporation, elle joue un rôle important dans les régulations internes aux groupes constitués autour du métier. Je reviendrai sur cette question importante dans la prochaine partie.

⁴⁵ Entretien collectif avec des syndicalistes du Bâtiment (Fau, Ducourthial, Chaintreuil et Minard) faite par Maurice Moissonnier le 07/12/1975. Cassette n°1, face 2.

⁴⁶ Avant 1910, les actes de violence dans le Bâtiment étaient déjà monnaie courante, notamment pendant les grèves, mais ils ne prenaient pas l'ampleur qui ont pris ensuite, à partir de 1910 et jusqu'à la seconde guerre mondiale.

2.2.3 Le syndicat recouvre la corporation.

Le syndicalisme change donc radicalement de visage en quelques années. Les premiers signes de modification apparaissent en 1908 mais celles-ci prennent vraiment de l'ampleur à partir de 1910 et continuent à agir après 1919.

En même temps qu'à cette mutation des formes de lutte, on assiste à une transformation du rôle du syndicat au sein de la corporation. Jusqu'au début du 20^e siècle, on pouvait percevoir clairement une concurrence entre la corporation et le syndicat au détriment du second qui était condamné à jouer un rôle mineur au sein de la communauté de métier. En effet, la corporation laissait peu de place à une forme d'organisation formalisée des ouvriers. A partir de 1910, les choses changent radicalement dans ce rapport. Le syndicat a alors la prétention d'être la corporation en prenant une forme qui le fait coïncider avec le groupe ouvrier appartenant au métier. Le syndicalisme obligatoire, rendu possible par le contrôle des cartes syndicales sur le chantier, permet au syndicat de regrouper la (presque) totalité des ouvriers du métier. Il tend donc à se confondre avec la corporation dont il marque les limites et dont il devient le moteur. Il ne faut pas voir dans ce processus une tentative de main mise d'un groupe, les ouvriers syndiqués, sur les affaires de la corporation. En effet, si ce syndicalisme obligatoire est rendu possible, c'est parce qu'il est accepté par une grande partie de la population ouvrière du Bâtiment. Les années 1910 marquent donc l'adoption de cette forme d'organisation par les différentes communautés de métier de cette industrie. Par contre, cette adoption s'accompagne d'une adaptation de cette forme aux besoins, aux aspirations et aux représentations de ces communautés qui semblent en pleine redéfinition à cette époque.

De nombreuses questions restent, par contre, posées : pourquoi les corporations du Bâtiment de Lyon éprouvent-elles le besoin de se réunir dans une structure commune et de transformer les modes de régulation interne aux groupes corporatifs ? Est-ce que cela correspond à une mutation de l'identité ouvrière du Bâtiment ? Si oui, laquelle ?

Troisième partie : Interrogations sur les transformations du monde ouvrier du Bâtiment

Dans la partie précédente, l'étude de la physionomie des corporations du Bâtiment lyonnais s'est faite à partir d'un point de vue extérieur (caractéristiques, formes, etc.). Essayons maintenant de rentrer dans les logiques internes qui sont à l'œuvre afin de percevoir ce qui se passe dans les corporations lyonnaises du Bâtiment à partir des années 1910. Quel est le sens des transformations ? Quels processus touchant aux identités sont en jeu dans ces modifications ?

1. PROCESSUS DE CONSTITUTION DES IDENTITÉS COLLECTIVES DANS LE BÂTIMENT

1.1. Définition de la notion de processus identitaire

Selon l'historien Jean-Paul Burdy, la notion d'identité sociale pourrait être comprise comme le "regard que chaque groupe porte sur lui-même et [...] l'image sous laquelle il entend être reconnu, à travers un ensemble d'attitudes, de valeurs, de croyances et de codes de comportement qui sont en circulation dans le groupe et qui en prouvent en quelque sorte l'existence."¹ La plupart des définitions implicites ou explicites de l'identité pourraient se rapporter, à quelques détails près, à celle-ci. Pourtant, elle pose un certain nombre de problèmes :

¹ Jean-Paul Burdy. *Le soleil noir, un quartier de Saint-Étienne, 1840-1940*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1989. p.77.

- Elle montre une identité qui ferait son apparition en quelque sorte dans un second temps, consécutivement à la constitution du groupe social, comme une conséquence de l'individuation d'un collectif.
- Elle définit l'identité comme quelque chose de médiatisé : elle est "un regard", "une image".
- Elle ne prend pas en compte la dimension évolutive de l'identité.

Ce type de définition a donc comme défaut majeur de faire de l'identité une sorte de substance stable qui serait rattachée au groupe mais dotée tout de même d'une certaine indépendance par rapport à lui. Cette caractérisation de l'identité peut faire perdre de vue en quoi consiste réellement un processus de constitution d'une identité collective.

Par la notion de processus de constitution d'identité, il faut entendre que les identités se constituent *au travers* de l'individuation de collectifs . En se réunissant, en permettant donc à un processus de prendre forme, les sujets s'engagent dans une "relation transformatrice". Ils donnent naissance à une réalité nouvelle qui "ne résulte pas de la relation" entre les individus mais qui "est la relation entre les individus"². La nouvelle forme identitaire n'est donc pas la conséquence de cette individuation, elle n'est pas un second moment qui suivrait l'individuation du groupe. Elle lui est consubstantielle. Dans cette perspective, pensée et action ne peuvent être conçues comme deux moments séparés, l'un produisant l'autre. C'est dans un seul et même mouvement que les représentations et les modes d'organisation prennent forme au cours du processus d'individuation du collectif.

L'utilisation du terme de "processus" a pour but de rappeler qu'un collectif est un agencement de forces en perpétuelle redéfinition, donc en perpétuel mouvement. Même si le processus identitaire permet, la plupart du temps, de faire émerger sur la scène publique une forme extérieure d'expression du collectif, il faut se garder de toute substantialisation de la notion d'identité. L'expression publique de

² Muriel Combe. *Simondon, Individu et collectivité*. P.U.F, 1999. p. 80-81. Le philosophe Gilbert Simondon a mené une réflexion très riche sur la notion de processus identitaire et d'individuation de groupe. Sa lecture m'a apporté une aide précieuse pour comprendre les processus en jeu dans l'industrie lyonnaise du Bâtiment.

l'identité renvoie, en fait, toujours, à une multitude d'expériences contradictoires, à des négociations sans cesse renouvelées vécues dans l'intimité du collectif et qui sont la base à partir de laquelle les évolutions sont possibles. Pour Gilbert Simondon, un collectif n'est jamais stable, il n'est pas le résultat d'une individuation qui fixerait une fois pour toutes son caractère. Il est une individuation sans cesse renouvelée. On doit donc plutôt le définir comme métastable, c'est-à-dire toujours riche en potentiel. L'inscription publique de l'identité ne dit donc pas la totalité de ce que le collectif porte en lui de "réserve d'être". C'est cette "réserve d'être", cette "charge d'indéterminé" qui permettent au collectif de se déphaser et de se rephaser sans cesse.

1.2. Comment s'individue un groupe : la cristallisation

Selon Simondon, "l'expérience relative à un même objet ajoute et superpose des aspects partiellement contradictoires, produisant un état métastable du savoir relatif à l'objet. Qu'à un moment apparaisse un germe structural sous la forme d'une dimension nouvelle, et nous avons une structuration qui s'étend sur ce champ métastable qu'est l'expérience ; il y a opération de prise de forme."³ La construction des identités collectives répond au même processus. Simondon se demande, en effet, "pourquoi les sociétés se transforment, pourquoi les groupes se modifient [...]. Or nous voyons bien que ce qu'il y a de plus important dans la vie des groupes, ce n'est pas seulement le fait qu'ils sont stables, c'est qu'à certains moments ils ne peuvent conserver leur structure : ils deviennent incompatibles par rapport à eux-mêmes, ils se dédifférencient et se sursaturent."⁴ Cette situation, loin d'être considérée comme négative par Simondon, peut être, selon lui, la condition même de l'émergence d'une nouvelle identité puisqu'elle crée ce milieu métastable qui est nécessaire pour permettre le surgissement d'une nouvelle structure et surtout sa diffusion.

³ Gilbert Simondon. *L'individuation psychique et collective*. Paris : Aubier, 1989. p. 60.

⁴ *Ibid.*, p. 63.

Le phénomène de sursaturation produit, en effet, "une réverbération intérieure" qui rend les sous-ensembles partiellement homogènes les uns par rapport aux autres. Si une structure apparaît dans ce milieu métastable et sursaturé, on obtient un phénomène de cristallisation. Il y a prise de forme selon un processus transductif : la prise de forme se fait de proche en proche, chaque étape servant de point d'appui pour l'étape suivante jusqu'à structurer l'ensemble du champ⁵.

C'est ce phénomène qui se produit dans les années 1910, dans le Bâtiment lyonnais. De nombreuses évolutions, dans des domaines apparemment hétérogènes et séparés les uns des autres, ont conduit à produire une énergie potentielle et surtout des formes qui se répondaient partiellement. Mais il a fallu qu'une structure nouvelle apparaisse pour permettre à ces potentiels de s'agencer selon un processus transductif. C'est ce qui explique une prise de forme qui apparaît, à première vue, si brusque. En fait, elle n'était que l'aboutissement d'un processus souterrain qui touchait les corporations du Bâtiment depuis déjà de nombreuses années : évolution du mode d'insertion des ruraux dans l'espace de la ville (surtout les limousins), transformation de certains quartiers (particulièrement la Guillotière), émergence de nouvelles corporations, forme d'organisation du travail dans l'industrie du Bâtiment, importance du métier, intervention de plus en plus grande de l'État dans les pratiques populaires ; tous ces éléments, et certainement bien d'autres, se sont accumulés dans les années qui ont précédé 1910 et ont produit cet état sursaturé, "pré-révolutionnaire", comme le dit Simondon. Il n'a plus fallu alors que le surgissement d'une forme permettant à tous ces éléments d'entrer en congruence, de se structurer pour produire une nouvelle identité elle-même métastable.

Mais quelle est donc cette forme ? Il est difficile de percevoir, à ce stade des recherches, quel élément a permis cette nouvelle structuration. D'autant plus que, comme le dit Simondon, "le germe archétypal peut

⁵ Simondon, philosophe de l'identité, est aussi un philosophe de la science et de la technique, et s'est inspiré de la théorie cybernétique pour penser l'individuation des groupes à partir d'une "énergétique humaine".

être très petit et ne pas ajouter d'énergie, ou presque pas ; il suffit qu'il possède un très faible champ modulateur."⁶

Pour montrer toute la complexité du milieu qui a servi de base à l'individuation d'un nouveau processus identitaire, il est nécessaire de connaître aussi, au-delà de la situation propre aux corporations lyonnaises, le contexte politique et social national qui a servi d'arrière-fond à l'émergence des syndicats dans le Bâtiment lyonnais.

La date de 1908, année de la création de la Ligue du Bâtiment de Lyon, est, en effet, une année particulièrement importante dans le domaine syndical. Dans le strict cadre du Bâtiment, c'est la première année d'existence de la Fédération de cette industrie après que les fédérations de métier aient accepté, en 1907, de se réunir pour mettre en commun leurs forces. C'est aussi en 1908 que s'est déroulée l'affaire de Draveil-Villeneuve-Saint-Georges qui a eu un retentissement national et qui a marqué le moment d'exacerbation maximum dans l'opposition entre la C.G.T. syndicaliste révolutionnaire et l'État républicain incarné, à cette époque, par Georges Clémenceau⁷.

En juin 1908, une grève se déroule dans des sablières qui s'étendent à la périphérie de Paris, à Draveil-Villeneuve-Saint-Georges. Le 2 juin, plusieurs grévistes regroupés dans une salle d'un café utilisée comme lieu de réunions sont tués par la police, sans motif apparent. Depuis que Clémenceau est arrivé au pouvoir en mars 1906, d'abord comme ministre de l'Intérieur puis comme président du Conseil, la répression policière qui s'était largement apaisée depuis les années 1890, a repris une certaine ampleur et les épisodes sanglants tendent à se multiplier. Aussi, la C.G.T. et la Fédération du Bâtiment, à laquelle est rattaché le syndicat qui conduisait la grève de Draveil, décident de ne pas laisser passer ce qu'ils considèrent comme un crime. Ils le font d'ailleurs savoir en publiant une affiche intitulée "Gouvernement d'assassins" et en convoquant une manifestation sur le lieu de la fusillade qui est elle-

⁶ *Ibid.*, p. 61. Un champ modulateur a comme propriété de faire varier les caractéristiques d'un courant électrique.

⁷ Jacques Julliard, *op. cit.*, 204 p. Cet ouvrage traite en détail de cette grève et de ses conséquences sur l'évolution de la C.G.T.

même l'objet d'une répression sanglante⁸. Par ailleurs, une grande partie de la direction de la C.G.T. est incarcérée et condamnée à cause de l'affiche publiée. La C.G.T. lance alors une grève générale nationale d'une journée, la première depuis que le principe de la grève générale a été adopté par la C.G.T. Cette grève est médiocrement suivie. Cet épisode aux multiples développements, qu'il est impossible de détailler ici, correspond au moment où le syndicalisme révolutionnaire est à son maximum de force au sein de la C.G.T., il marque aussi le début d'un recul de ce courant dans le mouvement ouvrier. Au moment du congrès de la C.G.T., en 1908, la plupart des syndicalistes révolutionnaires les plus en vue au sein de la confédération sont emprisonnés ou en fuite à l'étranger.

La grève de Draveil a eu un retentissement très grand dans les syndicats, particulièrement dans le Bâtiment qui était directement impliqué dans le conflit. Cela constitue certainement un élément de plus qui a permis de produire une brusque évolution des syndicats lyonnais du Bâtiment. Il est, par contre, intéressant de remarquer que c'est au moment où le syndicalisme révolutionnaire commence à reculer nationalement au sein des organisations ouvrières qu'il prend pied, et pour au moins deux décennies, au sein du Bâtiment lyonnais. Cette situation du Bâtiment est-elle une particularité lyonnaise ou un trait propre à ce secteur ? Une étude des corporations d'autres villes pourra permettre d'en savoir plus sur ce sujet.

1.3. L'inscription publique

Si l'on essaie de percevoir un collectif de l'intérieur, dans son intimité, il apparaît donc toujours comme multiforme et métastable. L'inscription du collectif dans l'espace public tend, par contre, à réduire cette multiplicité vécue à un principe isolé et a pour conséquence de produire l'illusion d'une stabilité de l'identité. Celle-ci n'est plus alors

⁸ La répression est, selon Jacques Julliard, déclenchée par un syndicaliste payé par Clémenceau pour jouer les provocateurs afin de criminaliser la C.G.T. *Ibid.*, p. 143-174.

perçue comme processus, comme réservoir de potentialités mais comme phénomène solidifié.

Cette inscription publique peut être le produit du groupe lui-même, à partir du moment où il se met en scène dans l'espace public. Elle peut être produite aussi de l'extérieur, par les médias, en particulier. Des années 1850 à 1940, on assiste à une véritable montée en puissance des médias comme forme majeure d'inscription publique. Les organisations ouvrières du Bâtiment lyonnais sont de plus en plus attentives au regard que portent les médias sur eux, de plus en plus à l'écoute de "l'opinion publique"⁹. La longue grève générale du Bâtiment lyonnais de 1938 est particulièrement significative dans ce domaine. Autant qu'une bataille sociale, elle prend la forme d'une bataille médiatique, la population de Lyon devenant un acteur à part entière du conflit qui se joue dans cette industrie. Il faudra donc s'interroger sur le rôle que jouent les médias dans les représentations de soi des ouvriers du Bâtiment.

Dans son fondement, "l'inscription publique renvoie aussi à la sphère publique du droit, des conventions et du politique administré sur le modèle de l'État qui en garantit l'usage et la validité". En ce sens, "l'inscription publique correspond à l'enregistrement sous forme de listes, de nomenclatures et de noms, à l'écriture de procès verbaux (enregistrement de déclarations) ; au tri sélectif qu'opère le travail de classement en catégories (à travers les statistiques, par exemple) ; à la signature (d'accords, de contrats) ; à la définition d'acteurs (les «ayants-droit», les «gens du voyage» par exemple)."¹⁰

Cette forme d'inscription, qui s'impose ici de l'extérieur pour produire un type d'ordonnement de la réalité, peut non seulement s'écarter mais aussi aller à l'encontre de l'expérience vécue de l'intérieur par les individus constituant le groupe. Il peut donc y avoir une

⁹ Est-ce un hasard si les premiers journaux syndicaux du Bâtiment, *L'ouvrier maçon* et *Le Réveil du terrassier*, apparaissent en 1911 ? En 1927, le journal des maçons se transforme en périodique intercorporatif du Cartel du Bâtiment de Lyon intitulé *L'Effort*. Il devient hebdomadaire, il tire à 10 000 exemplaires et son abonnement est obligatoire pour tous les ouvriers syndiqués du Bâtiment. Les transformations sont le signe d'un enjeu médiatique qui n'a cessé de prendre de l'ampleur.

¹⁰ Étienne Savoie. (Dir). *Les noms qu'on se donne : processus identitaires, expérience commune, inscription publique*. Paris : L'Harmattan, 2001 (à paraître). p. 13. Cet ouvrage, réunissant 8 études effectuées par des sociologues et des historiens, constitue une première tentative d'application des analyses de Simondon à la compréhension des logiques identitaires.

inscription publique en rupture et même en opposition avec ce qui est vécu subjectivement par les individus appartenant à un collectif. C'est particulièrement ce qui semble se produire au tournant du siècle et qui serait en partie à l'origine des transformations qui se produisent dans les années 1910 au sein du Bâtiment lyonnais. En effet, le décalage entre la réalité vécue au sein des corporations du Bâtiment et les catégorisations dans lesquelles veut les faire entrer de force l'État au travers des représentations savantes qu'il a contribué à produire semble intervenir, à cette époque, dans l'évolution rapide des collectifs ouvriers de cette industrie.

La transformation de l'action de l'État en direction des classes populaires à partir de la fin du 19^e siècle est donc un élément majeur d'explication des transformations qui se font jour dans le Bâtiment lyonnais dans les années 1910. Elle permet d'expliquer pourquoi on assiste à une brusque mutation de l'identité ouvrière du Bâtiment lyonnais alors que, dans les décennies précédentes, les nombreuses transformations qu'avait connu ce secteur n'avaient pas produit des formes d'expression, d'organisation, de représentation de soi radicalement différentes de celles qui avaient précédé.

Mais comment les catégorisations et les classifications élaborées au sein des institutions étatiques se sont-elles diffusées dans les corporations du Bâtiment ? Quels ont été les relais ? Comment ces représentations ont-elles pu continuer à jouer à long terme sur les individus et les collectifs qu'elles visaient, malgré les résistances mises en place à partir du début du siècle ? Quel rôle a joué le syndicalisme dans ce conflit entre catégorisations savantes et représentations ouvrières ? Ces questions sont au centre de cette recherche sur l'identité ouvrière dans le Bâtiment.

2. RÔLE DU SYNDICALISME : GARANTIR L'EXISTENCE D'UNE CONTRE-SOCIÉTÉ

Le syndicalisme devient donc une réalité essentielle de l'identité ouvrière du Bâtiment à partir de 1910. Ayant joué, pendant toute la fin du 19^e siècle, un rôle relativement mineur au sein des corporations, les

syndicats se développent brusquement à partir du début du 20^e siècle au point de recouvrir les limites des collectifs constitués autour du métier. Dans le même mouvement, ils prennent une signification qui ne les limite plus à une simple défense des intérêts matériels des ouvriers. Face à l'action de l'État qui tente de transformer les pratiques ouvrières pour les adapter aux nouvelles nécessités industrielles, les syndicats lyonnais du Bâtiment deviennent le moteur d'une action visant à la mise en place d'une contre-société ouvrière dans ce secteur, ceci malgré l'ambiguïté fondamentale que porte en lui-même ce type d'organisation.

2.1. Ambiguïté du syndicalisme

Le processus d'organisation que représente le développement du syndicalisme participe de cette institutionnalisation du monde ouvrier qui prend forme à partir de la fin du 19^e siècle. D'ailleurs, si les syndicats prennent corps au sein des corporations, après 1884, c'est en partie parce que l'État les reconnaît, à partir de cette date, comme des interlocuteurs officiels au sein des corporations. Certaines réflexions d'ouvriers du Bâtiment permettent de percevoir cette légitimation par le haut des syndicats. Ainsi, en 1889, un ouvrier plâtrier-peintre affirme qu'il "faut grouper la corporation entière autour du syndicat, parce que le syndicat étant reconnu, les revendications qu'il formulera devront être prises en considération par les pouvoirs publics."¹¹ D'ailleurs, au fur et à mesure que l'État étend son intervention dans le domaine social, il sollicite de plus en plus les syndicats. En reprenant le cas du chômage, par exemple, on se rend compte que les premières statistiques sont produites par l'administration à partir des résultats d'une enquête régulière auprès des syndicats qui débute en 1894. Cette enquête est d'ailleurs l'occasion de vulgariser les nouvelles catégorisations qui sont en train de s'élaborer. Elle sert aussi à "apprivoiser" cette nouvelle réalité que représentent les syndicats en plein développement au tournant du siècle : "La statistique du travail fut alors appelée à jouer un rôle discret pour tisser au quotidien les liens nécessaires entre les organisations ouvrières et l'État. A partir du tournant du siècle, et plus

encore pendant la guerre mondiale, d'autres formes plus amples et plus efficaces d'incorporation des syndicats à la cité politique purent être mises en œuvre."¹²

2.2. Le syndicalisme révolutionnaire

Malgré cette ambiguïté des syndicats dès leur origine, il est difficile de prétendre que ceux du Bâtiment lyonnais ont constitué un relais efficace pour les catégories élaborées par l'État. En effet, le syndicalisme révolutionnaire a pris pied au sein des corporations de ce secteur en même temps que les nouvelles formes de contrôle du groupe qui se mettaient en place à partir de 1910. Comme on l'avait déjà fait remarquer, la cristallisation n'est pas seulement organisationnelle. Elle est dans un même mouvement réagencement extrêmement rapide des représentations de soi et du monde extérieur. Pour les corporations des briqueteurs-fumistes et des cimentiers-tyroliens, dont on a les comptes rendus de réunions pour cette époque, on peut dater assez précisément cette conversion idéologique. Jusqu'en 1907-1908 pour les premiers et jusqu'en 1910-1911 pour les seconds, les ouvriers sont désignés comme "citoyens". La référence à la Révolution française et au modèle républicain dont elle est le fondement apparaît clairement dans l'utilisation de ce terme. Or à partir de ces dates, dans ces corporations, le terme de "camarade" apparaît brusquement. Il cohabite avec l'ancienne dénomination pendant environ une année, puis la remplace totalement¹³. En quelques mois, le modèle de référence implicite des ouvriers du Bâtiment change donc totalement. Ce n'est plus l'égalité de droit qu'instaure la république qui est revendiquée. C'est l'appartenance à un groupe social et la référence à la lutte des classes qui deviennent primordiales. Le changement de perspective est donc radical et s'est produit relativement brutalement. Il correspond au développement du syndicalisme révolutionnaire dans le Bâtiment lyonnais.

¹¹ A.D.R., 10 MPF 21. Rapport du commissaire spécial, 27/1/1889.

¹² Christian Topalov. *Naissance du chômeur. op. cit.*, p. 311. Sur le rôle des syndicats dans la constitution des premières statistiques du chômage, p. 280-311.

¹³ A.S.C.L., Registre des assemblées générales du syndicat des cimentiers-tyroliens, 18/05/1907-18/04/1930. A.S.M.T.I.L., Registre des réunions et des adhésions du syndicat des briqueteurs-fumistes, 05/04/1900-22/12/1926.

Le syndicalisme révolutionnaire constitue une forme originale de syndicalisme qui s'est développée en France à partir de la fin du 19^e siècle. Cette originalité repose sur le fait qu'il a placé l'autonomie de la classe ouvrière au premier plan : autonomie par rapport à l'État mais aussi par rapport aux partis politiques, contrairement aux syndicalismes qui se sont développés en Grande-Bretagne ou en Allemagne, à la même époque.

2.2.1 Le séparatisme ouvrier

Le projet syndicaliste révolutionnaire est celui d'une classe ouvrière faisant sécession par rapport au reste de la société, se constituant en une force autonome développant par elle-même tous les services et toutes les institutions dont elle a besoin. Cette contre-société ainsi mise en place, et qui trouve en son centre les syndicats, doit servir de base au monde nouveau qui mettra fin à la société de classes. Les ouvriers doivent donc tout trouver en eux-mêmes et ne rien attendre de l'État ni des partis qui représentent les intérêts des classes dominantes. Cette volonté de se constituer en force autonome a pris le nom de "séparatisme ouvrier". Il est le fondement de toute la pratique syndicaliste révolutionnaire. Il permet de comprendre pourquoi l'action des syndicats, par le biais des délégués de chantier et des roulantes, s'adresse plus aux ouvriers qu'aux patrons. Le contrôle de la corporation qui se met en place à partir de 1910 dans le Bâtiment lyonnais, l'action des délégués de chantier vise très majoritairement les ouvriers de la corporation et secondairement les employeurs afin de permettre à cette contre-société de prendre corps et de se perpétuer jusqu'à la grève générale. Comme le dit un responsable de la C.G.T., "à ses adversaires, la Confédération ne demande rien et c'est de la volonté de l'esprit de lutte de ses adhérents qu'elle attend tout [...]".¹⁴

De nombreux historiens ont mis en lumière le lien entre la conception syndicaliste révolutionnaire et le monde des métiers. Le

¹⁴ Paul Dellesalle. *Le Confédération Générale du Travail : historique, constitution, but, moyen. Bibliothèque d'études économiques et syndicalistes*, 1907, n°3, p. 23-24.

séparatisme ouvrier est, en effet, tout le contraire d'une stratégie ouvrière visant à prendre le pouvoir politique, stratégie qu'on trouve par contre dans les partis d'inspiration marxiste. Le projet syndicaliste révolutionnaire, qui rejette l'action politique et met le lieu de travail au centre de l'action révolutionnaire, coïncide, en fait, avec le "rêve des travailleurs [qui] n'est pas de prendre le contrôle de la société ; la révolution, c'est qu'ils s'approprient les instruments d'exercice de leur métier, et, à la C.G.T., on imagine le monde futur, toujours, comme un ensemble de fédérations professionnelles dont les îlots d'autonomie ouvrière au sein du monde capitaliste sont autant de pierres d'attente."¹⁵ Le fondement de ce séparatisme repose donc, dans une certaine mesure tout du moins, sur cette fierté des ouvriers de métiers, attachés à leur autonomie, sûrs de leurs compétences professionnelles, et qui refusent de voir leur rôle au sein du processus de production remis en cause par l'usine de la seconde révolution industrielle. Le syndicalisme révolutionnaire n'apparaît pas, dans cette perspective, comme une production idéologique qui se serait imposée de haut. Il serait bien plutôt une reformulation des représentations d'une partie de la classe ouvrière, pour faire face aux changements qui se produisent aussi bien dans le domaine social et industriel que dans le domaine politique. Il est une production élaborée de l'intérieur du monde ouvrier.

¹⁵ Yves Lequin. "Le métier", *op. cit.*, p. 384.

2.2.2 L'action directe et le refus de la médiation

Corollaire du séparatisme ouvrier, la pratique de l'action directe est à la base du militantisme ouvrier pour le syndicalisme révolutionnaire. Emile Pouget, propagandiste infatigable de la C.G.T. définit ainsi cette pratique. "L'action directe [...] signifie que la classe ouvrière, en réaction constante contre le milieu actuel, n'attend rien des hommes, des puissances ou des forces extérieures à elle, mais qu'elle crée ses propres conditions de lutte et puise en soi ses moyens d'action. Elle signifie que, contre la société actuelle qui ne connaît que le *citoyen*, se dresse désormais le *producteur*." ¹⁶

On assimile très souvent, de manière réductrice, l'action directe à une action violente. L'action directe ne rejette pas nécessairement la violence et l'a même utilisée à de nombreuses reprises. Mais son sens profond repose sur l'idée que les ouvriers doivent agir directement, c'est-à-dire sans intermédiaires, sans représentants. Les ouvriers ne doivent pas attendre passivement leur émancipation d'une force qui leur est extérieure (l'État, les partis, les élus, etc.) et qui serait censée les représenter. Ils doivent agir par eux-mêmes, directement, sur le terrain qui est le leur, celui de la production.

On retrouve cette revendication de l'action directe à tous les niveaux de la pratique syndicale du Bâtiment lyonnais à partir de 1910. Les grèves du Bâtiment, par exemple, reposent sur une auto-organisation très forte et par un refus de l'intervention de personnes extérieures au conflit. Pendant toute l'entre-deux-guerres, l'intervention de médiateurs est extrêmement rare. On n'en trouve que quelques cas, principalement dans les corporations récentes comme les monteurs en chauffage ou les électriciens. Par contre l'arbitrage est absolument refusé par les ouvriers du Bâtiment. Ainsi, lors du lock-out qui touche la totalité du Bâtiment lyonnais du 25 mars au 4 août 1930, le Préfet du

¹⁶ Émile Pouget. *L'action directe*. Paris, s.d. [1910], p. 1. On retrouve, ici, le rejet de la notion de "citoyen" qui, selon les syndicalistes révolutionnaires, dissimule l'existence d'une fragmentation de la société en classes sociales aux intérêts antagonistes et donne l'illusion d'une égalité de tous au sein de la Nation.

Rhône propose aux syndicats d'avoir recours à l'arbitrage du Ministre du Travail. Les délégués du Cartel lui répondent "qu'ils n'étaient pas autorisés à accepter un arbitrage quel qu'il soit et si haute que soit l'autorité de l'arbitre proposé ; qu'au surplus ils estimaient que leurs commettants ne le leur permettraient pas [...]. Ils ont ajouté qu'arbitrage voulait dire acceptation de la décision prise par l'arbitre et que leurs organisations étaient absolument opposées à un assentiment aussi net et aussi catégorique que celui qui leur serait demandé s'il y avait arbitrage."¹⁷. Cette attitude est très différente de celle qu'on pouvait trouver dans les années 1890, après l'adoption de la loi sur l'arbitrage de 1892. Les syndicats acceptaient alors systématiquement les propositions d'arbitrage qui pouvaient leur être faites. Leur attitude a donc, là encore, changé. L'action directe, qui est devenu le fondement de l'action ouvrière dans le Bâtiment, conduit les syndicats à refuser toute intervention extérieure qui les priverait de leur capacité de décision dans la manière de mener la grève. C'est par leur seule initiative, avec leurs seules ressources qu'ils peuvent faire aboutir leurs revendications.

2.2.3 Refus de la représentation

L'action directe, c'est donc le refus de voir des intermédiaires prendre en main le destin des ouvriers parce qu'eux seuls peuvent savoir quels sont leurs besoins. L'action directe est donc un refus de la représentation.

Ce refus de la représentation s'entend bien sûr comme refus du système parlementaire. Le syndicalisme révolutionnaire marque ici sa filiation avec l'anarchisme qui a joué un grand rôle dans sa constitution. Il a aussi un autre sens : il est refus de toute représentation abstraite de la réalité, perçue, elle aussi, comme représentation extérieure donc coupée du réel et souvent manipulatrice. On a souvent relevé le paradoxe que constituent les syndicalistes révolutionnaires, souvent avides de savoirs mais, développant en même temps un anti-intellectualisme farouche. Il repose en fait sur cette méfiance vis-à-vis de la théorie qui simplifie la réalité, la remplace par des constructions

¹⁷ A.D.R., 10 MPC 77, Préfet du Rhône au Ministre du Travail, 05/07/1930.

abstraites censées la représenter à partir de critères mesurables, de catégories universelles. Pour le syndicalisme révolutionnaire, cette forme de représentation a pour fonction de soumettre les forces multiples et complexes qui constituent la réalité sociale.

Fidèle à ce rejet de la représentation abstraite, le syndicalisme n'a pratiquement pas théorisé son action : "Le syndicalisme révolutionnaire est un ensemble de méthodes, de manières d'être et d'agir qui caractérisent le mouvement ouvrier français dans la période 1895-1914. Et dans la mesure où il existe une doctrine à laquelle on donne ce nom, elle apparaît *a posteriori* et comme plaquée sur l'action."¹⁸

On peut se demander si cet anti-intellectualisme virulent qui se développe dans le milieu ouvrier dans les années 1890 n'a pas un lien avec le travail de catégorisations savantes qui se met en place au sein de l'État à la même époque. N'est-il pas l'expression, en partie inconsciente, que la représentation abstraite du monde ouvrier produite par les statisticiens constitue un pouvoir médiatisé qui a pour but de discipliner les forces recelées en son sein ? Dans cette perspective, le syndicalisme révolutionnaire n'est-il pas un moyen de lutter contre cette intrusion de l'État dans le monde ouvrier ? Dans l'état actuel de mes recherches, il n'est pas possible d'affirmer que cette hypothèse est valide mais elle constitue une base de recherche qu'il va s'agir d'approfondir.

2.2.4 Fédéralisme

Dernière dimension essentielle du syndicalisme révolutionnaire, le fédéralisme est lié inextricablement à l'idée d'autonomisation du monde ouvrier. Ce monde est, en effet, constitué de forces multiples, diverses dans leur forme et dans leur fonctionnement, bien souvent contradictoires mais qui doivent s'associer pour constituer un mouvement révolutionnaire, permettant son émancipation. Le fédéralisme est la forme d'association qui doit permettre à ces forces multiples de s'associer sans nier la singularité de chacun.

¹⁸ Henri Dubief. *Le syndicalisme révolutionnaire*. Paris : A. Colin, 1969. p. 5.

Il est une union conflictuelle, horizontale de groupes qui gardent, malgré tout, leur autonomie au sein du système fédératif auquel ils adhèrent. C'est sur ce modèle que s'est constituée explicitement la C.G.T. qui réunit en son sein la fédération des Bourses du Travail et les diverses fédérations d'industrie.

De même, c'est sur ce modèle que se forme la Ligue d'Action du Bâtiment de Lyon en 1908. Elle réunit, en 1910, tous les syndicats du Bâtiment dans une structure de coordination et de solidarité au sein de laquelle chaque organisation garde une totale autonomie. Cette forme d'organisation perdure jusqu'en 1940, puisque après la première guerre mondiale, quand la plupart des syndicats lyonnais du Bâtiment passent dans l'autonomie pour ne pas être affectés par les luttes de tendance qui touchent alors le mouvement ouvrier, une nouvelle structure fédérative est créée, le Cartel autonome des syndicats du Bâtiment de Lyon. Parallèlement au Cartel, deux tentatives de la part des anarchistes et des communistes visent à mettre en place un syndicat d'industrie dans le Bâtiment. Il s'agit, selon eux, de lutter contre l'esprit corporatif inhérent aux syndicats de métier. C'est un échec dans les deux cas. La remise en cause de l'autonomie de chaque corporation que suppose le principe du syndicat d'industrie a été un élément essentiel de l'échec de ces structures. Le Cartel réunit très rapidement la presque totalité des syndiqués du Bâtiment sur les principes syndicalistes révolutionnaires et fédératifs d'avant-guerre¹⁹.

Le passage, dans les années 1910, à une structure intercorporative regroupant les différents métiers marque, chez les ouvriers du Bâtiment, la cristallisation du sentiment d'une appartenance à un même monde, au-delà des différences entre corporations. Cette prise de conscience d'une convergence d'intérêts n'a-t-elle pas été rendue possible par l'affaiblissement des corporations qui se considéraient comme l'aristocratie ouvrière (charpentiers, tailleurs de pierre) et mettaient les intérêts corporatifs au-dessus des intérêts de classe.

¹⁹ Jean-Luc de Ochandiano, *op. cit.*, p. 47-57.

Le fait que ce soient les terrassiers et les maçons qui passent au premier plan des luttes, au tournant du siècle, a très certainement joué un rôle dans cette évolution. Ce ne sont plus les métiers urbains traditionnels qui sont à la pointe du combat revendicatif. Ce sont deux corporations qui sont constituées d'une main d'œuvre récemment installée en ville et qui adopte les valeurs des métiers urbains tout en les réinvestissant, semble-t-il, de significations nouvelles.

2.3. La carte fédérale obligatoire : une technologie de pouvoir au service du syndicalisme révolutionnaire

Le développement du syndicalisme révolutionnaire dans le Bâtiment lyonnais me paraît étroitement lié à l'apparition de la carte confédérale obligatoire. En effet, cette technologie de pouvoir, au sens où l'entend Michel Foucault, de par son action multiforme, a permis de donner une cohérence particulière à l'action des syndicats dans un sens très proche de celui que revendique le syndicalisme révolutionnaire.

1° - A partir de la seconde révolution industrielle, en partie du fait d'une stabilisation plus grande de la main d'œuvre, l'entreprise devient l'horizon de la vie ouvrière, l'espace de ses sociabilités, de ses luttes et un cadre d'intervention de l'État dans les affaires industrielles. De plus en plus, les grèves prennent pour limite l'entreprise. Or, dans le Bâtiment, l'entreprise reste un cadre abstrait, très peu pertinent dans les représentations ouvrières. Ce qui l'est, c'est d'un côté le chantier où se déroule le travail quotidien, et de l'autre la corporation qui est le seul cadre stable auquel les ouvriers peuvent se référer puisque les chantiers sont sans cesse en mouvement et que le changement d'entreprise est incessant. L'espace de perception des relations sociales au sein du Bâtiment a donc deux niveaux, difficilement compatibles puisque relevant d'ordres de grandeur différents. Or la carte obligatoire permet justement d'agir sur ces deux niveaux : elle permet de poser les limites de la corporation de manière claire. Elle est, en même temps, la base sur laquelle repose le contrôle des chantiers. Elle permet donc une forme

d'organisation qui articule ces deux niveaux de réalité dans un même processus dynamique.

2° - La carte syndicale obligatoire permet l'émergence d'un nouvel acteur collectif au sein des corporations, le syndicat qui devient le garant de la cohésion du groupe constitué autour du métier et le moteur des luttes, tout en n'étant pas une force autonome au sein de la corporation puisque le syndicat regroupe en son sein tous les ouvriers du métier.

3° - Par les nouvelles formes d'organisation et de contrôle des corporations qu'elle permet, la carte syndicale est un élément sur lequel vont pouvoir s'appuyer les pratiques d'autonomie et d'action directe qui se développent à cette époque.

4° - La carte, puisqu'elle est confédérale, n'enferme pas le groupe dans un corporatisme fermé. Même si elle permet de définir très clairement une extériorité et une intériorité, elle est, en même temps, la garante d'une ouverture sur la classe sociale. Elle permet d'ailleurs une porosité de la corporation qui va accepter d'emblée tout ouvrier du métier venant d'une autre ville avec sa carte confédérale à jour.

La carte confédérale semble donc être un élément essentiel de l'action directe ouvrière et du fédéralisme dans le Bâtiment. Elle permet aux pratiques d'autonomie de se développer et au séparatisme ouvrier de prendre corps. Elle est aussi un des éléments sur lequel se base la forme très particulière de justice que développent les ouvriers du Bâtiment au sein de leurs corporations à partir des années 1910. Cette justice nous permet de voir à quel point c'est une véritable contre-société qui se met en place, à Lyon, dans ce secteur industriel.

3. LA JUSTICE DANS LE BÂTIMENT : UN CONTRE-DROIT?

3.1. Le droit et la force

"L'action directe, c'est la force ouvrière en travail créateur ; c'est la force accouchant du droit nouveau - faisant le droit social ! [...] Pour mieux nous leurrer et nous tenir sous leur joug, nos ennemis de classe ont seriné que la justice immanente n'a que faire de la force. Billevesées d'exploiteurs du Peuple."²⁰ Par ces quelques phrases, Émile Pouget montre très clairement que pour au moins une partie du monde ouvrier, celui qui se reconnaît dans le syndicalisme révolutionnaire, le droit ne repose pas sur les mêmes fondements que celui qui prévaut alors, et maintenant encore, au sein de la société française. Le droit a, pour la C.G.T., à voir avec la force. Cette conception du droit apparaît particulièrement clairement dans le Bâtiment lyonnais, surtout à partir du moment où les syndicats prennent une place centrale au sein des corporations.

Il existe une très grande cohérence entre les conceptions juridiques des syndicalistes du Bâtiment et leur conception des rapports sociaux. Au centre de ce droit, on ne trouve pas la norme juridique, cette forme particulière d'objectivation et de codification des relations sociales. La règle juridique est une construction qui se fait à partir d'un point de vue qui se veut extérieur, transcendant au corps social et dans une perspective universalisante. C'est l'impératif catégorique tel que Kant a pu le définir. Dans le Bâtiment lyonnais, comme on a déjà pu le voir, on est loin de cette vision en terme de norme universelle reposant sur la définition et la codification de droits et de devoirs.

²⁰ Émile Pouget, *op. cit.*, p. 18.

Alors que signifie la notion de "force", chez les syndicalistes révolutionnaires ? Elle n'est pas synonyme de violence même si, on va le voir, elle y recourt régulièrement. Cette force, c'est ce potentiel d'affirmation et d'action que tout groupe social recèle en lui. Exister, c'est agir directement sur la réalité et non pas se soumettre à des normes extérieures au groupe social et qui s'imposent par la médiation de règlements et d'institutions étatiques ou non. C'est dans la confrontation des forces sociales que le droit prend forme, qu'il trouve sa signification et son fondement. Longy, l'un des responsables du Cartel des syndicats du Bâtiment lyonnais, résume cette conception du droit quand il affirme, en 1932, que les contrats de travail "ne sont valables et respectés qu'autant qu'on sent derrière eux une force morale et matérielle capable de les faire appliquer."²¹ Cette vision du droit en terme de force est donc au fondement de l'action directe. Elle justifie aussi que ce soit depuis l'intérieur du groupe social que la justice se développe et non pas de l'extérieur à partir de normes abstraites.

3.2. Amendes et excommunication

A partir de cette définition toute théorique, voyons plus concrètement en quoi consiste la justice au sein du Bâtiment lyonnais entre les années 1910 et les années 1935. Celle-ci repose très clairement sur deux types de "peine".

3.2.1 Les amendes

Même si l'on lit superficiellement les registres de procès-verbaux des réunions des syndicats lyonnais du Bâtiment, on s'aperçoit qu'une partie de ces réunions consiste à délibérer sur les "cas" d'ouvriers ayant agi à l'encontre des intérêts de la corporation. Quand les conséquences de son action est de moindre importance, l'ouvrier est convoqué lors d'une réunion, il est entendu et une décision est arrêtée. Ainsi, à la

²¹ 6^e Congrès du Cartel du Bâtiment, *compte-rendu sténographique des débats*, 18 décembre 1932. Lyon : Imprimerie Intersyndicale, 1933. p. 28.

réunion du bureau et conseil du syndicat des cimentiers-tyroliens du 10 novembre 1932, est étudié le cas de Claude R. qui a été signalé par des maçons car il aurait travaillé 10 à 11 heures par jour l'hiver précédent. Claude R. est présent à la réunion, de même que les "témoins accusateurs" qui "renouvellent leur grieffes contre R."²² Après avoir entendu sa défense, une amende de 100 francs lui est infligée. "R. accepte son amende et l'incident est clos."²³ La réunion du 8 décembre s'engage sur un cas différent, celui de Pierre F. qui a quitté Lyon après le lock-out de 1930 "et étant revenu par plusieurs fois, mais ne c'est jamais inquiéter de ce qu'il devait à l'organisation ; mais à l'heure actuel travaillant sur un chantier ou qu'il faut être en règle, ce camarade demande à arranger sa situation". Il est décidé qu'il doit payer intégralement ce qu'il doit depuis le lock-out par quinzaines de 50 francs²⁴. Au fil des réunions, des cas de même nature (travail au noir, heures supplémentaires, retards de cotisation ou de solidarité, insultes envers le syndicat, etc.) sont soumis au jugement du conseil des syndicats. Les peines infligées prennent presque systématiquement la forme d'amendes. On assiste donc à une sorte de rituel judiciaire mais qui est interne à la corporation et ne s'adresse qu'aux membres de la corporation. La détermination des peines ne repose d'autre part sur aucune norme écrite au préalable.

3.2.2 Excommunications et amnisties

Dans certaines circonstances, par contre, le jugement va au-delà de la simple amende : principalement quand il s'agit de juger des non-grévistes. Là, le syndicat tranche souvent la question de manière brutale et promulgue l'excommunication²⁵, c'est-à-dire, au sens étymologique du terme, la mise hors de la communauté. Le "renard" est rayé des listes du syndicat et les ouvriers de la corporation refusent, quand ils le peuvent, de travailler à ses côtés, quitte, dans certains cas, à mettre le

²² Les comptes rendus de réunions des syndicats sont reproduits tels quels à partir des registres, sans apporter de corrections orthographiques ni syntaxiques.

²³ A.S.C.L., Registre des P.V. des réunions du bureau et C.A. du syndicat des cimentiers-tyroliens (1931-1940), réunion du 10/11/1932.

²⁴ *Ibid.*, réunion du 08/12/1932.

chantier en grève s'il n'est pas renvoyé²⁶. L'ouvrier, chassé de cette communauté laborieuse, se retrouve donc, non seulement le plus souvent privé de la possibilité d'exercer son métier (les délégués de chantier et les "roulantes" sont là pour y veiller) mais, par là même, privé des solidarités primaires qui lui étaient associées. L'ouvrier, privé de son milieu, est privé, par là même, de l'identité qui le constituait. Une marque d'infamie lui est attachée qui peut le suivre de longues années. Ainsi, en 1933, lors d'une tournée, sur le chantier de la piscine Garibaldi, du secrétaire et du trésorier du syndicat des cimentiers-tyroliens, ceux-ci "trouvèrent sur le tas un nommé C., soit disant renard d'avant guerre ; une discussion agitée eut lieu avec le secrétaire et le trésorier et ce renard devant le chef de chantier ; nos représentant demandaire son renvoie pour le soir même ; sur la parole du chef se renard serait renvoyer le soir."²⁷ Ces cas d'excommunication suivent le plus souvent les grèves difficiles, celles qui ont été ressenties le plus durement par les ouvriers. Il en est ainsi de la grève de 1920. Pendant cette grève, une liste de "renards" est constituée par le syndicat des maçons afin de les "mettre à l'index" une fois le conflit terminé.

Pourtant, cette décision de mise hors de la corporation n'est jamais définitive. Quand les esprits se sont apaisés, quand le souvenir de la grève commence à s'éloigner, dans les réunions syndicales, on pose la question de l'"amnistie"²⁸ des "renards". Le débat s'engage alors au sein des réunions pour savoir si les ouvriers rayés des syndicats doivent être réintégrés ou non. Quelquefois, la haine reste tenace et l'amnistie tarde à venir : au syndicat des maçons, à propos des ouvriers mis à l'index après la grève de 1920, il faut attendre le congrès syndical du 23 octobre 1921 pour voir cette question soulevée. Et encore, après une âpre discussion, le Congrès décide de ne pas les amnistier mais de laisser la possibilité aux sections²⁹ de "réhabiliter" certains cas ayant

²⁵ C'est moi qui utilise ce terme qui n'apparaît pas, bien évidemment, dans la bouche des ouvriers du Bâtiment.
En 1911, une série de grèves sont organisées par les maçons et les terrassiers pour obtenir le renvoi d'ouvriers n'ayant pas pris part aux grèves de leur corporation. On retrouve ce type de grèves dans le Bâtiment lyonnais en 1921, 1922 et 1932. *Statistique des grèves et du recours à la conciliation, op. cit.*

²⁷ A.S.C.L., *op. cit.*, réunion du 16/02/1933.

²⁸ Le terme d'amnistie est par contre utilisé comme tel par les ouvriers du Bâtiment.

²⁹ Le syndicat des maçons et aides est, du fait de sa taille importante, composé de sections locales (section de Bron, Villeurbanne, Croix-Rousse, Vaise, etc.).

"peu fauté"³⁰. Là encore, la suppression de la peine, comme sa détermination, n'est pas le résultat de l'application d'une norme transcendante mais l'objet d'un consensus au sein du groupe. Ce consensus s'établit à partir d'une confrontation entre les différentes forces associées à l'intérieur du collectif que constitue ici la corporation.

3.3. Un droit sans règles

On trouve ici une conception qui semble très proche de celle du philosophe Georges Gurvitch pour qui "le droit, c'est avant tout le conflit d'intérêts divergents de personnes néanmoins solidaires."³¹ Très fortement influencé par la pensée libertaire de Pierre-Joseph Proudhon qui est une source d'inspiration essentielle du syndicalisme révolutionnaire, Gurvitch peut nous permettre de saisir le sens de la justice que mettent en œuvre pratiquement les ouvriers du Bâtiment. Sa conception juridique repose, en effet, sur une critique du droit occidental qui, selon lui, "repose sur trois postulats implicites :

- le caractère exclusivement étatique du droit ;
- l'unité du droit sous domination de la loi ;
- la soumission totale aux propositions de droit formulées au préalable."³²

A cette conception qu'il définit comme "individualiste", il oppose une conception d'un droit "social" reposant sur un pluralisme juridique, c'est-à-dire trouvant son fondement dans la multiplicité des "centres générateurs du droit", des "foyers autonomes de droit" s'affrontant au sein du collectif pour produire "un droit sans règles."³³ Cela ne correspond-il pas à ce qui est en œuvre dans le syndicalisme du Bâtiment lyonnais ? Si c'est le cas, cela n'explique-t-il pas, du moins en partie, une opposition à la législation telle qu'elle se met en place à

³⁰ A.S.C.L., Registre des procès verbaux des réunions du conseil syndical du syndicat des maçons (1921-1925), congrès syndical du 23/10/1921.

³¹ Antoine Garapon. L'idée de droit social : Georges Gurvitch. *La force du droit : panorama des débats contemporains*. Paris : Esprit, 1991. p. 224.

³² *Ibid.*, p. 216.

³³ *Ibid.*, p. 222.

partir des années 1890 avec, en son centre, la norme juridique universalisante sous contrôle de l'État ?

3.4. Rôle de la violence

Le groupe social multiforme que constitue la corporation intervient donc constamment en son sein pour éviter que son action ne soit entravée par des actions contraires aux intérêts du groupe. Pour cela il a régulièrement recours à la violence. Cette violence vise très rarement les entrepreneurs. La majorité des actes de violence exercés dans le cadre de l'action syndicale le sont contre des ouvriers, que ceux-ci refusent de se syndiquer ou, le plus souvent, qu'ils aient commis un acte qui soit reconnu, au sein de la corporation, comme opposé aux intérêts ouvriers. On retrouve, dans cette pratique, la perspective séparatiste selon laquelle ce n'est pas en s'adressant à des forces extérieures que le groupe peut augmenter sa puissance. Il doit être capable de puiser en lui-même les forces nécessaires à son existence. Il arrive que la violence s'ajoute à une amende ou à une excommunication. Cela ne veut pas dire qu'elle est gratuite ou qu'elle constitue un acte de défoulement, de vengeance du groupe sur l'individu. C'est une violence le plus souvent "maîtrisée". Étrangement, elle semble parfaitement correspondre à la définition que Michel Foucault donne des condamnations telles qu'elles étaient pratiquées sous l'Ancien Régime : "la majeure partie des condamnations portait soit le bannissement ou l'amende [...]. Or une grande partie de ces peines non corporelles étaient accompagnées à titre accessoire de peines qui comportaient une dimension de supplice : exposition, pilori³⁴, carcan, fouet, marque [...]; le bannissement était souvent précédé de l'exposition et de la marque ; l'amende parfois, était accompagnée du fouet [...]. Toute peine sérieuse devait emporter avec soi quelque chose du supplice."³⁵ Selon Foucault, le supplice correspond à "un pouvoir qui [...] ne se cache pas de s'exercer directement sur les corps". Et "du côté de la justice qui

³⁴ Les ouvriers du Bâtiment utilisent, parmi d'autres termes, celui de "mise au pilori" pour parler de la violence qu'ils peuvent exercer sur les individus qui, au sein de la corporation, sont considérés comme allant à l'encontre des intérêts du groupe.

³⁵ Michel Foucault, *op. cit.*, p. 37.

l'impose, le supplice doit être éclatant, il doit être constaté par tous, un peu comme son triomphe."³⁶ L'excès des violences exercées a pour but de marquer les esprits, de montrer la puissance du pouvoir qui l'impose.

Comparons cette description à un exemple tiré de la grève des monteurs en chauffage, en 1936 : le 5 septembre 1936, un entrepreneur en chauffage central, Paul G. porte plainte pour entrave à la liberté du travail. Sur un de ses chantiers, le jour précédent, un de ses employés qui continuait à travailler, Jean F., aurait été frappé et contraint de quitter le chantier en compagnie du groupe de ses agresseurs. Voyons comment la victime, lors de son interrogatoire qui a lieu le 15 janvier 1936, raconte les faits : selon lui, le 4 septembre, quatre hommes dont il dit ignorer l'identité ont pénétré sur le chantier. Ils lui donnent l'ordre de les suivre à la Bourse du Travail. Jean F. obtempère et est conduit devant le comité de grève des monteurs en chauffage constitué de cinq ou six personnes. "Ce comité siégeait dans une salle où il y avait également des grévistes. Il était présidé par Marius C., secrétaire du syndicat des ouvriers du chauffage. Celui-ci et ses assesseurs m'ont reproché de travailler pendant la grève, injurié... J'ai été frappé à coups de poing au visage par un ou plusieurs des membres du dit comité sous prétexte que j'étais un renard et méritais une correction, et finalement le comité a décidé de me mettre à l'amende. Il fut décidé que je paierais 28 francs par journée de travail faite pendant la grève, soit 375 francs."³⁷

Cet exemple de type de justice n'est pas isolé. Ne pourrait-on pas voir dans cette utilisation de la violence une forme d'"action directe sur les corps" visant à mettre en lumière la puissance du groupe sur l'individu ? La démesure des moyens mis en œuvre, sous le regard des autres ouvriers, viserait alors, comme le propose Foucault, à marquer les esprits³⁸.

³⁶ *Ibid.*, p. 38.

³⁷ A.D.R., 3 UD 283.

³⁸ Il faudrait, à cet explication interne de la violence par son rôle dans l'organisation du groupe social, ajouter une explication externe par les conditions de travail des ouvriers du Bâtiment. Sur les chantiers lyonnais, les accidents sont très nombreux et plusieurs dizaines d'ouvriers trouvent la mort chaque année. La proximité incessante de la mort, la dureté du travail sont des éléments d'explication supplémentaires à apporter à l'utilisation importante de la violence, tout comme le fait que le Bâtiment est un monde d'hommes où les valeurs viriles ont plus de place pour se développer.

4. L'AUTONOMIE COLLECTIVE ET SA REMISE EN CAUSE

4.1. Autonomie ouvrière

4.1.1 Diversité des sources de l'autonomie

En conclusion de cette tentative de saisie de l'identité des corporations du Bâtiment de Lyon, la notion qui semble résumer le mieux, à partir de 1910, l'attitude des groupes ouvriers constitués autour du métier dans le Bâtiment est celle d'autonomie. C'est en fait une notion qui a plusieurs niveaux de signification : séparatisme de la classe ouvrière par rapport au reste de la société (autonomie par rapport à l'État, aux classes dominantes, aux politiciens, etc.), autonomie des groupes ouvriers, particulièrement des corporations, au sein de la classe ouvrière (dans leur organisation, leurs modes d'être, leur type de revendications, etc.), autonomie de l'ouvrier sur le chantier (autonomie professionnelle).

Le syndicalisme révolutionnaire, qui se présente comme le porteur de cette volonté d'autonomie et qui constitue une forme d'inscription publique forte, peut aussi nous dissimuler ou recouvrir d'autres formes d'autonomie, alors même qu'il puise à leur source. C'est le cas, dans le Bâtiment lyonnais. Citons-en deux :

- Autonomie d'une population rurale, surtout la population d'origine limousine, qui continue à perpétuer ou qui cherche à reconstituer des formes de sociabilité paysannes dans l'espace de la ville. Les limousins constituent un groupe compact qui perpétue une identité d'émigrants alors même qu'ils sont de plus en plus nombreux à être nés à Lyon. Mais le nombre même de ces limousins, et les liens incessants avec le "pays", font que l'intégration totale à l'espace d'origine est sans cesse contrariée. Ceci d'autant plus que l'identité

limousine est bien souvent revendiquée comme telle. Est-ce un hasard si l'Amicale des limousins de Lyon est créée en 1911 ?³⁹

- Autonomie des sociabilités constituées au sein d'un quartier ouvrier : La Guillotière. Le réseau ouvrier extrêmement dense que constitue ce quartier, ses bars, ses épiceries, ses lieux de réunions, etc. constitue un réservoir dans lequel puisent ses habitants pour maintenir vivants les types de sociabilité, les modes d'inscription dans l'espace et le temps qui sont les leurs.

Le syndicalisme révolutionnaire n'épuise pas ces formes d'autonomie. Il leur permet, au contraire, de se perpétuer. Elles constituent, en retour, un monde métastable, extrêmement riche, sur lequel il peut s'appuyer mais qu'en même temps il contribue à dissimuler parce qu'elles s'expriment de manière beaucoup plus discrète, dans les trames mêmes de l'existence. Dans l'état actuel de cette recherche je n'ai pu en reconstituer que des fragments.

4.1.2 Évolution de la revendication d'autonomie après guerre

Après la première guerre mondiale, le séparatisme ouvrier du Bâtiment reste vif. On peut le percevoir dans la volonté de la plupart des corporations de garder leur indépendance par rapport aux partis politiques, position qui les mène à prendre leur autonomie par rapport aux trois confédérations qui se sont constituées dans les années 1920 : C.G.T. Confédérée (socialiste), Unitaire (communiste) et Syndicaliste révolutionnaire (qui, contrairement à son nom est anarcho-syndicaliste). Le Cartel autonome des syndicats du Bâtiment est créé en 1926. Il se dote d'un bâtiment qui lui est propre, d'une imprimerie, d'un journal intercorporatif, *L'Effort* et d'une coopérative, *L'Aurore*. Il semble que l'on retrouve, là encore, tous les éléments d'un séparatisme qui tente de donner au groupe ouvrier les moyens d'exister par lui-même.

De même, certains responsables du syndicat des maçons d'avant guerre, dont Antoine Charrial qui fut secrétaire de ce syndicat pendant

³⁹ *Lyon Républicain*, 06/06/1935.

plusieurs années, créent eux aussi une coopérative, *L'Avenir*⁴⁰. Peuplée de limousins, elle prend rapidement de l'ampleur et devient, jusque dans les années 1980, une des entreprises de B.T.P. les plus importantes de Lyon et une des coopératives de production les plus importantes de France.

4.2. Remise en cause de l'autonomie et du syndicalisme révolutionnaire

Les syndicats du Bâtiment lyonnais ont donc développé une physionomie particulière (formes d'organisation, méthodes de lutte, modes de négociation, place au sein des corporations et des sociabilités ouvrières...) de manière à assurer le dynamisme et la pérennité d'un collectif ouvrier ayant développé une identité en rupture avec les normes se mettant en place à partir de la fin du 19^e siècle. Ces groupes qui ont tenté de mettre en œuvre, à partir de 1910, une contre-société ouvrière ont cherché par tous les moyens à conserver leur autonomie par rapport aux normes, représentations, formes d'organisations que tendait à imposer l'État.

Mais, régulièrement confronté à l'espace public, condamné donc à se "mettre en scène" face à l'extérieur, le syndicalisme offre tout de même une image particulière des collectifs ouvriers du Bâtiment. Il met en avant un type d'identité qui n'épuise pas, loin de là, la richesse de l'expérience vécue dans l'intimité du groupe social, la complexité des conflits et des processus de négociations sans cesse renouvelés au sein des groupes et entre ces groupes. Et quand, comme c'est le cas du syndicalisme du Bâtiment, il a développé une identité publique aussi forte, il nous dissimule, d'une certaine manière, les évolutions qui peuvent voir le jour au sein de ces collectifs. C'est, en partie pour cela que l'effondrement du syndicalisme révolutionnaire et des formes syndicales développées depuis 1910 au sein du Bâtiment lyonnais paraît aussi brutal en 1934-1935. Des transformations étaient très certainement déjà en cours depuis un certain nombre d'années mais elles

⁴⁰ Toutes les archives de la coopérative *L'Avenir* (120 mètres linéaires) ont été déposées aux Archives Départementales du Rhône, à la suite de son rachat par l'entreprise Fougerolle, en 1992. A.D.R., 112 J 1 à 605.

étaient dissimulées derrière une identité extérieure figée dans la même expression.

4.2.1 Le communisme à la tête des syndicats

Entre 1934 et 1935, toute la direction du Cartel est accusée depuis l'intérieur de malversation financière⁴¹. Elle est rapidement exclue et une nouvelle direction, communiste, prend en main la structure intercorporative. Au-delà de la question de la réalité de la malversation, ce changement brutal de direction signifie très certainement que des transformations profondes étaient déjà à l'œuvre au sein du Cartel.

Remarquons d'abord que, cette fois ci, contrairement aux années 1910, la transformation se produit par une substitution de la hiérarchie syndicale, les méthodes d'action n'étant pas remises en cause dans un premier temps. N'est-ce pas le signe que si le syndicalisme révolutionnaire était toujours clairement revendiqué au sein du Cartel, les pratiques s'étaient en fait modifiées en profondeur ? Le syndicalisme révolutionnaire refusait tous les intermédiaires, qu'ils soient hommes politiques ou responsables syndicaux. Mais le contrôle ouvrier très fort qu'il a contribué à mettre en place n'a-t-il pas été à l'origine d'un appareil syndical qui a pris de plus en plus d'ampleur, s'est mis à fonctionner à la délégation de pouvoir et est donc devenu justement le médiateur qu'il prétendait par ailleurs combattre au nom de l'autonomie ouvrière ? L'étude de l'évolution de l'attitude des directions syndicales et des relations que les ouvriers entretenaient avec elles devrait permettre d'en savoir plus sur cette transformation.

A cette modification, essentielle, au sein des syndicats, il faut ajouter d'autres éléments d'explication pour comprendre l'évolution de l'identité ouvrière du Bâtiment. Les nouveaux arrivants qui contribuent à nourrir ce secteur industriel ne sont plus, dans les années 1930, des limousins, et de plus en plus rarement des migrants venant du territoire français. Jean-Luc Pinol, dans son étude sur la population lyonnaise à l'époque du Front Populaire, affirme que la présence de limousins à

⁴¹ *L'Effort*, 21/04, 06/10, 27/10, 01/12/1934 et 01/06/1935.

Lyon est un "phénomène fossile"⁴², trace de migrations antérieures. Les nouveaux ouvriers du Bâtiment sont, pour beaucoup des étrangers et leurs origines géographiques sont de plus en plus diverses (Italiens du Frisonone, Espagnols, Algériens, etc.). En 1935, les étrangers représentent 27,6% des ouvriers du Bâtiment du Rhône⁴³.

De même, le développement des banlieues, très fort à Lyon après la première guerre mondiale, a contribué à disséminer les ouvriers de ce secteur dans la périphérie de l'agglomération de Lyon. Les nouveaux arrivants s'installent bien souvent à Vénissieux, Villeurbanne, Saint-Priest, plutôt qu'à la Guillotière, espace traditionnel du Bâtiment mais totalement saturé. C'est donc "un espace tout neuf, qui n'évoque encore aucune histoire, que découvrent les travailleurs"⁴⁴, des travailleurs bien souvent eux-mêmes sans traditions syndicales : "Pour la multitude des travailleurs «tous neufs» qui remplacent les anciens, immigrés et paysans français déracinés, la tradition de la «grève générale», de l'«action directe» refusant la récupération politique, l'exigence du «contrôle ouvrier», tout cela ne fait pas partie de leur histoire"⁴⁵. Selon Gérard Noiriel, ces lieux et ces populations "sans histoire" ont été privilégiés le Parti Communiste Français (P.C.F.) pour s'implanter dans le monde ouvrier en développant une stratégie opposée à la tradition syndicaliste révolutionnaire d'avant guerre. En est-il de même dans le Bâtiment lyonnais ? Si c'est le cas, c'est un des éléments d'explication du développement du P.C.F. au sein du Cartel⁴⁶ et de la transformation des processus identitaires qui sont en jeu au sein de l'industrie du Bâtiment.

⁴² Jean-Luc Pinol. *Espace social et espace politique : Lyon à l'époque du Front Populaire*. Lyon : Presses Universitaires de France, 1980. p. 37.

⁴³ A.D.R., 10 MPD 27 et 10 MPD 28 : nombre d'ouvriers étrangers employés dans le département, rapports mensuels.

⁴⁴ Gérard Noiriel. *Les ouvriers dans la société française*, op. cit., p. 162.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 163.

⁴⁶ Le P.C.F. a aussi mené une stratégie de noyautage du Cartel : en 1934, Jean-Marie Minard, membre du comité central du P.C.F., s'installe à Lyon et prend un travail dans le Bâtiment. "Sur recommandation de Waldeck Rochet, alors secrétaire régional du parti communiste, il n'adhéra pas à la C.G.T.U. mais au syndicat des terrassiers autonomes, syndicat membre du Cartel du Bâtiment lyonnais [...]". Jean Maitron. (Dir). *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*. Paris : Ed. Ouvrières. Vol. 36, p. 395. Mais de telles stratégies représentent-elles un élément suffisant pour expliquer des transformations identitaires ?

4.2.2 Le Front populaire et la remise en cause des méthodes d'action du Bâtiment

Le contrôle du Cartel par les communistes et la réunification syndicale (qui voit le retour du Cartel au sein de la C.G.T. réunifiée et instaure une hégémonie sans partage du P.C.F. sur la fédération du Bâtiment⁴⁷) conduisent à une modification du syndicalisme dans ce secteur, à Lyon. L'élément le plus important est que le Cartel entre, en 1936, sous le contrôle de la 10^e Région Fédérale du Bâtiment, qui regroupe le Rhône, une partie de l'Isère et de l'Ain, qui devient la véritable instance de délibération pour la région lyonnaise⁴⁸. Les prises de décisions tendent à s'éloigner de la base et l'autonomie des corporations, théoriquement assurée par l'existence de syndicats de métier, devient de plus en plus illusoire. Il est, en fait, de plus en plus difficile de percevoir les processus identitaires en jeu dans les corporations du Bâtiment au travers du syndicalisme puisque celui-ci tend à s'autonomiser des groupes sociaux qui sont censés en être les supports.

De plus en plus, les syndicats deviennent des instances de négociation avec les pouvoirs publics, d'autant plus que le Front Populaire prend des mesures juridiques pour associer les syndicats aux instances de régulation au sein des entreprises. La notion d'action directe est largement remise en cause, en particulier dans le cadre des grèves, à partir du vote de la loi du 31 décembre 1936 sur la conciliation et l'arbitrage dans les conflits collectifs de travail qui impose aux syndicats ouvriers et patronaux la négociation et, si aucun accord n'intervient, le recours à un arbitre désigné par les pouvoirs publics. La grève est pratiquement évincée de la pratique quotidienne des organisations ouvrières. De même, l'existence des syndicats ne repose plus sur la force des corporations qui en sont la base : la

⁴⁷ Fédération nationale des travailleurs de l'industrie du Bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction de France et des colonies. *Comptes rendus du Congrès fédéral d'unité, Paris 13-15 septembre 1936*. Paris, s. d..

⁴⁸ A.S.C.L., 10^e Région Fédérale du Bâtiment : registre des réunions de la Commission exécutive, 8/11/1936 - 2/4/1939.

circulaire ministérielle du 17 août 1936 prévoit, en effet, que ce sont les organisations ouvrières et patronales "les plus représentatives" qui signent les conventions collectives, ce qui leur donne dans la réalité un monopole de la représentation au sein de la corporation. C'est par contre les pouvoirs publics qui sont seuls juges pour déterminer quelles sont les organisations les plus représentatives. La source de légitimation des syndicats n'est donc plus le groupe corporatif avec lequel ils feraient corps mais l'institution publique. Il faudra étudier précisément l'ensemble de l'appareil juridique qui se met en place au moment du Front Populaire dans le domaine social afin de rationaliser les relations employeurs-salariés et de remplacer le conflit par des procédures visant à mettre en place des espaces de discussion garantis par la loi. Cette volonté utopique d'effacer le conflit au sein du monde du travail semble conduire, en fait, à une remise en cause généralisée des pratiques d'autonomie, en particulier des pratiques d'action directe, au sein des groupements ouvriers.

Le cadre juridique très étroit dans lequel les syndicats sont obligés de se mouler, la crise économique qui se développe très violemment dans le Bâtiment à partir de 1933-1934 conduisent à une paralysie des syndicats lyonnais du Bâtiment sur le terrain de l'action dans les années qui suivent 1936. Quand, mis le dos au mur, ils se lancent finalement dans une grève intercorporative le 5 août 1938, le mouvement est un échec total et les syndicats s'effondrent dans la plupart des corporations⁴⁹.

On assiste donc en l'espace de quelques années, de 1935 à 1938, à une transformation à nouveau très importante et assez brusque des corporations du Bâtiment. Les modes d'individuation des collectifs ouvriers de cette industrie, dissimulés derrière une inscription publique qui donnait un sentiment de continuité et de fidélité par rapport au syndicalisme d'action direct d'avant-guerre, semblent avoir conduit à une transformation en profondeur des représentations, des modes

⁴⁹ Sur cet épisode, voir mon mémoire de maîtrise, *op. cit.*, p. 181-209. L'effondrement des syndicats est particulièrement fort dans les grandes corporations comme celles des maçons et des terrassiers.

d'action, des agencements de pouvoir internes aux corporations du Bâtiment et aux organisations qui en étaient les émanations tant au niveau du métier que de l'industrie. A partir de 1935, de nouvelles configurations prennent corps dans l'espace public qui permettent de percevoir, en creux, quelques éléments des nouveaux processus identitaires qui sont en cours. Pourtant, impliquées, à partir de cette époque, dans un conflit de plus en plus âpre avec les employeurs du Bâtiment, les organisations syndicales tendent à donner de l'identité ouvrière une image de plus en plus monolithique, de plus en plus unifiée et uniforme, de plus en plus conforme à l'idéal que s'en fait le parti communiste⁵⁰. Au-delà de cette image idéalisée du prolétaire produite par l'imaginaire communiste⁵¹, il va donc s'agir de percevoir les modes d'être ouvrier qui sont en œuvre dans le Bâtiment lyonnais à la fin des années 1930, en prenant en compte l'impact des lois sociales du Front Populaire, la situation particulière produite par la crise économique sans précédent et essayer de comprendre cet effondrement des syndicats ouvriers à la fin de l'année 1938. A-t-on affaire alors, au sein des corporations du Bâtiment, à un processus disruptif⁵², c'est-à-dire, en reprenant le vocabulaire de Gilbert Simondon, à un processus qui n'est plus structurant mais seulement destructif ?

⁵⁰ Sur cet idéal, voir Marc Lazare. *Damné de la terre et homme de marbre : l'ouvrier dans l'imaginaire du P.C.F. du milieu des années 30 à la fin des années 50. Annales E.S.C.*, 1990.

⁵¹ Il est important de remarquer que cet imaginaire communiste, tout comme l'imaginaire syndicaliste révolutionnaire est un formidable espace de diffusion de représentations qui rayonnent dans le monde ouvrier et conduisent à produire des perceptions de soi unifiantes.

⁵² Gilbert Simondon, *op. cit.*, p. 64.

CONCLUSION

La sociologue Catherine Paradeise affirmait, dans un article traitant de la culture ouvrière de la fin du 20^e siècle, que "la vie quotidienne en milieu ouvrier est faite de ruptures entre vie laborieuse et vie domestique ; de même l'univers des activités domestiques et des valeurs qui les soutiennent est fait de la rupture entre foyer et monde extérieur [...]. A l'inverse, il apparaît que la vie des classes supérieures se construit comme un continuum : entre travail et loisir, entre phases du cycle de vie, entre rôles masculins et féminins [...]"¹.

On peut voir, dans cette affirmation, le chemin parcouru, depuis la fin du 19^e siècle, dans la disciplinarisation du monde ouvrier à des fins productives. Le travail de catégorisation effectué depuis la fin du siècle dernier visait à réformer les mœurs ouvrières pour les adapter à la rationalisation du travail : il s'agissait de stabiliser la main d'œuvre dans des entreprises régies par un ensemble de normes qui se posait de plus en plus en rupture avec celles de la vie quotidienne. Il fallait, pour cela, délimiter des espaces (ceux du travail et ceux de la vie quotidienne), décomposer le temps (temps de la formation, du travail, des loisirs, de la retraite, du chômage), différencier des statuts (salarié, employeur, artisan), bref, agir sur les représentations que les ouvriers se faisaient d'eux-mêmes et de leur milieu de manière à mettre fin à une relation à l'entreprise irrégulière, instable, indisciplinée. Les modes de vie ouvriers basés sur la polyactivité, l'insertion de l'individu au sein d'un groupe permettant une multitude de solidarités horizontales, la porosité

¹ Catherine Paradeise. Sociabilité et culture de classe. *Revue française de sociologie*, 1980, n°4, p. 597.

du temps et de l'espace, constituaient des freins au développement de la grande industrie. Il s'est donc agi d'individualiser la réalité sociale, de l'atomiser au travers de classifications incessantes et d'une action de plus en plus importante pour remettre en cause l'autonomie ouvrière.

Cette autonomie n'a pourtant pas été si facile à extirper, si tant est qu'elle l'ait jamais été totalement². Le monde ouvrier a su mettre en place des types d'organisation lui permettant d'affirmer son mode d'être et d'action. Les ouvriers du Bâtiment de Lyon en sont un exemple.

Dans ce premier essai de synthèse de mes recherches j'ai particulièrement insisté sur la période 1890-1914. C'est, en effet, une période essentielle non seulement pour le Bâtiment lyonnais mais aussi pour l'ensemble de la société française. En effet, ce moment qui marque le démarrage de la seconde industrialisation apporte des bouleversements importants, à tous les niveaux de la société française. Ce sont ces bouleversements qui conditionnent, en partie, les évolutions futures. Il était donc nécessaire de s'y attarder.

Il faudra pourtant porter une attention plus grande, en amont, sur la deuxième moitié du 19^e siècle pour saisir quel type de configuration organisationnelle avait réussi à se stabiliser après la disparition des corporations au moment de la Révolution française et quelle dynamique les conduit à se transformer à la fin du 19^e siècle. Il faudra, en aval, étudier de près le nouvel agencement qui se met en place à partir de 1910. Comment les différentes corporations, qui représentent chacune un monde en soi, avec ses rites, son langage, ses codes de reconnaissance, ses modes d'action, ont-elles pu participer à l'individuation d'un nouveau collectif et comment ont-elles été transformées par ce processus d'individuation ? Comment ont-elles bien souvent réinterprété leur passé à travers cette nouvelle réalité ? Il va s'agir aussi de saisir les points d'inflexion que connaît l'évolution

² Il faudrait étudier par exemple les modalités d'utilisation de l'intérim dans certains secteurs, en particulier dans le Bâtiment, par un nombre non négligeable d'ouvriers, surtout qualifiés. Certains ouvriers se sont réappropriés cette pratique développée par les employeurs à partir des années 1980 pour limiter la main d'œuvre attachée à l'entreprise. Grâce à elle, ils ont pu développer une relation au travail moins contraignante, beaucoup plus autonome et plus rémunératrice.



identitaire dans le Bâtiment pendant l'entre-deux-guerres, tenter de percevoir sous les apparences de permanence, les transformations. Il faudra revenir sur la période du Front Populaire, qui constitue incontestablement une rupture, et étudier son rôle dans la transformation de l'identité ouvrière non seulement dans le Bâtiment lyonnais mais aussi plus généralement pour l'ensemble du monde industriel, en particulier en ce qui concerne l'intervention de l'État dans le domaine social.

TABLE DES MATIERES DES SOURCES ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

SOURCES	II
1. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU RHÔNE	II
2. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE	VIII
3. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORRÈZE	VIII
4. ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON	VIII
5. ARCHIVES NATIONALES	X
6. ARCHIVES SYNDICALES	XI
7. PÉRIODIQUES	XIII
BIBLIOGRAPHIE	XV
1. TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS	XV
1.1. TÉMOIGNAGES	XV
1.2. DOCUMENTS	XVI
1.2.1 Monde ouvrier	XVI
1.2.2 Industrie du Bâtiment	XVIII
1.3. PUBLICATIONS OFFICIELLES	XIX
1.3.1 Généralités	XIX
1.3.2 Industrie	XX
1.3.3 Publications municipalités de Lyon	XX
1.4. CONGRÈS SYNDICAUX	XXI
1.4.1 Congrès confédéraux	XXI
1.4.2 Congrès nationaux intercorporatifs de l'industrie du Bâtiment :	XXI
1.4.3 Congrès nationaux corporatifs de l'industrie du Bâtiment :	XXIII
1.4.4 Congrès régionaux ou locaux de l'industrie du Bâtiment :	XXIII
2. BIBLIOGRAPHIE DEPUIS 1940	XXIII
2.1. GENERALITES	XXIII
2.2. IDENTITE SOCIALE	XXIV
2.2.1 Ouvrages généraux	XXIV
2.2.2 Identité ouvrière	XXV
2.3. HISTOIRE DE LA LEGISLATION SOCIALE	XXVII
2.4. INDUSTRIE DU BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS	XXIX
2.4.1 Processus d'urbanisation, XIX ^e -XX ^e siècles	XXIX
2.4.2 Ouvrages généraux sur le Bâtiment	XXX
2.4.3 Techniques et matériaux de construction.	XXXI
2.4.4 Industrie du Bâtiment dans la région lyonnaise.	XXXI
2.4.5 Les entrepreneurs du Bâtiment.	XXXI
2.5. CLASSE OUVRIERE, 19 ^e -20 ^e SIECLE	XXXI
2.5.1 Classe ouvrière en France	XXXI
2.5.2 Classe ouvrière lyonnaise	XXXII
2.5.3 Les ouvriers du Bâtiment	XXXIII
2.6. SYNDICALISME ET MOUVEMENT OUVRIER	XXXIII
2.6.1 En France	XXXIII
2.6.2 À Lyon	XXXIV
2.6.3 Dans le Bâtiment en France et à Lyon	XXXV
2.6.4 Dans le Bâtiment à l'étranger	XXXVI
2.7. MIGRATIONS ET IMMIGRATIONS	XXXVI
2.7.1 Migrations	XXXVI
2.7.2 Immigration	XXXVII

SOURCES

1. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU RHÔNE

Inspection du travail

10 MPB 1 à 10 MPB 37.

Accidents du travail

10 MPB 38 à 10 MPB 54.

Grèves et conflits du travail

10 MPC 1-111 : grèves diverses, 1862: février 1939.

3 U 93 : grèves diverses, 1910-34.

3 U 363 : grèves 1936-38, rapports statistiques.

10 MPD 9 : licenciements suite à la grève du 30/11/1938.

1^{er} mai

10 MPC 135-146 : 1^{er} mai 1890-1940.

Syndicats professionnels

10 MPF 1 : 1874-1895. Informations diverses sur les syndicats.

10 MPF 2 : 1876-1893. État des syndicats patronaux et ouvriers.

10 MPF 4 : 1840-1869. Société des marbriers-sculpteurs (1872-1876).

10 MPF 5 : syndicats constitués en 1870. Corporation des ferblantiers (1872-1874).

10 MPF 8 : syndicats constitués en 1872 (1).

1) Société générale industrielle des ouvriers maçons de Lyon (1872-1873) : procès-verbaux de réunions ; circulaires de convocation.

2) Société de prévoyance et de renseignement des ouvriers maçons (1872-1884).
Compte-rendus de réunions ; rapports du secrétaire général pour la police ; fiche signalétique des responsables ; courriers entre préfecture et Société.

- 3) Chambre syndicale des ouvriers charpentiers (182-1885). Compte-rendus de réunions ; demandes d'autorisation de réunions ; rapports du commissaire spécial au Préfet.
- 10 MPF 9 : syndicats constitués en 1872 (2). Corporation des parqueteurs (1873).
- 10 MPF 10 : syndicats constitués en 1873. Chambre syndicale des ouvriers charpentiers du Rhône (1873).
- 10 MPF 11 : syndicats constitués en 1874. Corporation de menuisiers (1874-1886). Demande d'autorisation de réunion ; compte-rendus de réunions ; affiches.
- 10 MPF 13 : syndicats constitués en 1876.
- 1) Chambre syndicale des tôliers-poêliers-fumistes.
 - 2) Chambre syndicale des peintres en bâtiment.
 - 3) Coin des maçons.
- 10 MPF 14 : syndicats constitués en 1877. Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs de Lyon.
- 10 MPF 15 : syndicats constitués en 1878. Chambre syndicale des ouvriers cimentiers de la ville de Lyon (1872-1873). Circulaire de convocation de réunions, compte-rendus de réunions.
- 10 MPF 21 : syndicats constitués en 1884 (1). Corporation des plâtriers-peintres de Lyon (1874-1901).
- 1) Formation d'un coin d'embauche place des Célestins (1874-1876). Correspondance avec préfet ; compte-rendus de réunions.
 - 2) Syndicats, grèves (1877-1904). Correspondances avec préfet ; compte-rendus de réunions ; pétitions ; coupures de presse ; statuts des syndicats , composition des bureaux.
- 10 MPF 23 : syndicats constitués en 1885. Chambre syndicale des ouvriers marbriers de Lyon (1885-1898). Fiches signalétiques de la C.S. ; rapports de police au préfet.
- 10 MPF 24 : syndicats constitués en 1886. Chambre syndicale des ouvriers sculpteurs sur pierre de Lyon (1886-1893). Fiches signalétiques de la C.S. ; rapports de police au préfet.
- 10 MPF 25 : syndicats constitués en 1887. Chambre syndicale des plombiers et appareilleurs.
- 10 MPF 26 : syndicats constitués en 1888. Société lyonnaise des plombiers-zingueurs et appareilleurs.
- 10 MPF 27 : syndicats constitués en 1889. Chambre syndicale des paveurs de Lyon.
- 10 MPF 29 : syndicats constitués en 1890.
- 1) Syndicat général des ouvriers maçons de Lyon (1890-1895). Fiches signalétiques du syndicat ; extrait de délibérations, rapports de police au préfets.

- 2) Syndicat général des plâtriers-peintres de Lyon (1890-1894). Fiches signalétiques du syndicat ; rapports de police au préfet ; compte-rendus de réunions; courriers entre syndicat et préfet.
- 10 MPF 31 : syndicats constitués en 1891.
- 1) Chambres syndicale des ouvriers carreleurs mosaïstes de la ville de Lyon (1891). Statuts ; livrets de sociétaires ; fiches signalétiques ; coupures de journaux ; rapports et compte-rendus de réunions sur grève de 1891.
 - 2) Syndicat général des ouvriers maçons de Lyon (1893). Rapports et compte-rendus de réunions corporatives pour soutien à Desfarges aux élections législatives dans le canton de Bourgneuf (Creuse) .
- 10 MPF 34 : syndicats constitués en 1893.
- 1) Union syndicale des menuisiers (1893-1895).
 - 2) Chambre syndicale des aplanisseurs de parquets (1893-1895).
 - 3) Chambre syndicale des électriciens (1893-1907).
- 10 MPF 35 : syndicats constitués en 1894.
- 1) Chambre syndicale des ouvriers réunis de la marbrerie lyonnaise (1894-1896). Statuts ; correspondance ; compte-rendus de réunions ; fiches signalétiques.
 - 2) Fédération nationale des ouvriers maçons de France (1894). Fiches signalétiques, coupures de journaux.
 - 3) Chambre syndicale des polisseurs sur marbre et pierre de Lyon (1890). Statuts ; fiches signalétique ; comte-rendus de réunions.
- 10 MPF 37 : syndicats constitués en 1895-96.
- 1) Groupe corporatif des ouvriers maçons de Lyon (1896-99).
 - 2) Syndicat indépendant des ouvriers plâtriers de la ville de Lyon (1896-1900).
 - 3) Syndicat des la marbrerie lyonnaise (1896-1907).
- 10 MPF 43 : syndicats constitués en 1901 (1). Chambre syndicale des paveurs, dresseurs, piqueurs de grès (1901-1909).
- 10 MPF 44 : syndicats constitués en 1901 (2). Syndicat de l'union fraternelle des maçons de Lyon et du Rhône (1901-1907).
- 10 MPF 45 : syndicats constitués en 1902.
- 1) Syndicats indépendants : des plombiers-zingueurs, des ouvriers maçons et similaires, des ouvriers serruriers et similaires, des ouvriers menuisiers de Lyon et banlieue ; association professionnelle indépendante des plâtriers-peintres de Lyon et banlieue.
 - 2) Fédération régionale de l'Est des corporations du Bâtiment (1890-97 ; 1902-1903). Compte-rendus de réunions ; rapports de fonctionnement.

- 10 MPF 46 : syndicats constitués en 1902. Association professionnelle syndicale des peintres-plâtriers de Lyon et de la banlieue (1902-1906).
- 10 MPF 50 : syndicats constitués en 1905.
- 1) Syndicat des colleurs de papiers peints à façon (1906-1919).
 - 2) Syndicat indépendant des ouvriers plâtriers de la ville de Lyon (1906-1910).
- 10 MPF 51 : syndicats constitués en 1905. Syndicat international des plâtriers-peintres de Lyon (1905-1908).
- 10 MPF 54 : syndicats constitués en 1908.
- Chambre syndicale des ouvriers réunis de la marbrerie lyonnaise (1908-1914).
- 10 MPF 56 : syndicats constitués en 1910.
- 1) Chambre syndicale des manoeuvres maçons et du bâtiment de la ville de Lyon et de la banlieue (1910-1919).
 - 2) Syndicat des ouvriers et aides asphalteurs, bétonniers et poseurs de bordures de la ville de Lyon (1910-1920).
- 10 MPF 57 : syndicats constitués en 1911. Syndicat indépendant des chefs de chantiers et ouvriers du terrassement de la région lyonnaise (1911-1913).
- 10 MPF 58 : syndicats constitués en 1912.
- 1) Chambre syndicale des ouvriers paveurs, dresseurs, piqueurs de grès et similaires (T.P. de la ville de Lyon) (1912-1919).
 - 2) Association amicale professionnelle des contremaîtres et ouvriers charpentiers de Lyon et de la région (1912-1920).
 - 3) Syndicat indépendant des ouvriers peintres-plâtriers et similaires de Lyon (1912-1914).

Conventions collectives 1936-1939

- 10 MPC 127 bis : conventions du Bâtiment, 1936-39.

Chômage

- 10 MPD 3 : chômage 1907-1928, secours.
- 10 MPD 5 : chômage 1931-36, rapports.
- 10 MPD 6 : chômage 1937-38, rapports.
- 10 MPD 10 : chômage 1908-1939.
- 10 MPD 25 : fonds de chômage de Lyon, 1931-36.
- 10 MPD 27 : chômage 1931-35, statistiques.
- 10 MPD 28 : chômage 1936-38, statistiques.
- 10 MPD 65 : placement des chômeurs sur les chantiers.

Sociétés de secours mutuel

4 XP 1 :

- 1) Société de bienfaisance et de secours mutuel des ouvriers anciens compagnons menuisiers de Lyon et de ses faubourgs (n°99).
- 2) Société de S.M. libre des menuisiers de Lyon (n°189).
- 3) Société de S.M. de la ville de Lyon des ouvriers menuisiers (n°84).
- 4) Société libre de S.M. des ouvriers de l'industrie du bâtiment, approbation : 1869.
- 5) Caisse de prévoyance contre le chômage. Corporations des ouvriers marbriers-sculpteurs de la ville de Lyon, publication : 1869.
- 6) Sociétés de S.M., statuts modèles ; décret organique du 26/3/1852, décrets des 26/4/1856, 18/6/1864 et du 27/10/1870.

4 XP 5 : Union compagnonnique de la caisse de retraite de la mutualité, de l'orphelinat, de la protection des apprentis et des cours professionnels des compagnons du Tour de France des devoirs unis (n°372), approbation : 1904.

4 XP 7 : Société de S.M. des menuisiers et charpentiers de Lyon (n°105), 1908. Statuts.

4 XP 26 : Société de S.M. fondée en 1839 pour les anciens compagnons menuisiers et serruriers de Lyon.

4 XP 27 : Société de S.M. des maîtres maçons (54°L), 1851-1886.

4 XP 30 :

- 1) Société de S.M. des ouvriers et patrons menuisiers (n°84), 1851-1889.
- 2) Société de S.M. des maîtres et ouvriers de la Guillotière (n°85), 1853-1895.

4 XP 34 (99° L) : Société de bienfaisance et de S.M. des anciens compagnons menuisiers du devoir de la ville de Lyon et de ses faubourgs, 1842-1883.

4 XP 35 : Société de S.M. des maîtres et ouvriers menuisiers et charpentiers de la ville de Lyon (n°105), 1850-1883.

4 XP 37 (118°L) :

- 1) Société de S.M. des ouvriers plâtriers, peintres et vitriers (113° SSM), 1849-1883.
- 2) Règlement des maîtres et ouvriers peintres, plâtriers et vitriers de la ville de Lyon et des communes suburbaines. Règlement imprimé, intervenu le 19/5/1848.

4 XP 39 : Société de S.M. des ouvriers marbriers (124°L), 1853-1888.

4 XP 47 : Société italienne de S.M. et de bienfaisance (n°147), 1865-1883.

4 XP 48 :

- 1) Société de S.M. des menuisiers de Lyon (189°L), 1867-1883.
- 2) Société de S.M. tailleurs de pierres (187.L), 1866-1883.

4 XP 51 : Société de S.M. des ouvriers cimentiers (233°L), 1880-1883.

4 XP 65 à 118 : Statistiques, états récapitulatifs, 1886-1925.

Diverses corporations

4 M 629 :

- 1) Cercle des menuisiers, 1872-1874.
- 2) Cercle des maîtres menuisiers de Lyon, 1867-1868.
- 3) Cercle des anciens compagnons de tous les devoirs réunis, 1865-1873.

4 M 630 : Société de prévoyance et de renseignement des paveurs, dresseurs et piqueurs de grès.

Manifestations ouvrières et congrès ouvriers

10 MPC 128-134 bis: 1878-1904.

Débits de boisson

4 M 455-462 : registre des débits de boisson par quartiers et par rues, 1860 à 1879.

4 M 481 :

- 1) Demandes des débitants voulant tenir des bals hebdomadaires dans leur établissement.
- 2) Liste nominative des débitants de boisson du département du Rhône.

Coopératives ouvrières de production du bâtiment

4 M 559

4 M 560

112 J 1 à 605 : coopérative du B.T.P. *L'Avenir* (1919-1992).

Actes de société, registre des sociétaires, comptes-rendus de conseils d'administration, comptes rendus d'assemblées générales, dossiers de chantiers (1919-1992), livres de paie, fichiers d'assurance sociale (1932-1960), listes du personnel, déclarations d'accidents, photographies de chantiers, etc.

Conseil des prud'hommes, section Bâtiment

5 UP 11 : législation ouvrière.

5 UP 61-64 : registre des délibérations (1867-1959).

5 UP 65-67 : répertoire des actes soumis à l'enregistrement (1867-1942).

5 UP 68-74 : rôle des affaires portées à l'audience (1918-1940).

2039 W : minutes des jugements (1872-1940).

Livrets ouvriers

10 MPC 147-214 : 1873-1881.

2. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE

6 M 248-267 : émigration, immigration (1808-1920).

3. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORRÈZE

1 M 80 : contrôle des mouvements d'émigration (1870-1935).

6 M 408-409 : émigration (1842-1899).

4. ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

Fonds mouratille

19ii 1-78 : entreprise Gautier-Mouratille (jusqu'en 1885) et Mouratille (depuis 1885).

Maçonnerie et fumisterie. Dossier d'installation de la société (1910-1913), devis pour clients (1885-1917), mémoires des clients (1885-1918), salaires du personnel, journal de paie (1885-1913), copies de lettres (1864-1914), lettres reçues (1906-1910).

Syndicats

484 WP 48 : syndicats des ouvriers des Travaux Publics, réclamations relatives à l'embauche d'ouvriers étrangers. Procès-verbaux de réunions syndicales (1880-1886) ; syndicats ouvriers et patronaux, liste générale (1904).

Constructions

479 WP 1-22 : construction de l'école de santé militaire de Lyon (1860-1865).

481 WP 1-84 : Construction d'Habitations à Bon Marché (H.B.M.) : États-Unis, La Mouche, rue Juliette Récamier, etc. (1920-1934).

484 WP 55-145: Construction hôpital Grange-Blanche, abattoir et stade de la Mouche (1914-1933). Comprend en particulier :

80-84 : Hôpital de Grange-Blanche, accidents du travail (1914-1933).

85-118 : Hôpital de Grange-Blanche, état des salaires payés (1914-1933).

119-120 : Hôpital de Grange-Blanche, salaires des ouvriers (1923-2194).

124 : Hôpital de Grange-Blanche, salaires des ouvriers (1925-1933).

125 : Abattoirs de la Mouche. Construction, demandes d'emplois par le syndicat des Maçons et Aides (1920-1926).

132-133 : Abattoirs de la Mouche, accidents du travail (1925).

135 : Abattoirs de la Mouche ; comptabilité, salaires, demandes d'emplois par le syndicat des Maçons et Aides de Lyon (1920-1926).

136 : Abattoirs de la Mouche ; comptabilité, personnel, salaires, retraites (1920-1926).

140 : Stade de la Mouche, déclarations d'accidents du travail par la compagnie d'assurance *Le Secours* (1921-1925).

Hotels et maisons meublés

I¹ 167 : Police des hôtels : ordonnances, règlements, 1789-1853.

I¹ 172-181 : Registre de déclarations des logeurs : 2^e arrondissement (Palais des arts), 1841-1851.

I¹ 182-196 : Idem, 3^e arrondissement (Célestins), 1832-1853.

I¹ 197-208 : Idem, 4^e arrondissement (Hôtel-Dieu), 1831-1851.

I¹ 209-218 : Idem, 5^e arrondissement (Halle aux blés, Villeroy), 1832-1853.

I¹ 219-234 : Idem, 6^e arrondissement (Collège), 1840-1859.

I¹ 235 : Relevé des logeurs : 3^e arrondissement, 1840-1842.

I¹ 236 : Idem : 5^e arrondissement, 1840-1842.

I¹ 237 : Idem : 6^e arrondissement, 1840.

I¹ 238 : Idem : 4^e arrondissement, 1850.

5. ARCHIVES NATIONALES

F1 : Ministère de l'Intérieur

F1b1 912-918 : Syndicats (1873-1940).

F2 : Ministère de l'Intérieur. Administration départementale

2748-2750 : Grèves et manifestations (1918-1934).

F 7 : Police générale

12535-12538 : Retraites ouvrières.

12773-12793 : Grèves (1849-1914). Dossiers classés par département et corps de métier.

13567-13623 : C.G.T. (1903-1935) ; C.G.T.U. (1922-1935) ; congrès (1921-1927).

13624-13837 : Fédérations et syndicats corporatifs. Classement alphabétique par profession (1852-1936).

13838-13932 : Grèves (1905-1935). Classement alphabétique par profession.

13933-13935 : Grèves générales (1898-1936).

F 22 : Travail et sécurité sociale

1-1037 : Syndicats, grèves, chômage, lois sociales, durée du travail, hygiène du travail, repos hebdomadaire, accidents et inspection du travail. Classement par département.

1038-1358 : Ministère du Travail. Décrets et arrêtés (1906-1939).

1359-1480 : Arbitrage des conflits collectifs (1920-1939). Classement par département.

1481-1509 : Circulaire du Ministère du Travail ; Office central de placement ; Bureau International du Travail (1916-1937).

6. ARCHIVES SYNDICALES

Archives du syndicat de la construction de Lyon (A.S.C.L.)

Syndicat des maçons :

- Registre des adhérents, 1924, 1926, 1929-31, 1933, 1939.
- Registre des réunions du conseil syndical, 20/04/1911 - 11/07/1921.
- Registre des réunions du conseil syndical, 25/07/1921 - 15/04/1925.
- Registre des réunions du conseil syndical, 05/05/1925 - 23/11/1927.
- Registre des réunions du conseil syndical, 30/11/1927 - 12/03/1930.
- Registre des A.G., 28/04/1923 - 11/03/1926.
- Registre du sou du soldat, 1924 - 1939.
- Registre répertoire des livres de la bibliothèque du syndicat, 1926 ; 1945.
- Registre de prêt de la bibliothèque du syndicat, 1932 - 1939.
- Registre des abonnements à *L'Effort*, 1927 ; 1928 ; 1935.
- Registre de comptes, septembre 1932 - septembre 1934.
- Registre de comptes, 31/01/1936 - août 1939.
- Registre de mise à jour des cotisations, 1935.
- Registre de comptes des fêtes annuelles du syndicat, 1924 - 1934.
- Classeurs de conventions et projets de conventions, 1908 - 1936.
- Courriers et documents divers non-classés.

Syndicat des cimentiers-tyroliens :

- Registre des réunions du Bureau et C.A., 18/01/1911 - 27/07/1924.
- Registre des réunions du Bureau et C.A., 23/12/1924 - 03/03/1931.
- Registre des réunions du Bureau et C.A., 08/05/1931 - 12/01/1940.
- Registre des A.G., 06/02/1887 - 11/05/1907.
- Registre des A.G., 18/05/1907 - 18/04/1930.
- Registre des A.G., 26/04/1930 - 12/12/1941.
- Registre de mise à jour des cotisations, 1936.
- Registre de compte, 2^e trimestre 1939 – 2^e trimestre 1941.
- Registre de doubles des courriers, 28/01/1930 - 07/02/1939.

Syndicat des tailleurs de pierre :

Registre des réunions du C.A., 16/2/1911 - 03/07/1919 ; 15/12/44 - 29/1/56.

Registre des A.G. mensuelles et extraordinaires, 29/06/1913 - 18/08/1927.

Registre des A.G., 14/10/1927 - 29/03/1939.

Livre de compte du secrétaire, 1884 - 1918.

Livre de compte du trésorier, 1884 - 1919.

Syndicat des marbriers :

Registre des A.G., 23/02/1897 - 23/12/1920.

Syndicat des couvreurs-plombiers-zingueurs :

Registre de doubles des courriers, 19/08/1900 - 30/07/1921.

Registre n°1 des réunions de grève, 24/08/1911 - 29/09/1911 (pas de n°2).

Registre des réunions, 25/10/1925 - 22/06/1933.

Syndicat des charpentiers :

Registre des réunions, 13/08/1914 - 09/11/1924.

Cartel des syndicats du Bâtiment de Lyon :

Registre de comptes, 01/01/1934 - juillet 1939.

Registre de la caisse de solidarité, août 1936 - janvier 1939.

X^e Région Fédérale du Bâtiment :

Registre des réunions de la Commission exécutive, 8/11/1936 - 2/4/1939.

Archives du syndicat des monteurs en thermique industrielle de Lyon (A.S.M.T.I.L.)

Syndicat des briqueteurs-fumistes (puis syndicat des fumistes industriels) :

Registre des réunions et des adhésions, 05/04/1900 - 22/12/1926.

Registre des cotisations, 1920 - 1945.

Cahier de caisse de chômage, janvier 1934 - février 1936.

Registre de comptes, 1920 - 1944.

Courriers et documents divers non-classés.

7. PÉRIODIQUES

Le Bâtiment Lyonnais, organe de la Chambre syndicale patronale des entrepreneurs de Lyon.

B.N., JO 55151 : 1905.

Le Bâtiment Lyonnais, organe des syndicats et sections unitaires du bâtiment de Lyon.

B.N., Fol JO 256 : seulement n°33, septembre 1935.

Le Bâtiment Régional unitaire, organe de propagande et d'éducation pour l'adhésion à la C.G.T.U., Lyon.

B.N., JO 64337 : seulement n°1, 1928.

Bulletin fédéral, organe de la Fédération des chambres patronales du B.T.P. Est et Sud-Est.

A.D.R., PER 116 : avril 1906 - octobre 1909 ; janvier 1910 - avril 1919.

Bulletin officiel de la Bourse de Travail de Lyon, organe des chambres syndicales et groupes corporatifs ouvriers. Mensuel.

A.D.R., PER 128 : 1893 - décembre 1894 ; janvier 1897 - mai 1904 (incomplet).

Combat syndicaliste, organe de la C.G.T.S.R.

A.D.R., PER 118 : 1926-1928.

L'Écho Syndical, journal officiel des Unions Départementales confédérales du Sud-Est puis journal officiel de l'Union Départementale confédérée du Rhône, avril 1929 - juin 1939. Encarte, entre janvier 1935 et juillet 1936, *l'Ouvrier Maçon* (19 numéros), organe du syndicat des maçons confédérés du Rhône.

B.N., JO 31274 : incomplet.

L'Effort, journal d'information, de propagande et d'action sociale ouvrière du Cartel autonome du Bâtiment de Lyon, puis organe de la X^e Région Fédérale du Bâtiment et T.P., 1^{er} février 1927 - 1939.

A.D.R. PER 254 : seulement jusqu'en mars 1934.

B.N., JO 94172 : 1927-1939 (incomplet).

Le Journal du Bâtiment et des Travaux Publics.

A.D.R., PER 455 : 1906-1943 (manque 1936).

L'Ouvrier du Bâtiment, organe mensuel de la Fédération nationale confédérée des travailleurs du Bâtiment.

B.N., JO 20336 : 1923-1930 et 1936-1939.

L'Ouvrier Maçon, organe du syndicat des maçons de Lyon. 1911 - janvier 1927. Il est remplacé par *L'Effort* à partir de février 1927.

A.D.R., PER 600 : septembre 1911 - juin 1914 (manquent n°1, 2, 4 à 18, 33) ;
septembre 1920 - décembre 1926 (manquent n°69 à 77).

B.N., JO 45473 : 1911-1914 (manque n°6, 8 à 15), 1920-1923, 1925-1926.

L'Ouvrier Maçon, organe du syndicat des maçons et aides autonomes du département du Rhône, Lyon, 1939.

B.N., Fol JO 3645 : seulement n°1.

Le Réveil du Bâtiment, organe du S.U.B. du Rhône, janvier 1927 - novembre 1932.

A.D.R., PER 732 : incomplet.

B.N., JO 15673 : complet (43 numéros).

Le Réveil des terrassiers, organe du syndicat des terrassiers de Lyon, 1911-1914.

A.D.R., PER 738 : incomplet.

Le Semeur, bulletin officiel de la Bourse du Travail de Lyon, mensuel. Fait suite au *Travailleur syndiqué*.

B.N., JO 30071 : janvier 1908 - septembre 1935 (incomplet).

A.D.R., PER 807 : janvier 1908 - septembre 1935.

Le Syndiqué, organe officiel mensuel de l'Union des Syndicats du Rhône.

A.D.R., PER 830 : 1913-1914.

Le Terrasbal émancipé mais français, organe de la section des terrassiers de Lyon du Parti Populaire Français, février 1937 - mai 1937.

B.N., 4 JO 4082 : n° 1 à 3.

Le Travail, bulletin officiel des syndicats ouvriers adhérents à la Bourse du Travail de Lyon. Mensuel.

A.D.R., PER 858 : n°2 (août 1891) ; n°4 (octobre 1891).

Le Travailleur syndiqué, bulletin officiel de la Bourse de Travail de Lyon. Mensuel.

A.D.R., PER 865 : juillet 1906 - décembre 1907 (complet).

Union des chambres syndicales lyonnaises, bulletin mensuel, Lyon.

B.N., JO 61028 : mars 1919 - novembre 1937.

BIBLIOGRAPHIE

1. TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS

1.1. TÉMOIGNAGES

- BÖSIGER André.** *Souvenirs d'un rebelle.* Saint-Imier : Canevas, 1992. 136 p.
- CAVANNA François.** *Les ritals.* Paris : Belfond, 1978. 276 p.
- CAVANNA François.** *L'oeil du lapin.* Paris : Belfond, 1987. 347 p.
- FAU Albert.** *Maçons au pied du mur.* Lyon : F.N.T.C.-C.G.T., 1989. 269 p.
- LE SOLITAIRE.** Souvenirs d'un maçon de la Creuse. *Recherches contemporaines*, 1995-1996, n°3, p. 161-192.
- MARTIN Jean.** *Jean Martin, tailleur de pierre.* Monaco : Ed. du Rocher, 1981. 227 p.
- NADAUD Martin.** *Léonard maçon de la Creuse.* Paris : Maspéro, 1976. 395 p.
- NAVEL Georges.** *Travaux.* Paris : Stock, 1945. 247 p.
- NAVEL Georges.** *Passages.* Paris : Le Sycomore, 1982. 284 p.
- PERDIGUIER Agricola.** *Mémoires d'un compagnon.* Paris : Imprimerie nationale, 1992. 528 p. (première éd., Genève : Duchamp, 1854 et 1855. 2 vol.).
- PERICAT Raymond.** *Etre un homme.* Courbevoie, 1918. 62 p.
- POULAILLE Henri.** *Le pain quotidien.* Paris : Grasset, 1934. 356 p.
- POULAILLE Henri.** *Les damnés de la terre.* Paris : Grasset, 1935. 472 p.
- TISSOT Roger.** *La roulante, Chronique d'une grève assassinée.* Lyon : BGA Permezel, 1995. 164 p.
- TRONCHET Lucien.** *Combats pour la dignité ouvrière.* Genève : Ed. Grounauer, 1979. 195 p.
- VALDOUR Jacques.** *Le Flot montant du socialisme, ouvriers de Lyon et de Troyes. Observations vécues.* Paris : Nouvelles Éditions Latines, 1934.
- WEIL Simone.** *La condition ouvrière.* Paris : Gallimard, 1951. 273 p.

1.2. DOCUMENTS

1.2.1 Monde ouvrier

1.2.1.1 Migration et immigration

BANDY de NALECHE Louis. *Les maçons de la creuse.* Paris : Dentu, 1859. 96 p.

BAROIN Henri. *La main d'œuvre étrangère dans la région lyonnaise.* Thèse de droit : Lyon, 1935.

BONNET Louis. *L'émigration limousine et creusoise à Paris : rapport présenté à la section d'hygiène du Congrès de l'arbre et de l'eau, 20 juillet 1912.* Limoges : Ducourtieux, 1913.

BUSSIÈRE Francis. *L'émigration des maçons creusois. La gerbe creusoise.* Guéret : Lecante, 1934. p. 137-172.

CLÉMENT Henry. *Études marchaises, les émigrants du Centre de la France.* Paris : La Réforme sociale, 1885.

MAUCO Georges. *Les étrangers en France. Leur rôle dans les activités économiques.* Paris : A. Colin, 1932. 600 p.

PERRIN Jean. *La main d'œuvre étrangère dans les entreprises du bâtiment et des Travaux Publics en France.* Paris : PUF, 1925. 180 p.

1.2.1.2 Main d'œuvre

BONNEFF Léon et Maurice. *La classe ouvrière : les compagnons du bâtiment.* Paris : La Guerre Sociale, 1911. 32 p.

BORIE Fernand. *L'ouvrier maçon.* Paris : Librairie Octave Doin, 1924. 383 p.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900. *L'économie sociale et l'histoire du travail à Lyon : rapport présenté par le comité départemental du Rhône.* Lyon : A. Rey et Cie, 1900. 661 p.

MAROUSSEM Pierre du. *La question ouvrière.* Paris : Arthur Rousseau, 1891. Vol.1 : *Charpentiers de Paris*, 298 p.

PEHU A. *Étude sur les logements insalubres à Lyon de 1891 à 1910. Annales de la société d'Architecture de Lyon, 1911-1912.*

PIC Paul, GODART Justin. *Le mouvement économique et social dans la région lyonnaise.* Lyon : Stock, 1902-1905. 203 p.

RAYMOND Michel. *Le maçon : mœurs populaires.* Paris : A. Dupont, 1928.

SÉBILLOT Paul. *Légendes et curiosités des métiers.* Paris : Flammarion, s. d. 607 p.

DEARLE Norman Burrell. *Problems of unemployment in the London Building trades.*
Londres : S. M. Dent, 1908. 203 p.

1.2.1.3 Syndicalisme et organisations ouvrières

L'AVENIR. *Une page d'histoire.* Lyon : Association typographique lyonnaise, 1945.

L'AVENIR. *Vingt ans.* Lyon : Association typographique lyonnaise, 1939.

L'AVENIR. *40 ans de coopération, 1919-1959.* Lyon : Association typographique lyonnaise, 1959. 116 p.

BONNEF Maurice. *Didier, homme du peuple.* Paris : Payot, 1914.

DELLESALLE Paul. *Le Confédération Générale du Travail : historique, constitution, but, moyen.* *Bibliothèque d'études économiques et syndicalistes*, 1907, n°3, 32 p.

DUNOIS Amédée. *Le lock-out de la maçonnerie et de la pierre (avril 1908).* *Pages libres*, 1908, n° 394, p. 51-78.

FEDERATION NATIONALE CONFEDEREE DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE FRANCE ET DES COLONIES. *Les Conséquences de la Scission dans la Fédération du Bâtiment.* Paris : Édition de la Fédération confédérée du Bâtiment, 1922.

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU BATIMENT. *Procès-verbaux sténographiques des réunions des délégations ouvrières et patronales le 2 septembre 1909, de la médiation des architectes le 9 septembre 1909, des délégations ouvrières et patronales le 16 septembre 1909 : Contrat de travail adopté.* Paris : Maison des Fédérations, s.d. 240 p.

GODART Justin. *Le compagnonnage à Lyon.* Lyon : A. Rey, 1903. 49 p.

JORAN Raymond. *L'organisation syndicale dans l'industrie du bâtiment.* Thèse de droit : Paris, 1914. 240 p.

LEROY Maxime. *La coutume ouvrière : syndicats, bourses du travail, fédérations professionnelles, coopératives. Doctrines et institutions.* Paris : Giard et Brière, 1913. 2 vol., 934 p.

MARITCH Sreten. *Histoire du mouvement social sous le Second Empire à Lyon.* Paris : Rousseau, 1930. 275 p.

PATAUD Émile, POUGET Émile. *Comment nous ferons la Révolution.* Paris : Librairie Tallandier, s.d. [1909]. 289 p.

POUGET Émile. *L'action directe.* Paris : La Guerre Sociale, s. d. 32 p.

POUGET Émile. *La Confédération générale du travail.* Paris : M. Rivière, 1908. 64 p.

POUGET Émile. *Le sabotage.* Paris : M. Rivière, s.d. [1911 ?]. 68 p.

UNION DES SYNDICATS OUVRIERS DU RHONE. *Agenda 1920.* Lyon : Association typographique lyonnaise, 1920.

1.2.2 Industrie du Bâtiment

1.2.2.1 Divers

L'AUXILLIAIRE, SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LES ACCIDENTS DE CONSTRUCTION. *Exercice.* Lyon : Imprimerie Pinier. 1 vol. annuel, 1865, 1868, 1869, 1883.

BLANCHARD R. L'industrie des chaux et ciments dans le sud-est de la France. *Revue de géographie alpine*, 1928, p. 255-376.

BOURNET Jean de. *La crise française de l'industrie du bâtiment : 1928-38.* Thèse de droit : Paris, 1939. 180 p.

FENDER Émile François Xavier. *La crise du bâtiment dans la Région parisienne.* Paris : Librairie du Recueil Sirey, 1935. 413p.

FRAYSSE Arthur. *Le marchandage dans l'industrie du Bâtiment.* Paris : M. Giard et E. Brière, 1911. 213 p.

GIRAUD L., DESBENOIT B. *Rapport industriel des délégués de la corporation des serruriers de la ville de Lyon à l'exposition universelle de 1889.* Lyon, 1890.

GREBER Léo. La construction d'habitation, les fluctuations du cycle économique et l'intervention des pouvoirs publics. *Revue Internationale du Travail*, 1936, n°3, p. 357-380 et n°4, p. 499-511.

JOLY Ch. *Rapport industriel des délégués ouvriers charpentiers de la ville de Lyon à l'exposition universelle de 1889.* Lyon, 1890.

MALLET L. *Rapport industriel des délégués ouvriers cimentiers de la ville de Lyon à l'exposition universelle de 1889.* Lyon, 1890.

MAUFFROY C., VALLET R. *Rapport industriel des délégués plâtriers-peintres de la ville de Lyon à l'exposition universelle de 1889.* Lyon, 1890.

PITANCE Marie-Madeleine. *La crise de la construction d'habitation à Lyon.* Villeurbanne : Imprimerie Arnaud, 1944. 240 p.

RANQUE CHAPELON. *Rapport industriel des délégués ouvriers maçons de la ville de Lyon à l'exposition universelle de 1889.* Lyon, 1890.

1.2.2.2 Techniques du Bâtiment

BARBEROT Etienne. *Traité pratique de menuiserie.* Paris : Béranger, 1911. 306 p.

CABIAC M. *Manuel de maçonnerie.* Paris : Baillièrre, 1931.

GOUVERNE A. *La charpente et la menuiserie à Lyon.* Lyon : A. Rey, 1906.

MASSELIN Onésime. *Dictionnaire du Métré, terrasse, maçonnerie, marbrerie et carrelage.* Paris : Ducher, 1885. 351 p.

ROUBO André-Jacob. *L'art de la menuiserie.* Paris : Ch. Juliot, 1878. 398 p.

STORCK J.-Justin. *Le dictionnaire pratique de menuiserie, ébénisterie, charpente.* Paris : J.J. Storck, s.d. 1 vol.

1.2.2.3 Patronat du Bâtiment

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS DE LYON ET DE LA REGION. *Annuaire 1936.* Lyon, 1936. 103 p.

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS DE LYON ET DE LA REGION. *Annuaire 1937.* Lyon : Chambre syndicale, 1937.

SOMMARIA-KLEIN, A. Description statistique d'une corporation. Les entrepreneurs de bâtiment et travaux publiques. *Journal de la société de statistiques de Paris*, 1935, vol. 76.

PICART Achille. L'organisation patronale en France : le Bâtiment. *Le Mouvement Socialiste*, 1909, XI, n° 207 et 208.

1.3. PUBLICATIONS OFFICIELLES

1.3.1 Généralités

STATISTIQUE GENERALE DE LA FRANCE. *Statistique annuelle, nouvelle série.* Paris : Imprimerie Nationale. 1 vol. annuel de 1871 à 1885 ; 1 vol. 1886-1887 ; 1 vol. 1888-1889.

STATISTIQUE GENERALE DE LA FRANCE. *Statistique annuelle.* Paris : Imprimerie Nationale. 1 vol. annuel de 1890 à 1900.

STATISTIQUE GENERALE DE LA FRANCE. *Annuaire statistique de la France.* Paris : Imprimerie Nationale. 1 vol. annuel de 1878 à 1891 ; 1 vol. 1892-1894 ; 1 vol. 1895-1896 ; 1 vol. annuel de 1897 à 1913 ; 1 vol. annuel de 1918 à 1935.

1.3.2 Industrie

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE. OFFICE DU TRAVAIL.

Statistique des grèves survenues pendant les années 1890-1891. Paris : Imprimerie Nationale, 1892.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE. OFFICE DU TRAVAIL.

Statistique des grèves survenues pendant l'année 1892. Paris : Imprimerie Nationale, 1893.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE. OFFICE DU TRAVAIL ; puis

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. *Statistiques des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage.* Paris : Imprimerie Nationale. 1 vol. annuel de 1893 à 1935.

OFFICE DU TRAVAIL. *Salaires et durée du travail dans l'industrie française.* Paris :

Imprimerie Nationale, 1893-1897. 4 vol.

Bulletin de l'Office du travail puis (1906) *Bulletin du Ministère du travail et de la prévoyance sociale.* Publication mensuelle à partir de janvier 1894, 1894-1914.

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT DE L'ÉCONOMIE NATIONALE. *Statistiques des forces motrices en 1926.* Paris : Imprimerie Nationale, 1931.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE. *Statistique des forces motrices en 1931.* Paris : Imprimerie Nationale, 1936.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET

TELEGRAPHES. OFFICE DU TRAVAIL. *Les associations professionnelles ouvrières, 1884-1900.* Paris : Imprimerie Nationale, 1904. Vol. 4 : Industries du Bâtiment, transports, industries diverses, 821 p.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE. *Salaires et coûts de l'existence à diverses époques jusqu'en 1910.* Paris : Imprimerie Nationale, 1911.

1.3.3 Publications municipalités de Lyon

OFFICE MUNICIPAL DU TRAVAIL DE LA VILLE DE LYON. *Statistiques et renseignements sur diverses questions ouvrières et sociales.* Lyon : Imprimeries réunies, 1914.

VILLE DE LYON. *Bâtiments communaux. Conditions particulières et séries de prix.* Lyon : Imprimerie J. Gallet, 1881.

VILLE DE LYON. *Bâtiments communaux. Conditions particulières et séries de prix.* Lyon : Imprimerie J. Gallet, 1890.

VILLE DE LYON. *Clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux de bâtiments communaux et services municipaux.* Lyon : Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 1903.

VILLE DE LYON. *Tarif municipal des travaux du bâtiment (édition 1903).* Lyon : E. Mercier, 1903.

VILLE DE LYON. *Clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux de bâtiments communaux et services municipaux.* Lyon : Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 1906.

VILLE DE LYON. *Clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux de bâtiments communaux et services municipaux.* Lyon : Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 1909.

1.4. CONGRÈS SYNDICAUX

1.4.1 Congrès confédéraux

CONFEDERATION GENERAL DU TRAVAIL. *Comptes rendus du 15^e congrès national corporatif (9^e de la C.G.T.), Amiens, 8-16 octobre 1906.* Amiens : Imprimerie du Progrès de la Somme, 1907.

1.4.2 Congrès nationaux intercorporatifs de l'industrie du Bâtiment

FEDERATION NATIONALE DES CHAMBRES SYNDICALES DU BATIMENT.
Congrès national des corporations ouvrières du Bâtiment de France : procès-verbaux des réunions, Bordeaux, 1-4 septembre 1892. Bordeaux : Imprimerie M. Escaich, s.d. 39 p.

FEDERATION NATIONALE DES CORPORATIONS OUVRIERES DU BATIMENT. *Comptes rendus du 5^e congrès, Tours, 11-13 septembre 1896.* Paris, 1896. 71 p.

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS OUVRIERS DU BATIMENT.
Comptes rendus du 1^{er} congrès, Paris, 13 mai-1er juin 1903. Paris : 1903. 23 p.

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS OUVRIERS DU BATIMENT.
Comptes rendus du 2^e congrès, Angoulême, 22-23 mai 1904. Paris. 23 p.

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS OUVRIERS DU BATIMENT. *3^e Congrès, Narbonne, 11-14 juin 1905.* Puteaux : La Cootypographie, 1906. 32 p.

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT DE FRANCE ET DES COLONIES. *Comptes rendus du 1^{er} congrès, Paris, 31 mars-3 avril 1907.* Paris, 1907. 67 p.

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT DE FRANCE ET DES COLONIES. *Comptes rendus du 2^e congrès, Saint-Étienne, 19-23 avril 1908.* Paris, 1908. 104 p.

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT DE FRANCE ET DES COLONIES.

Comptes rendus du 3^e congrès, Orléans, 27-31 mars 1910. Paris, 1910. 284 p.

Comptes rendus du 4^e congrès, Bordeaux, 7-11 avril 1912. Paris, 1912. 547 p.

Comptes rendus du 5^e congrès, Paris, 13-17 avril 1914. Paris, 1914. 588 p.

Comptes rendus du 6^e congrès, Versailles, 10-13 juillet 1918. Paris, 1918. 67 p.

Comptes rendus du 7^e congrès, Tours, 19-24 novembre 1919. Paris, 1919. 110 p.

Comptes rendus du 8^e Congrès national, Dijon, 16-21 mai 1921. Paris : Imprimerie Nouvelle, 1921. 808 p.

Comptes rendus du 9^e Congrès, Paris, 4-7 juillet 1923. Paris, 1923. 334 p.

FEDERATION UNITAIRE DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE FRANCE ET DES COLONIES.

Comptes rendus du 9^e Congrès, 1923.

Comptes rendus du 10^e Congrès, 1925.

Comptes rendus du 11^e Congrès, Bordeaux 25-27 septembre 1927.

FEDERATION NATIONALE CONFEDEREE DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE FRANCE ET DES COLONIES.

Comptes rendus du 10^e Congrès national, Paris, 24-25 août 1925. Paris, 1925. 11 p.

Comptes rendus du 11^e Congrès national, Paris, 23-25 juillet 1927. Paris, 1927. 4 p.

Comptes rendus du 12^e Congrès national, Paris, 14-16 septembre 1929. Paris, 1929. 109 p.

Comptes rendus du 13^e Congrès national, Paris, 12-14 mai 1932. Paris, 1932. 395 p.

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE FRANCE ET DES COLONIES [AUTONOME].

Comptes rendus du 10^e Congrès national, Lyon, 18-20 juin 1925.

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE FRANCE ET DES COLONIES.

Comptes rendus du Congrès fédéral d'unité, Paris 13-15 septembre 1936. Paris, s. d.

Comptes rendus du congrès national ordinaire, Lyon, 6-9 décembre 1938. Paris : Imprimerie Madamour, s.d.

1.4.3 Congrès nationaux corporatifs de l'industrie du Bâtiment

1^{er} Congrès national des ouvriers maçons : compte-rendu officiel, Lyon, 18-20 novembre 1894. Lyon : Imprimerie Caffer Fabien, 1894. p. 15 p.

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS OUVRIERS DE LA MAÇONNERIE ET DE LA PIERRE [C.G.T.]. *3^e Congrès national : compte-rendu des travaux du congrès, Clermont-Ferrand, 15-19 mai 1905.* Clermont-Ferrand : Imprimerie G. Bonnet, [s.d.]. 165 p.

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DE PEINTURE ET ASSIMILEES. *Comptes rendus du 5^e congrès, Saint-Quentin, 1-8 avril 1906.* Paris, 1906. 48 p.

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DE PEINTURE ET ASSIMILEES. *Comptes rendus du 6^e congrès, Toulouse, 1907.* Paris, 1907. 67 p.

1.4.4 Congrès régionaux ou locaux de l'industrie du Bâtiment

CARTEL AUTONOME DES SYNDICATS DU BATIMENT DE LYON. *Comptes rendus du 6^e congrès du Cartel du Bâtiment, Lyon, 18 décembre 1932.* Lyon : Imprimerie Intersyndicale Lyonnaise, 1933.

X^e REGION FEDERALE DU BATIMENT. *Comptes rendus du 1^{er} congrès régional, Lyon, 25 octobre 1936.* Lyon : Imprimerie Intersyndicale Lyonnaise, s. d..

2. BIBLIOGRAPHIE DEPUIS 1940

2.1. GENERALITES

BLANCKAERT Claude. (Ed). *Des sciences contre l'homme.* Paris : Autrement, 1993.
Vol. 1 : *Classer, hiérarchiser, exclure,* 187 p.

CHARLE Christophe. *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle.* Paris : Seuil, 1991.
392 p.

- DESROSIERES Alain.** *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique.* Paris : La Découverte, 2000. 468 p.
- FOUCAULT Michel.** *Surveiller et punir : naissance de la prison.* Paris : Gallimard, 1975. 318 p.
- FOUCAULT Michel.** *Histoire de la sexualité.* Paris : Gallimard, 1976. Vol. 1 : *La volonté de savoir*, 211 p.
- GARAPON Antoine.** L'idée de droit social : Georges Gurvitch. *La force du droit : panorama des débats contemporains.* Paris : Esprit, 1991. p. 215-228.
- GUILLAUME Pierre.** *Histoire sociale de la France au XX^e siècle.* Paris : Masson, 1993. 242 p.
- LEONARD Jacques.** *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs.* Paris : Aubier-Montaigne, 1981. 385 p.
- LEQUIN Yves.** (Dir). *Histoire des français XIX^e-XX^e siècles.* Paris : Armand Colin, 1983. Vol. 2 : *La Société*, 623 p.
- LEPETIT Bernard.** *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale.* Paris : Albin Michel, 1995. 337 p.
- LÜDTKE A.** La domination au quotidien. *Politix*, 1990, n° 13.
- MAFFESOLI Michel.** Aux origines de la société de contrôle. *Revue de recherches et de synthèses sociologiques*, 1975, n°37-38.
- NOIRIEL Gérard.** Pour une approche subjectiviste du social. *Annales ESC*, 1989.
- NOIRIEL Gérard.** Une histoire sociale du politique est-elle possible? *Vingtième siècle*, 1989, n° 24, p. 81-96.
- SAUVY Alfred.** *Histoire économique de la France entre les deux guerres.* Paris : Fayard, 1965 et 1967. 2 vol.

2.2. IDENTITE SOCIALE

2.2.1 Ouvrages généraux

- BOURDIEU Pierre.** *La distinction, critique sociale du jugement.* Paris : Minuit, 1979. 670 p.
- BURGUIÈRE André, REVEL Jacques.** (Dir). *Histoire de la France. Les formes de la culture.* Paris : Le Seuil, 1993. 610 p.
- CHEBEL Malek.** *La formation de l'identité politique.* Paris : Presses Universitaires de France, 1986. 223 p.
- DUBET François.** *Sociologie de l'expérience.* Paris : Le Seuil, 1994. 272 p.

- HALBWACHS Maurice.** *La mémoire collective.* Paris : Presses Universitaires de France, 1968. 205 p.
- DUBAR Claude.** *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles.* Paris : A. Colin, 1991. 255 p.
- COMBE Muriel.** *Simondon, individu et collectivité.* Paris : Presses Universitaires de France, 1999. 128 p.
- EHRENBERG Alain.** *L'individu incertain.* Paris : Calmann-Levy, 1995. 351 p.
- GUTH Suzie.** (Dir). *Une sociologie des identités est-elle possible ?* Paris : L'Harmattan, 1994. 241 p.
- SEGRESTIN Denis.** Les communautés pertinentes de l'action collective. *Revue française de sociologie*, 1980, vol. XXI, n°2, p. 171-202.
- SIMONDON Gilbert.** *L'individuation psychique et collective.* Paris : Aubier, 1989. 293 p.

2.2.2 Identité ouvrière

- AGULHON Maurice.** *La République au village : les populations du Var de la Révolution à la 2^e République.* Paris : Plon, 1970. 543 p.
- BONNAULT-CORNU P. de.** Le langage de travail : une composante de la culture du monde ouvrier. *Cultures populaires*, 1983.
- BOZON M.** Les recherches récentes sur la culture ouvrière : une bibliographie. *Terrain*, 1985, n°5, p. 46-56.
- BOZON M.** La fréquentation des cafés dans une petite ville ouvrière. Une sociabilité populaire autonome ? *Ethnologie française*, 1982, n°2.
- BURDY Jean-Paul.** Les quartiers ouvriers et la ville industrielle en France (XIX^e et XX^e siècle) : Une approche thématique et bibliographique des dynamiques sociales et culturelles. *Historiens et Géographes*, 1992, n°335.
- CAMPAGNAC E.** Mobilité et transformation des modes de vie ouvriers. *Annales de la recherche urbaine*, 1978, n°1.
- CAROUX-DESTROY Jacques.** *Un couple ouvrier traditionnel. La vieille garde autogestionnaire.* Paris : Anthropos, 1974. 228 p.
- DENIOT Joëlle, DUTHEIL Catherine.** *Métamorphoses ouvrières.* Paris : L'Harmattan, 1995. 2 vol., 393 p. et 375 p.
- HOGGART Richard.** *La culture du pauvre : Études sur le style de vie des classes populaires en Angleterre.* Paris : Minuit, 1970. 418 p.
- JALLA D.** Le quartier comme territoire et comme représentation : les barrières ouvrières de Turin au début du 20^e siècle. *Le Mouvement Social*, 1982, n°118.

- LAZARE Marc.** Damné de la terre et homme de marbre : l'ouvrier dans l'imaginaire du P.C.F. du milieu des années 30 à la fin des années 50. *Annales E.S.C.*, 1990.
- LEQUIN Yves.** Le métier. *Les lieux de mémoire : Les France*. Paris : Gallimard, 1992. Vol. 2, p. 375-419.
- LEQUIN Yves, MÉTRAL Jean.** A la recherche d'une mémoire collective : les métallurgistes de Givors. *Annales E.S.C.*, 1980, p. 149-166.
- LEQUIN Yves.** Structures sociales et représentations collectives : quatre communautés ouvrières de la seconde industrialisation. *Bulletin du centre Pierre Léon*, 1980, n°4.
- PARADEISE Catherine.** Sociabilité et culture de classe. *Revue française de sociologie*, 1980, n°4.
- PIGENET Michel.** Aux fondements d'une identité : retour sur deux siècles de travail ouvrier. *Historiens et géographes*, 1995, n° 350, p. 241-256.
- REBÉRIOUX Madeleine.** (Dir). Culture et militantisme en France : de la Belle Époque au Front Populaire. *Le Mouvement Social*, 1975, n°91.
- RÉBÉRIOUX Madeleine.** (Dir). Culture de masse et classe ouvrière. *Le Mouvement Social*, 1990, n°152.
- SCHWARTZ Olivier.** *Le monde privé des ouvriers*. Paris : Presses Universitaires de France, 1990. 531 p.
- SEGRESTIN Denis.** *Le phénomène corporatiste : essai sur l'avenir des systèmes professionnels fermés en France*. Paris : Fayard, 1985. 283 p.
- SEWELL William Hamilton.** La confraternité des prolétaires : conscience de classe sous la Monarchie de Juillet. *Annales E.S.C.*, 1981, n°4.
- SEWELL William Hamilton.** *Gens de métiers et révolution. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*. Paris : Aubier, 1983. 423 p.
- SHERIDAN G.** Idéologies et structures sociales dans les mouvements d'associations ouvrières de 1848 à 1877. *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1976, n°2.
- TERRAIL Jean-Pierre.** Identité ouvrière, mouvement ouvrier : d'hier et d'aujourd'hui. *Société française*, 1984, n°13.
- TERRAIL Jean-Pierre.** Boire et déboire. Sur les principes de la culture ouvrière. *Société française*, 1982, n°5.
- VERRET Michel.** *L'ouvrier français : La culture ouvrière*. Saint-Étienne : ACL-CROCUS, 1988. 296 p.

2.3. HISTOIRE DE LA LEGISLATION SOCIALE

- BEC Colette.** *Assistance et République : la recherche d'un nouveau contrat social sous la Troisième République.* Paris : Ed. de l'atelier, Ed. ouvrières, 1994. 254 p.
- BARDET Denis.** La production des frontières du syndical et du politique, retour sur la loi de 1884. *Genèses*, 1991, n°3, p. 5-30.
- BOUILLÉ Michel.** Les congrès d'hygiène dans le travail au début du siècle. *Le mouvement social*, 1992, n°161, p. 43-66.
- CASTEL Robert.** *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat.* Paris : Fayard, 1995. 488 p.
- COHEN Yves, BAUDOUI Rémi.** *Les chantiers de la paix sociale (1900-1940).* Fontenay : Ed. E.N.S., 1995. 335 p.
- CORCUFF Philippe.** Le catégoriel, le professionnel et la classe : usages contemporains de formes historiques. *Genèses*, 1991, n°3, p. 55-72.
- DAVID Marcel.** *Les fondements du social : de la Troisième République à l'heure actuelle.* Paris : Anthropos, 1993. 298 p.
- DEBOUZY Marianne.** Permanence du paternalisme. *Le Mouvement social*, 1988, n°144, p. 3-16.
- DIDRY Claude.** *La construction juridique de la convention collective en France : 1900-1919.* Thèse de Doctorat : Univ. Paris VII, 1994. 2 vol.
- DOGLIANI Patricia.** *Un laboratoire de socialisme municipal : France 1880-1920.* Thèse de Doctorat : Paris VIII, 1991. 2 vol., 661 p.
- DUMONS Bruno, POLLET Gilles.** *L'État et les retraites : genèse d'une politique.* Paris : Belin, 1994. 477 p.
- GIBAUD Bernard.** *De la mutualité à la sécurité sociale : conflits et convergences.* Paris : Ed. ouvrières, 1986. 264 p.
- EWALD François.** *L'État providence.* Paris : Grasset, 1986. 608 p.
- HATZFELD Henri.** *Du paupérisme à la Sécurité sociale : essai sur les origines de la sécurité sociale en France, 1850-1940.* Paris : Armand Colin, 1971. 344 p.
- HINCKER François.** Le mouvement ouvrier et le chômage au XIX^e siècle. *Ours*, 1994, n°1, p. 47-53.
- LECERF Éric.** Les conférences internationales pour la lutte contre le chômage au début du siècle. *Mil neuf cent*, 1989, n°7, p. 99-126.
- LUCIANI Jean.** (Dir). *Histoire de l'Office du Travail (1890-1914).* Paris : Syros, 1992. 430 p.

- LUCIANI Jean, SALAIS Robert.** Matériaux pour la naissance d'une institution : l'Office du Travail, 1890-1900. *Genèses*, 1990, n°2, p. 83-108.
- LUCIANI Jean.** Logique du placement ouvrier au XIX^e siècle et construction du marché du travail. *Sociétés contemporaines*, 1990, n°3, p. 5-18.
- LYON-CAEN Antoine.** Grandeur et décadence de la loi professionnelle. *Colloque sur les conventions collectives*. Lyon : GLYSI-MRASH, 1991.
- MAGRI Susanna.** Des "ouvriers" aux "citoyens modestes". Naissance d'une catégorie : les bénéficiaires des habitations à bon marché au tournant du XX^e siècle. *Genèses*, 1991, n°5, p. 35-54.
- MANSFIELD Malcom, SALAIS Robert, WHITESIDE Noël.** (Dir.). *Aux sources du chômage : 1880-1914*. Paris : Belin, 1994. 479 p.
- MURARD Numa.** *La protection sociale*. Paris : La Découverte, 1988. 127 p.
- NOIRIEL Gérard.** État providence et colonisation du vécu : l'exemple de la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes. *Prévenir*, 1989, n°19, p. 99-112.
- OLSZAK Norbert.** *Histoire du droit du travail*. Paris : Presses Universitaires de France, 1999. 127 p.
- PELLING Henry.** La classe ouvrière anglaise et les origines de la législation sociale. *Le Mouvement social*, 1968, n°65, p. 39-54.
- PETIT Jean-Guy, MAREC Yannick.** (Dir.). *Le social dans la ville en France et en Europe (1750-1914)*. Paris : Ed. de l'atelier, 1996. 351 p.
- PIROU Gaëtan.** *Les conceptions juridiques successives du contrat collectif de travail en France*. Paris : Arthur Rousseau, 1909. 482 p.
- POLLET Gilles.** Pouvoir municipal et État-providence : les "administrateurs" lyonnais du social (1880-1930). *Gouvernement local et politiques urbaines : Actes du colloque international, Grenoble, 2-3 février 1993*. Grenoble : C.N.R.S., 1993. p. 303-318.
- REID Donald.** L'identité sociale de l'inspecteur du travail. *Le Mouvement social*, 1995, p. 39-59.
- SAGLIO Jean.** Hiérarchies salariales et négociations de classifications : France, 1900-1950. *Travail et emploi*, 1986, n°27.
- SALAIIS Robert, BAVEREZ Nicolas, REYNAUD Bénédicte.** *L'invention du chômage : histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*. Paris : Presses Universitaires de France, 1986. 267 p.
- THÉVENOT Laurent.** La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale. *Annales E.S.C.*, 1990, n°6, p. 1275-1300.
- TOPALOV Christian.** *Naissance du chômeur : 1880-1910*. Paris : Albin Michel, 1994. 626 p.

- TOPALOV Christian.** Invention du chômage et politiques sociales au début du siècle. *Les Temps modernes*, 1987, vol. 43, n°496-497, p. 53-92.
- TOPALOV Christian.** L'individu comme convention : le cas des statistiques professionnelles du XIX^e siècle en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. *Genèses*, 1998, n°31, p. 48-75.
- TOPALOV Christian.** Invention du chômage et politiques sociales au début du siècle. *Temps modernes*, 1987, n°496-497, p. 53-92.
- TOURNERIE Jean-André.** *Le Ministère du Travail : origines et premiers développements*. Paris : Cujas, 1971. 448 p.
- VIET Vincent.** *Les voltigeurs de la République : l'inspection du travail en France*. Paris : Ed. du C.N.R.S., 1994. 2 vol., 629 p.

2.4. INDUSTRIE DU BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

2.4.1 Processus d'urbanisation, XIX^e-XX^e siècles

- BACKOUCHE Isabelle.** *L'histoire urbaine en France (Moyen Age - XX^e siècle) : guide bibliographique, 1965-1996*. Paris : L'Harmattan, 1998. 189 p.
- BONNEVILLE Marc.** *Naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière, Villeurbanne. Processus et Formes d'urbanisation*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1978. 287 p.
- BRUNET Jean-Paul.** Constitution d'un espace urbain : Paris et sa banlieue de la fin du 19^e siècle à 1940. *Annales E.S.C.*, 1985.
- CAYEZ Pierre.** Les petits logements dans les grandes villes, Lyon 1886-1968. *Le Mouvement Social*, 1986, n°137, p. 28-53.
- DUBY Georges.** (Dir). *Histoire urbaine de la France*. Paris : Le Seuil, 1983. Vol. 4 : *La ville de l'âge industriel : le cycle haussmannien*, 665 p.
- DUBY Georges.** (Dir). *Histoire urbaine de la France*, Paris : Le Seuil, 1985. Vol. 5 : *La ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citoyen*, 668 p.
- GARDEN Maurice, LEQUIN Yves.** (Dir). *Construire la ville, XVIII^e - XX^e siècle*. Lyon : Presses Universtaire de Lyon, 1983. 186 p.
- GARDEN Maurice, LEQUIN Yves.** (Dir). *Habiter la ville, XV^e - XX^e siècle*. Lyon : Presses Universtaire de Lyon, 1984. 315 p.
- MEURET Bernard.** *Le socialisme municipal. Villeurbanne, 1880-1982 : histoire d'une différenciation*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1982. 312 p.
- PINOL Jean-Luc.** *Les mobilités de la grande ville*. Paris : P.F.N.S.P., 1991. 431 p.

PINOL Jean-Luc. *Mobilités et immobilismes d'une grande ville : Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde guerre mondiale.* Lyon : Centre Pierre Léon, 1989. 2 vol., 760 p., 1 vol. d'annexes, 104 p.

2.4.2 Ouvrages généraux sur le Bâtiment

ANTONI A. *Les industries du bâtiment dans l'économie française.* Paris : Fédération nationale des Sociétés coopératives de production du Bâtiment, des Travaux Publics et des matériaux de construction, 1953. 30 p.

BARJOT Dominique. *La grande entreprise française de Travaux Publics (1884-1974) : Contraintes et stratégies.* Thèse de doctorat : Univ. Paris IV-Sorbonne, 1989. 7 vol., 4271 p.

BARJOT Dominique. *La grande entreprise de travaux publics (1883-1974) : contraintes et stratégies. Vingtième siècle,* 1991, n°29, p. 47-55.

BARJOT Dominique. *Travaux publics en France. Un siècle d'entrepreneurs et d'entreprises.* Paris : Presses de l'École nationale des Ponts et chaussées, 1993. 285 p.

BARJOT Dominique. (Dir). *Entreprises et entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, XVIII^e - XX^e siècle. Histoire économique et sociétés,* 1995.

CHATELAIN Abel. *Une grande industrie motrice française attardée : le bâtiment. Annales E.S.C.,* 1958, n°3.

DESERT G. *Aperçus sur l'industrie française du Bâtiment au XIX^e siècle. Le Bâtiment, enquête d'histoire économique, XIV^e - XIX^e siècle.* Paris-La Haye : Mouton, 1971. p. 72-95.

LANGLOIS Michel. *L'industrie des travaux publics. Économie et politique,* 1955, n°14, p. 55-59.

LESCURE Michel. *Immobilier et bâtiment en France : 1820-1980, histoire d'une filière.* Paris : Hatier, 1983. 79 p.

LESCURE Michel. *Les sociétés immobilières en France au XIX^e siècle. Contribution à l'histoire de la mise en valeur du sol urbain en économie capitaliste.* Paris : Publications de la Sorbonne, 1980. 84 p.

ROBERT François. *Références bibliographiques des travaux universitaires se rapportant à l'histoire des entreprises en région Rhône-Alpes. Bulletin Centre Pierre Léon,* 1994, n° 4, p. 63-78.

SALY Pierre. *La politique française des grands travaux (1929-1939) fut-elle keynesienne ? Revue économique,* 1980, vol. 31, n° 4, p. 706-742.

TOPALOV Christian. *Les promoteurs immobiliers : contribution à l'analyse de la production capitaliste du logement en France.* Paris : E.H.E.S.S., 1974. 413 p.

2.4.3 Techniques et matériaux de construction

DOMENGER René. Le Trust du ciment. *Économie et politique*, 1956, p. 55-60.

GUILLERME André. *Bâtir la ville : Révolutions industrielles dans les matériaux de construction, France-Grande Bretagne (1760-1840)*. Paris : Champ-Vallon, 1995. 112 p.

2.4.4 Industrie du Bâtiment dans la région lyonnaise

BRUN Claude. *Le Bâtiment et les Travaux Publics dans la région Rhône-Alpes*. Lyon : Mission Régionale, 1977. 177 p.

HULLO A. *L'industrie du B.T.P. dans la région lyonnaise en 1961*. Mémoire de maîtrise : Univ. Lyon II, 1970.

LEONARD Charlène-Marie. *Lyon transformed. Public Works of the second Empire. 1853-1864*. Berkeley, Los Angeles : University of California Press, 1961. 160 p.

2.4.5 Les entrepreneurs du Bâtiment

BARJOT Dominique. L'ascension d'une firme familiale : Dumez (1880-1990). *Culture technique*, 1992, n°26.

BARJOT Dominique. Patronat et autorité patronale : le cas des travaux publics (1883-1974). *Le Mouvement social*, 1996, n°175, p. 31-54.

BARJOT Dominique. Prosopographie des entrepreneurs du Second Empire : un premier bilan. *Lettre d'information de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine*, 1993, n°20.

DUBOIS Léon. *Lafarge Coppée : 150 ans d'industrie, une mémoire pour demain*. Paris : P. Belfond, 1988. 320 p.

2.5. CLASSE OUVRIERE, 19^e-20^e SIECLE

2.5.1 Classe ouvrière en France

BAYARD Jean-Pierre. *Le compagnonnage en France*. Paris : Payot, 1977. 479 p.

CHOPART Jean-Noël. *Le fil rouge du corporatisme : solidarité et corporations ouvrières au 19^e siècle*. Paris : Mutualité française, 1991. 179 p.

- COORNAERT Émile.** *Les compagnonnages en France : du Moyen Age à nos jours.* Paris : Éd. Ouvrières, 1966. 436 p.
- DEWERPE Alain.** *Le monde du travail en France 1800-1950.* Paris : Armand Colin, 1989. 189 p.
- KAPLAN Steven.** Réflexions sur la police du monde du travail, 1700-1815. *Revue historique*, n°261, 1979.
- LEQUIN Yves.** (Dir). Les ouvriers dans la ville. *Le Mouvement Social*, n°118, 1982.
- MAGRI Susanna, TOPALOV Christian.** (Dir). *Villes ouvrières, 1900-1950.* Paris : L'Harmattan, 1990. 239 p.
- MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick.** (Dir). Le soldat du travail. *Recherches*, 1978, n°32-33, 559 p.
- NOIRIEL Gérard.** *Longwy, immigrés et prolétaires, 1880-1980.* Paris : Presses Universitaires de France, 1984. 396 p.
- NOIRIEL Gérard.** *Les ouvriers dans la société française, XIX^e - XX^e siècle.* Paris : Seuil, 1986. 317 p.
- NOIRIEL Gérard.** *Le rôle de l'industrialisation dans la formation du monde ouvrier en France (1880-1980).* [On-line]. Paris : SHMC, novembre 1997. Available from internet : <URL : <http://barthes.ens.fr/cli/agerg.html>>
- RANCIÈRE Jacques, FAURE Alain.** *La Parole ouvrière : 1830-1851.* Paris : Union générale d'éditions, 1976. 447 p.
- THOMPSON Edward Palmer.** *La formation de la classe ouvrière anglaise.* Paris : Gallimard-Le Seuil, 1988. 791 p.
- TILLY Charles, LEES Lynn.** Le peuple de juin 1848. *Annales E.S.C.*, 1974, n°29.
- VERRET Michel.** *L'ouvrier français : l'espace ouvrier.* Paris : A. Colin, 1979. 231 p.
- VERRET Michel.** *L'ouvrier français : le travail ouvrier.* Paris : A. Colin, 1982. 238 p.
- WEBER Florence.** Nouvelles lectures du monde ouvrier : de la classe aux personnes. *Genèses*, 1991, n°6, p. 179-189.

2.5.2 Classe ouvrière lyonnaise

- LEQUIN Yves.** *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914).* Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1977. 2 vol., 573 p. et 500 p.
- LEQUIN Yves.** Classe ouvrière et idéologie dans la région Lyonnaise à la fin du XIX^e siècle. *Le Mouvement Social*, 1969, n°6, p. 3-18.
- VIDELIER Philippe, BOUHET Bernard.** *Venissieux de A à V : 1921-1931.* Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1983. 295 p.

VIDELIER Philippe. *Venissieux entre les deux guerres.* Thèse de doctorat : Univ. Lyon II, 1982.

VIDELIER Philippe. *La restructuration de la main d'oeuvre : le cas de Venissieux ; une banlieue au début du siècle.* Rapport de recherche : Univ. Lyon II, 1984.

2.5.3 Les ouvriers du Bâtiment

BARJOT Dominique. Apprentissage et transmission du savoir-faire ouvrier dans le BTP aux 19^e et 20^e siècles. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1993, vol. 40, n°3, p. 480-489.

CHATELAIN Abel. La main d'œuvre dans l'industrie française du Bâtiment au XIX^e et XX^e siècle. *Technique, Art, Science, revue de l'enseignement technique*, 1956, n°101, p. 35-42.

CROLA Jean-François, GUILLERME André. (Dir). *Histoire des métiers du bâtiment aux XIX^e et XX^e siècles : Séminaire de Royaumont, 28-29 novembre 1989.* Paris : C.S.T.B., 1991. 349 p.

GUILLERME André. (Dir). *Bibliographie : histoire des métiers du bâtiment aux XIX^e et XX^e siècle.* Paris : Ministère du Logement, 1993. 111 p.

2.6. SYNDICALISME ET MOUVEMENT OUVRIER

2.6.1 En France

AUZIAS Claire. La C.G.T.S.R., 1926-1928 : un épisode de décentralisation syndicale. *Le Mouvement Social*, 1988, supplément au n°144.

BADIE Bertrand. *Stratégie de la grève : pour une approche fonctionnaliste du P.C.F.* Paris : P.F.N.S.P., 1976. 262 p.

BOUVIER J. (Dir). *La France en mouvement, 1934-1938.* Seyssel : Champs Vallon, 1986.

CAMPINOS-DUBERNET Myriam. *Emploi et gestion de la main d'œuvre dans le B.T.P. Mutations de l'après-guerre à la crise.* Paris : Documentation Française, 1985. 350 p.

COLSON Daniel. *Anarcho-syndicalisme et communisme : Saint-Étienne 1920-1925.* Saint-Étienne : Centre d'Études Foréziennes, A.C.L., 1986. 222 p.

COLSON Daniel. Bourse du Travail et syndicalisme d'entreprise avant 1914 : les Aciéries de Saint-Étienne. *Le Mouvement social*, 1992, n°159, p. 57-83.

DUBIEF Henri. *Le syndicalisme révolutionnaire.* Paris : A. Colin, 1969. 316 p.

- GEORGES Bernard, TINTANT Denise, RENAULD Marie-Anne.** *Léon Jouhaux dans le mouvement syndical français.* Paris : Presses Universitaires de France, 1979. 486 p.
- JULLIARD Jacques.** *Clémenceau briseur de grèves.* Paris : Julliard, 1965. 203 p.
- JULLIARD Jacques.** *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe.* Paris : Seuil, 1971. 559 p.
- JULLIARD Jacques.** *Autonomie ouvrière. Étude sur le syndicalisme d'action directe.* Paris : Gallimard, Seuil, 1988. 298 p.
- KRIEGEL Annie.** *Aux origines du communisme français. Contribution à l'histoire du mouvement ouvrier français.* Paris : Flammarion, 1970. 442 p.
- LEFRANC Georges.** *Juin 36.* Paris : Julliard, 1966. 352 p.
- LEFRANC Georges.** *Le mouvement syndical sous la 3^e République.* Paris : Payot, 1967. 452 p.
- MAITRON Jean.** (Dir). *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français.* Paris : Éditions Ouvrières. 44 vol.
- MAITRON Jean.** *Le mouvement anarchiste en France.* Paris : F. Maspéro, 1975. 2 vol., 413 p. et 440 p.
- MOSS Bernard H.** *The Origins of the French labor movement : the socialim of skilled workers, 1830-1914.* Berkeley and Los Angeles : University of California Press, 1976. 217 p.
- PERROT Michèle.** *Les ouvriers en grève : France 1871-1890.* Paris-La Haye : Mouton, 1974. 2 vol., 900 p.
- PROST Antoine.** *La C.G.T. à l'époque du Front Populaire.* Paris : A. Colin, 1964.
- ROBERT Jean-Louis.** La massification du syndicalisme français au creuset de la guerre. *Le Mouvement Social*, 1992, n°158.
- ROBRIEUX Philippe.** *Histoire intérieure du Parti Communiste.* Paris : Fayard, 1980. Vol. 1 : 1920-1945, 583 p.
- SELLIER François.** *La confrontation sociale en France (1936-81).* Paris : Presses Universitaires de Lyon, 1984. 240 p.
- SCHÖTTLER Peter.** Politique sociale ou lutte des classes : note sur le syndicalisme "apolitique" des Bourses du Travail. *Le Mouvement Social*, 1981, n°116, p. 3-20.
- SHORTER Edward L., TILLY Charles.** Le déclin de la grève violente en France de 1890 à 1935. *Le Mouvement Social*, 1971, n°76, p. 95-118.

2.6.2 À Lyon

- AUZIAS Claire.** *Mémoires libertaires, Lyon 1919-1939.* Paris : L'Harmattan, 1993. 316 p.

- LIEBMAN Robert C.** *Structures of solidarity : class, kin, community and collective action in nineteenth century Lyon.* s.l.n.d. [1981]. 316 p.
- MASSARD M.** *Histoire du mouvement anarchiste à Lyon. 1880-1894.* D.E.S. : Univ. Lyon, 1954.
- PELÉ Edmond.** *Le mouvement ouvrier à Lyon pendant la guerre.* Mémoire de maîtrise : Univ. Lyon II, 1970.
- PINOL Jean-Luc.** *Origines et débuts du communisme à Lyon : 1918-1923.* Mémoire de maîtrise : Univ. Lyon II, 1972.
- PINOL Jean-Luc.** *Espace social et espace politique : Lyon à l'époque du Front Populaire.* Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1980. 214 p.

2.6.3 Dans le Bâtiment en France et à Lyon

- BLUME Daniel.** *Recherches sur le syndicalisme ouvrier dans le bâtiment à Paris de 1892 à 1906.* DES : Univ. Paris I, 1957.
- BOLL Friedhelm, SIROT Stéphane.** Du «tarif» à la convention collective : grèves et syndicats des ouvriers à Londres, Paris et Hambourg à la fin du XIX^e siècle. *L'invention des syndicalismes : le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX^e siècle.* Paris : Publications de la Sorbonne, 1997. p. 141-150.
- CHRISTIANI C., DUBOIS C.** *Les terrassiers en grève dans le département de la Seine, 1890-1914.* Mémoire de maîtrise : Univ. Paris VII, 1977.
- DEFER Claude-Annie.** *La fédération du Bâtiment C.G.T. au moment du Front populaire (1936-1938).* Mémoire de maîtrise : Univ. Paris I, 1971.
- DELHOM Anne.** *La scission syndicale dans la Fédération du bâtiment.* Mémoire de maîtrise : Univ. Paris VII, 1973.
- DE OCHANDIANO Jean-Luc.** *Formes syndicales et luttes sociales dans l'industrie du Bâtiment, Lyon, 1926-1939 : Une identité ouvrière assiégée ?* Mémoire de maîtrise : Univ. Lyon II, 1996. 271 p.
- DUBOIS Hervé.** *La Fédération nationale du Bâtiment.* DES : Univ. Paris, 1961. 97 p.
- EGLIN Jean.** *Un grand chantier, 60 ans d'histoire de la Fédération de la Construction et du Bois CFDT.* Paris : Éd. de l'Atelier, 1994. 112 p.
- JEANTET Annie.** *La Fédération du Bâtiment de 1907 à 1914.* Mémoire de Maîtrise : CHS, 1968.
- LE MANER Yves.** *"Le Travailleur du Bâtiment", étude de presse, 1907-1914.* Mémoire de Maîtrise : Univ. Paris I, 1975.
- MAZÉ Pierre.** *Les Bâisseurs : chronique de 150 ans de luttes sociales.* Paris : FNTP-CGT, Scandéditions, 1993. 185 p.

- MOISSONNIER Maurice.** Le Cartel lyonnais du bâtiment à l'heure de l'unité syndicale (1933-1936), *Cahiers d'histoire de l'Institut de recherches marxistes*, 1983, n°15.
- SIROT Stéphane.** *Les grèves des ouvriers du Bâtiment à Paris de 1898 à 1913.* Mémoire de maîtrise : Univ. Paris VII, 1988. 186 p.
- SIROT Stéphane.** Les syndicalistes du bâtiment entre les deux guerres : origines et trajectoires. *La part des Militants.* Paris : Ed. de l'Atelier, 1996. p. 145-156.
- TOUCHANT Florence.** "Le Travailleur du Bâtiment", *étude de presse, 1914-1921.* Mémoire de Maîtrise : Univ. Paris I, 1976.
- TROESTLER V.** *Les grèves à Draveil-Vigneux en 1908.* DES : Univ. Paris, s.d.

2.6.4 Dans le Bâtiment à l'étranger

- PRICE Robert.** *Masters, unions and men : work control in building and the rise of labour, 1830-1914.* Cambridge, 1980.
- GROSSMAN S.** *The radicalization of London building workers, 1890-1914.* Toronto, 1976.
- JACKSON Robert Max.** *The formation of craft labor markets.* Orlando : Academic Press, 1984. 353 p.

2.7. MIGRATIONS ET IMMIGRATIONS

2.7.1 Migrations

2.7.1.1 Généralités

- CHATELAIN Abel.** *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914.* Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires de Lille, 1976. 2 vol., 1213 p.
- CHATELAIN Abel.** Les migrations temporaires anciennes à Lyon et dans les pays environnants (Premier Empire). *Revue de géographie de Lyon*, 1949, vol. XXIV, n°1.
- CHATELAIN Abel.** Les migrations selon les départements de naissance en 1891, au profit des trois plus grandes agglomérations françaises : Paris, Lyon, Marseille. *Annales de démographie historique*, 1971.
- FAURE Alain.** Migrations intérieures et villes dans la France du XIX^e siècle. *Historiens et Géographes*, 1992, n° 338, p. 151-158.
- VIGIER Philippe.** État des recherches historiques sur l'insertion des migrants à Paris au XIX^e siècle. *Changer de région, changer de métier, changer de quartier : recherches en région parisienne.* Nanterre : Univ. Paris X-Nanterre, 1982. p. 15-25.

2.7.1.2 Limousines

- BOETSCH Gilles.** La « méchaguera » limousine : Migrations temporaires, stratégies matrimoniales et pratiques dotales en Basse-Marche limousine au 19^e siècle. *Droit et Cultures*, 1992, n°24.
- CARRON Marie-Antoinette.** Les migrations anciennes des travailleurs creusois. *Revue d'histoire économique et sociale*, 1965, n°3.
- CARRON Marie-Antoinette.** Évolution démographique récente des trois cantons de la montagne limousine. *Bulletin de l'Association Géographique*, 1960, n°294-295.
- CHATELAIN Abel.** La vie des migrants limousins dans le 5^e arrondissement de Paris au début du 20^e siècle (d'après le docteur Louis Bonnet). *Études de la région parisienne*, 1969.
- CORBIN Alain.** *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle : 1845-1880*. Paris : M. Rivière, 1975. 2 vol., 1167 p.
- CORBIN Alain.** Les paysans de Paris. Histoire des limousins du Bâtiment au XIX^e siècle. *Ethnologie française*, 1980, p. 169-176.
- CORBIN Alain.** Migrations temporaires et société rurale : le cas de Limousin. *Revue historique*, 1971, n°500, p. 293-334.
- CORBIN Alain.** Limousins migrants, limousins sédentaires, contribution à l'histoire de la région limousine au XIX^e siècle, 1845-1880. *Le Mouvement social*, 1974, n°88, p. 113-124.
- MOULIN Marie-Annie.** *Les maçons de la Haute Marche au XVIII^e siècle*. Clermont-Ferrand : Institut d'études du Massif Central, 1985. 576 p.
- PEROUAS Louis, LAPEYRE Marie-Claude.** L'émigration des maçons creusois avant le XIX^e siècle. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1976, vol. XXIII, p. 370-393.
- PRIVAL Marc.** *Les migrants de travail d'Auvergne et du Limousin au XX^e siècle*. Clermont-Ferrand : Institut d'Études du Massif Central, 1979. 317 p.

2.7.2 Immigrations

2.7.2.1 Généralités

- BONNET Jean-Charles.** *Les pouvoirs publics et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*. Lyon : Centre d'Histoire économique et social de la région lyonnaise, 1976. 414 p.
- CHEVALIER Louis.** *La formation de la population parisienne*. Paris : Presses Universitaires de France, 1950. Immigration et évolution professionnelle : le bâtiment, p. 217-227.

- GUILLAUME Pierre.** Du bon usage des immigrés en temps de crise et de guerre : 1932-1940. *Vingtième siècle*, n°7.
- NOIRIEL Gérard.** L'histoire de l'immigration en France : note sur un enjeu. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, n° 54, p. 72-76.
- NOIRIEL Gérard.** *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIX^e - XX^e siècle.* Paris : Le Seuil, 1988. 437 p.
- VIDELIER Philippe.** Espaces et temps de l'intégration des immigrés dans la région lyonnaise. *Les Étrangers dans la ville : le regard des sciences sociales.* Paris : L'Harmattan, 1990. p. 300-310.
- ROUSSÉ Christiane.** *Saint-Priest : histoire des immigrations italienne et espagnole (1922-1945).* Lyon : Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 1996. 175 p.

2.7.2.2 Italienne

- BONNET Jean-Charles.** Les Italiens dans l'agglomération lyonnaise à l'aube de la Belle époque. *Affari sociali internazionali*, 1977, n° 3-4.
- CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION SUR L'IMMIGRATION ITALIENNE.** *L'immigration italienne en France dans les années vingt : Actes du colloque franco-italien, Paris, 15-17 octobre 1987.* Paris : Éd. du C.E.D.E.I., 1988.
- CHATELAIN Abel.** La formation de la population lyonnaise : l'apport italien (seconde moitié du 19^e siècle, début du 20^e siècle). *Revue de géographie de Lyon*, 1952, vol. XXVII, n°4, p. 317-325.
- MILZA Pierre, BLANC-CHALÉARD Marie-Claude.** *Le Nogent des Italiens.* Paris : Autrement, 1995. 149 p.
- VIDELIER Philippe.** Les Italiens de la région Lyonnaise. *Les Italiens en France de 1914 à 1940.* Rome : École Française de Rome, 1986. p. 661-691.

2.7.2.3 Algérienne

- MASSARD-GUILBAUD Geneviève.** *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front Populaire.* Paris : CIEMI, L'Harmattan, 1995. 536 p.

